

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Les résultats de la conférence sur la trêve douanière, par M. M. Suetens. — La situation économique de la Belgique. — Le libre-échange : la Hollande et la Belgique. — Les paiements de l'Allemagne. — Statistiques.

**LES RESULTATS DE LA CONFERENCE
SUR LA TREVE DOUANIERE**

par M. M. Suetens

Directeur des accords commerciaux
au Ministère des Affaires étrangères.

L'idée qui a inspiré et animé la conférence en vue d'une action économique concertée qui s'est ouverte le 17 février à Genève et s'y est terminée cinq semaines après, se trouve tout entière en germe dans les résolutions de la Conférence Economique Internationale de 1927 et plus particulièrement dans celle qui déclare que « le moment est venu de mettre fin à l'accroissement des tarifs et de s'orienter dans une direction opposée ».

Il y a deux choses dans cette résolution. Tout d'abord la décision de mettre un frein au protectionnisme excessif qui sévissait en Europe depuis l'armistice et qu'avaient provoqué et entretenu les conséquences générales de la guerre. Ensuite, la volonté de remplacer cette politique de nationalisme économique par une politique de collaboration internationale qui aurait comporté entre autres un abaissement concerté des barrières douanières.

Cette résolution comme toutes celles de la conférence fut prise à l'unanimité des délégations participantes. Elle reçut dans des formes variées et à des degrés divers l'adhésion de principe des gouvernements intéressés. Néanmoins son action fut faible et les mouvements qu'elle suscita, limités et sans cohésion. Ne les sous-estimons pas, toutefois. Les années 1927-1928 ont vu, dans certains pays, au moins, un redressement très net des errements antérieurs.

Ce n'est pas qu'on puisse dire que le protectionnisme ait été radicalement arrêté. Mais enfin, on a pu voir, par exemple, que la France a renoncé au projet

de nouveau tarif qu'elle avait rendu public au début de l'année 1927 et s'est bornée à un ajustement tarifaire partiel qu'elle réalisa d'ailleurs, en grande partie, par voie contractuelle, dans son premier accord commercial d'ensemble avec l'Allemagne (17 août 1927). On a pu voir également que la Roumanie qui en 1927 s'était donné un tarif extrêmement protectionniste, se détourna de cette politique excessive et mit en vigueur, le 1^{er} août 1929, un tarif qui par rapport au précédent comportait des dégrèvements de 20 à 30 p. c. On a pu voir enfin dans cet espace de trois années, divers autres pays tels que l'Allemagne, l'Espagne, la Grèce, la Tchécoslovaquie, décréter également, *proprio motu*, des réductions de droits sur des parties plus ou moins étendues de leur tarif. Dans le même ordre d'idées, on peut signaler que la Belgique s'est abstenue d'achever la péréquation de ses droits de douane et ne les a pas ajustés au cours dernier des prix. A l'heure actuelle, l'incidence de son tarif est sensiblement moindre que celle voulue par le législateur en 1924.

Ce n'est pas tout. Un grand mouvement s'est produit depuis la fin de la conférence de 1927 pour la conclusion de traités de commerce à tarifs annexés qui, en même temps qu'ils réduisaient les barrières douanières, régularisaient et stabilisaient les courants commerciaux. 30 accords furent conclus en 1927, et 42 en 1928. Le nombre des arrangements intervenus en 1929 est sans doute du même ordre de grandeur. Ces actes n'ont évidemment pas tous la même importance. Retenons

tout simplement ici qu'il en est résulté des réductions appréciables, notamment sur le tarif français, et sur les tarifs des pays de l'Europe centrale.

La portion de tarif que stabilise ce réseau d'accords varie, il va sans dire, de pays à pays. Voici quel était, évalué en pourcentages du total, le nombre de rubriques qui étaient consolidées dans les différents tarifs au début de l'année 1930. France (72 %), Autriche (58,7 %), Tchécoslovaquie (54,4 %), Allemagne (53,5 %), Suisse (48 %), Italie (46 %), Hongrie (40 %), Yougoslavie (33 %), Belgique, (24 %), Pologne (21 %), Suède (6 %). La part réellement stabilisée du trafic est en fait plus grande encore que ne l'indiquent ces pourcentages. En effet, parmi les rubriques non consolidées il s'en trouve un grand nombre qui ne courent aucun risque d'être relevées et pour lesquelles la consolidation contractuelle ne présentait aucun intérêt pratique. C'est ainsi par exemple que la franchise dont jouissent à l'entrée de Belgique la plupart des matières premières est un fait acquis qui comporte pratiquement une stabilité absolue, bien qu'elle ne soit stipulée par aucune convention commerciale.

On peut donc dire que, dans l'ensemble, les progrès vers le rapprochement économique des pays d'Europe ont, au cours de ces dernières années, été loin d'être négligeables. Malheureusement ils furent limités à un groupe de pays, ceux de l'Europe occidentale, de l'Europe du nord et de l'Europe du centre. Non seulement aucun encouragement ne vint du dehors mais on vit même de plus en plus s'opposer à cette politique de libéralisme et d'entraide qui tendait à prendre corps dans un coin du monde, une politique très nette de protectionnisme et d'affranchissement économique de la part de pays qui s'ouvrent à la vie industrielle. Successivement la Perse, la Chine, le Chili, le Pérou, la Turquie, l'Égypte, l'Australie se sont donné des nouveaux tarifs délibérément protecteurs. Ce mouvement ne fut pas sans réaction sur les idées prévalant dans les pays acquis à une politique d'entente. Les industriels de ces pays, notamment ceux de Grande-Bretagne, trouvèrent dans cette restriction nouvelle de leurs débouchés des motifs de réclamer avec une insistance qui alla en croissant, des mesures de soutien et de défense. Ils le firent avec autant plus de force qu'à cette restriction s'en ajouta en 1929 une autre, plus générale et aux causes moins directement perceptibles. La crise qui depuis affecte la plupart des pays commençait alors à se manifester et à inquiéter tant les milieux d'affaires que les gouvernements.

Ces diverses circonstances menaçaient gravement l'œuvre de pacification à peine ébauchée. Pourtant cette œuvre était plus nécessaire que jamais. Un événement surtout le montra, qui troubla profondément les consciences. Ce fut la revision douanière des États-Unis. C'est au début de l'année 1929 que se posa cette redoutable question. Depuis, elle a grandement évolué. On l'a vue se poursuivre par à-coups, avec les revirements les plus imprévus et à travers des complications de politique intérieure plutôt propres à dérouter les observateurs européens. Mais, au début,

on ne voyait dans cette revision que la volonté, brutalement affirmée, des producteurs américains de barrer toute importation européenne qui pourrait les gêner et réduire leurs bénéfices. Cette volonté se conjugua avec une autre qui était non moins nette et qui tendait à s'appuyer sur un marché intérieur puissamment protégé pour intensifier leurs exportations par une politique qui rappelait plutôt des procédés d'offensive que des procédés de collaboration internationale. Tous les pays se sentirent touchés. Dans les pays européens - entre autres, les esprits clairvoyants se rendirent compte, que dans cette lutte qui s'ouvrait avec le continent américain, ils auraient fatalement le dessous s'ils ne pratiquaient pas la politique d'entraide qu'on leur prêchait depuis tant d'années et s'ils accentuaient encore cette cause d'infériorité que constituait pour eux le morcellement douanier de leur continent.

Ces différentes conjonctures créèrent une atmosphère spéciale aux débats de la X^e session de l'Assemblée de la Société des Nations, en septembre passé. Elles donnèrent un sens nouveau, une force particulière aux résolutions de la Conférence économique internationale de 1927. On sentit la nécessité de donner à la politique qui fut esquissée à ce moment, par le moyen de fondements plus précis et plus solides, une vertu plus agissante. A la suite d'une intervention de M. Hymans, ministre des Affaires étrangères de Belgique, une proposition formelle fut faite à l'Assemblée par les délégations anglaise, belge et française. Cette proposition fut adoptée et c'est dans les termes ci-après que furent lancés l'idée et le projet de la Conférence sur la trêve douanière :

« L'Assemblée,

« a) Ayant pris connaissance des résultats obtenus au cours des délibérations du Comité consultatif économique, tient à rendre hommage aux efforts persévérants de ce Comité et du Comité économique;

« b) Vivement frappée, d'autre part, de l'importance que présente l'adoption de toutes les mesures utiles en vue de mettre à effet les recommandations de la Conférence économique internationale de 1927;

« c) Estimant qu'aucune action efficace ne saurait être entreprise dans l'avenir sans que les gouvernements soient appelés à étudier à leur tour les questions qui sont demeurées en suspens devant le Comité consultatif et le Comité économique, en utilisant les travaux de ces comités pour prendre les décisions nécessaires;

« d) Recommande qu'une action concertée soit entreprise, dans les conditions suivantes, entre ceux des membres et des États non membres de la Société des Nations qui désireront y participer :

1^o Afin que cette action concertée puisse se poursuivre sur des bases stables et dans une atmosphère de confiance, l'Assemblée recommande aux États qui sont disposés à y participer de se mettre d'accord pour s'abstenir pendant une période de deux à trois années, de porter leur tarif protecteur à un niveau supérieur au niveau actuel, d'imposer de nouveaux

droits protecteurs ou de créer de nouvelles entraves au commerce. Il est entendu que cet engagement ne devrait pas avoir pour résultat de ralentir les efforts que les Etats font pour réduire dans toute la mesure du possible leurs tarifs par action autonome ou bilatérale, conformément aux recommandations de la Conférence économique internationale. »

* * *

La Conférence s'ouvrit le 17 février. Un projet de convention collective fut soumis à ses délibérations, qui avait été préparé par le Comité économique de la Société des Nations. Ce projet, qui comprenait 22 articles, constituait un statut conventionnel d'une trêve entre les pays.

La trêve qui eût été réalisée si ce projet avait pu être adopté eût valu pour la totalité des différents tarifs de protection.

Elle interdisait en principe toute aggravation de régime quelle qu'elle fût, tant pour ce qui était des droits d'entrée, que pour ce qui était des droits de sortie, des droits et taxes accessoires, des droits intérieurs, des prohibitions et restrictions, des entraves de toute nature. Les seules exceptions à cette règle générale et rigoureuse eussent été, indépendamment des droits et taxes fiscaux, celles que la conférence eût expressément admises. Une trêve de cette espèce eût évidemment comporté des garanties nettes et solides. En même temps elle eût été une plate-forme parfaite pour l'action future en vue d'une réduction ultérieure des tarifs. Elle eût bloqué la situation antérieure et eût superposé au système contractuel ancien un système nouveau de conventions collectives, dont la première eût précisément été celle sur la trêve. Le système était logique, bien conçu et bien présenté.

Dès les premiers jours, pourtant, une opposition dont de nombreuses manifestations s'étaient déjà produites avant les débats, se déclara contre le projet en discussion. Feutrée et discrète pendant la période des discours des Premiers Délégués, elle éclata sitôt qu'on se sépara en commissions. Cette offensive s'alimentait à diverses sources et venait de différents points. Les principaux courants hostiles étaient les suivants :

a) Un sentiment de doute quant à la possibilité et même à l'opportunité de conclure, dans les circonstances actuelles, une convention douanière collective, même bornée à une simple trêve. Les difficultés que l'on rencontrait pour la mise en vigueur de la convention collective, pour la suppression des prohibitions et restrictions, signées depuis 1927, ainsi que l'ajournement de la Conférence pour le traitement des étrangers, en décembre 1929 après plus d'un mois de débats, fortifiaient grandement ce sentiment.

Certains pays, d'autre part, pensent que la convention collective est un outil trop lourd, trop peu maniable, incapable d'assurer à un pays les avantages substantiels et précis qu'il peut trouver dans un accord à deux. Un indice de ce refus d'accorder une préférence, une priorité à la convention collective se trouve

dans l'échec des tentatives faites par certains délégués de faire admettre que le traitement de la nation la plus favorisée tel qu'il est stipulé dans les conventions commerciales ordinaires ne donne pas droit, si ce n'est dans certaines conditions, aux avantages stipulés par des conventions plurilatérales auxquelles la partie requérante ne participe pas.

La principale manifestation de ce courant général d'opinion fut la proposition de la délégation italienne de se borner à proroger pour une durée à convenir les accords commerciaux existants. On eût donc consolidé la situation actuelle à la fois dans ce qu'elle avait de stable et dans ce qu'elle comportait d'incertitudes. On n'eût pas été au-delà du champ recouvert par les accords bilatéraux. On voit immédiatement les insuffisances d'une pareille formule.

b) L'état d'incertitude où se trouvaient certains pays de l'Europe centrale et de l'Europe orientale quant à l'orientation définitive à donner à leur politique douanière. Les Etats en cause, qui sont tous des pays neufs ou transformés par la guerre, n'ont pas une économie fixée comme celle des pays de l'Europe occidentale et de ce fait ont à compter avec une part bien plus grande de contingences et d'imprévus. La Tchécoslovaquie, par exemple, pays à la fois industriel et agricole, mais où l'agriculture l'emporte néanmoins à la fois par le nombre de bras et par la puissance agraire, n'a pas encore pu trouver un équilibre satisfaisant entre la protection à donner aux deux branches de son économie. L'Autriche, qui a un tarif relativement modéré, déclare ne pouvoir le maintenir et entend se réserver l'intégralité de ses droits pour l'établissement d'un régime qui réponde à ses nécessités.

La situation des pays essentiellement agricoles, comme la Pologne, la Hongrie, la Roumanie, la Yougoslavie est plus délicate encore. Ils sont de plus en plus menacés dans leurs œuvres vives, c'est-à-dire dans leur exportation de produits agricoles, par la politique protectionniste des pays de l'Europe centrale et de l'Europe occidentale. Si, disent-ils, cette politique se maintient, si on ne nous permet pas de nous développer par l'exploitation des produits de notre sol, nous serons forcés de nous industrialiser et, par voie de conséquence, d'adopter une politique de protection industrielle. Aucun de ces pays ne se serait engagé dans la trêve, telle que l'avait conçue le Comité économique, sans faire des réserves considérables.

c) L'opposition des milieux industriels qui, dans certains pays comme la Grande-Bretagne et la France, fut presque unanime. On a vu plus haut les raisons qui poussaient les industriels des pays européens à des revendications douanières. Ces raisons s'accroissent encore du fait que, dans l'intervalle entre la session de la X^e Assemblée et l'ouverture de la Conférence sur la trêve, on avait vu se multiplier des mesures de relèvements douaniers. Le Portugal s'était donné un nouveau tarif aggravant assez sensiblement les charges antérieures. L'Italie, par un décret, avait relevé un nombre assez grand de droits d'entrée. L'Allemagne avait pris également une loi douanière qui frappait un

certain nombre d'articles. Un peu partout on disait que dans ces conditions, la trêve ne serait qu'un leurre.

Cette opposition ne pouvait évidemment être négligée même par les gouvernements les plus résolument favorables à la trêve. Pour éviter le reproche de se prêter à un jeu de dupes ils étaient tout naturellement poussés à aborder les débats en formulant d'expresses réserves.

d) L'opposition des Parlements, jaloux en général de leurs prérogatives, et qui en particulier répugnaient à être dépossédés de toute initiative en matière douanière pendant un temps plus ou moins long. Cette opposition se manifestait surtout à l'endroit des grands produits d'alimentation dont le régime douanier est réglé, dans certains pays, par des lois spéciales (lois de cadenas, etc.). Ici encore on n'eut pu venir à bout de cette opposition que moyennant de larges dérogations qui eussent permis l'action de ces lois.

Au bout d'une semaine de discussions, il devint évident qu'on allait droit à une impasse. Le principal écueil était la question des dérogations. Les demandes d'exceptions eussent fait boule de neige, chaque demande entraînant de nouvelles de la part des pays que les premières auraient lésés. La situation eût été inextricable. Si un accord avait pu se faire — ce qui est plus que douteux — les dérogations, au lieu d'être exceptionnelles, eussent été la règle. D'après le mot piquant d'un délégué, on eût eu une trêve bâtie sur des exceptions.

Quelques interventions décisives, comme celle de M. Serruys, délégué français, achevèrent de tuer le projet que beaucoup de délégations avaient d'ailleurs déjà condamné dans le secret de leur cœur.

* * *

Ce qui fut remarquable et ce qui témoigne de l'esprit de collaboration et d'entr'aide avec lequel la plupart des Gouvernements abordèrent la Conférence, ce fut la promptitude avec laquelle la Conférence se ressaisit. Sans perdre un moment on se mit à l'œuvre pour rechercher une nouvelle formule. Après quelques jours d'hésitation, on sentit qu'on était dans la bonne voie. Des conversations privées au cours desquelles M. Van Langenhove qui, en l'absence de M. Hymans, était chef de la délégation belge, joua un rôle que l'on peut dire décisif, permirent d'entrevoir le compromis qui rallierait la plupart des pays. Bien des efforts durent encore être faits pour mettre au point la formule nouvelle et l'adapter aux particularités de chaque pays. Il ne fallut pas moins de trois semaines pour que la convention fût sur pied.

Ce nouvel acte, qui reçut le nom de convention commerciale, diffère profondément du projet initial. Au lieu de superposer un système nouveau au système existant, il maintient comme base au régime contractuel des pays adhérents, la convention bilatérale. Il repose sur l'engagement que stipule l'article 1^{er}, que les États contractants ne feront pas cesser leurs effets aux accords commerciaux en vigueur entre eux, avant le 1^{er} avril 1931, étant entendu que cette date n'est pas

une date extrême et que la trêve ainsi conçue pourra être renouvelée de six en six mois. Comme on se le rappelle, cette clause n'est rien d'autre que la proposition de la délégation italienne. Mais cette proposition avait deux faiblesses : elle ne donnait aucune garantie, d'une part, en ce qui concerne la partie non consolidée des tarifs, d'autre part, quant au tarif des pays qui ne pratiquent pas la consolidation tarifaire ou ne la pratiquent qu'exceptionnellement. Pour combler la première lacune, on imagina de reprendre une formule qui se trouve dans quelques rares traités de commerce et particulièrement dans celui du 23 février 1928 entre la France et l'Union belgo-luxembourgeoise. En voici l'économie : si un État relève un droit ou en établit un nouveau, l'État lésé aura le droit d'obtenir que des négociations soient ouvertes pour convenir d'une compensation ou d'une réparation. Si un accord n'intervient pas, la partie lésée a le droit, non seulement de dénoncer son accord avec la partie qui l'a lésée, mais également de se retirer de la trêve. Cette clause, si on la prend au pied de la lettre, ne comporte rien d'autre qu'une procédure de conciliation et de dénonciation. Mais il est certain qu'on y regardera à deux fois avant de risquer de voir se déclencher cette procédure. En effet, tout le poids de l'action que poserait un État qui, faisant usage du droit que lui confère la convention, romprait la trêve, retomberait uniquement sur l'État qui a provoqué cette rupture. Ce qu'on a imaginé c'est donc, en quelque sorte, un pacte de solidarité.

Cette clause fut complétée par l'obligation pour la Partie qui relève le droit, de ne le faire que moyennant un préavis de vingt jours. On rencontra ici certaines difficultés à raison des législations spéciales qui, comme nous l'avons vu plus haut, obligent dans certains cas, la mise en vigueur immédiate des nouvelles mesures décidées. On dut faire en faveur des lois spéciales dont il s'agit, une exception à l'obligation du préavis.

Il y avait encore à régler le cas des pays qui ne concluent pas de traités à tarifs annexés et qui n'aliènent qu'exceptionnellement leur autonomie tarifaire. Il s'agit notamment, de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas et des pays scandinaves. Ces pays sont, d'une façon générale, acquis aux idées libérales et leur tarif a un caractère essentiellement fiscal. Ce groupe de pays accepta la formule suivante : ils consolideront l'état actuel de leur régime pour tout l'ensemble des droits protecteurs. Ils ne garderont leur liberté qu'en ce qui concerne les droits purement fiscaux. Pour ces derniers d'ailleurs, cette liberté serait limitée et freinée par une clause de recours analogue à celle que nous avons exposée plus haut.

Il y a d'autres pays que ceux que nous venons de voir qui ont une politique douanière autonome, mais qui, à la différence des premiers, n'ont pas une politique essentiellement fiscale. Il s'agit notamment de l'Espagne et du Portugal. Mais l'Espagne, dès les premiers jours, déclara ne pas pouvoir accepter l'idée de trêve. Quant au Portugal, dont le délégué prit une part active

aux débats, il subsiste à son endroit quelques difficultés, qui ont jusqu'à présent empêché sa signature.

Telle quelle, la formule envisagée est d'une grande souplesse. Elle ne bloque pas l'activité des Etats comme le faisait la formule initiale. En particulier, elle permet à deux Etats de reviser l'accord qui les lie, même s'il doit résulter de cette révision un relèvement de certains droits. Plusieurs révisions de l'espèce ont eu lieu pendant ces dernières années. Tout récemment encore (20 mars 1930), par un amendement à son traité du 11 mars 1929 avec la Grèce, la France a renoncé aux concessions tarifaires qui y étaient inscrites en sa faveur. Pour ne pas faire obstacle à cette politique, la Convention prévoit même à titre exprès que, par dérogation à l'article de base, l'Autriche pourra dénoncer ses accords avec la Hongrie et la Tchécoslovaquie, et la Tchécoslovaquie son traité avec la Hongrie. Sans doute résultera-t-il de ce mouvement un relèvement plus ou moins accentué des tarifs. Mais il fallait choisir. Ou bien, ces relèvements se seraient faits en dehors de tout pacte, sans aucun frein, avec tous les risques que comporte une politique de cette nature, ou bien ils s'intégreraient dans la Convention et seraient limités et couverts par ses garanties générales. On peut prétendre que cette souplesse n'a été acquise qu'aux dépens de la valeur et de la rigueur des engagements de base. Sans doute. Mais on peut prétendre aussi qu'elle a bien servi la cause même de la trêve, puisque d'une part elle l'a rendue acceptable par un plus grand nombre de pays et d'autre part elle a permis d'écarter des obstacles qui risquaient de compromettre le succès de la Conférence.

C'est ainsi qu'on a pu, grâce à elle, éluder la redoutable question des exceptions. Celle-ci, par la liberté relative laissée à chaque Etat et, d'autre part, par les recours prévus en cas d'augmentation de droits, perdait, en effet, toute sa raison d'être. Aucune produit n'est, à proprement parler, en dehors de la trêve. Tous sont soumis au régime commun.

La Convention commerciale restera ouverte à la signature des différents Etats jusqu'au 15 avril. A cette date, 18 Etats l'ont signée, qui sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, la Suisse, la Lettonie, la Suède, la Pologne et la Roumanie.

La Convention doit être ratifiée et les ratifications devront être déposées au Secrétariat de la Société des Nations avant le 1^{er} novembre. Une conférence décidera alors des conditions d'entrée en vigueur de la Convention.

* * *

En même temps que la Convention commerciale, un protocole fut signé relativement au programme de négociations ultérieures. L'objet de la Conférence, en effet, était double, et si la trêve proprement dite était de loin la chose principale, le second objet, à savoir

l'établissement d'un relevé des points, devant faire l'objet de pourparlers futurs, avait aussi une grande importance. En effet, la trêve n'a de valeur que pour autant qu'on puisse être assuré qu'elle sera mise à profit pour la recherche d'un aménagement meilleur des relations économiques. Sans doute ne pouvait-il être question d'aller plus loin que de tracer un simple programme. Mais même un simple programme peut contenir des gages précieux pour l'avenir.

Les négociations en vue de ce protocole se poursuivirent parallèlement à celles pour la trêve proprement dite et ne furent pas moins mouvementées. Leur champ, moins rigoureusement défini, fut très vaste. Quantité de problèmes furent agités à cette occasion. On s'efforça autant que possible, pour chacun d'eux, de dégager les éléments précis d'une question à porter à l'ordre du jour des futures négociations. C'est dans cet esprit que fut conçu un premier projet à la rédaction duquel la délégation belge eut une part prépondérante. Mais les termes de la question à retenir ne purent pas toujours être trouvés. Un certain nombre de problèmes agités, faute d'être suffisamment mûris ou pour toute autre raison, restèrent en quelque sorte pour compte. Il en fut ainsi notamment de diverses formules mises en avant pour l'ajustement des intérêts des pays agricoles et des intérêts des pays industriels. Il en fut de même de l'épineuse question des rapports entre le traitement de la nation la plus favorisée et les avantages stipulés dans les conventions collectives.

Les questions finalement retenues font l'objet des articles I et II du Protocole. Dans le projet de la délégation belge, une distinction avait été faite entre les questions d'ordre douanier et les autres. Cette distinction ne fut pas maintenue. L'article 1^{er}, qui portait uniquement sur la matière douanière, fut élargi de manière à englober certaines questions connexes. Dans son état définitif, il stipule que les Puissances signataires remettront un mémoire portant sur l'exportation des produits agricoles, les possibilités d'augmenter la capacité d'achat des pays agricoles en articles manufacturés, l'exportation en général des produits industriels, la circulation et l'utilisation des matières premières européennes. Ces mémoires seront examinés de façon à y trouver la matière d'accords collectifs. Des délais, ainsi qu'une procédure, avaient d'abord été envisagés pour la remise de ces mémoires, leur coordination et leur discussion. Pour éviter qu'un programme trop précis, établi à l'avance, n'expose au risque de voir se réunir une conférence dans des circonstances défavorables, imprévisibles, à l'heure actuelle, cette partie de l'article a été simplifiée. On s'est borné à dire que le Conseil de la Société des Nations arrêtera la procédure ultérieure en tenant compte de l'intérêt qu'il y aurait à commencer les négociations collectives que comporte le programme avant l'expiration de la trêve.

L'article 11 énumère, avec quelques considérants, les autres questions qui feront l'objet d'études et de négociations collectives. Plusieurs relèvent encore du domaine douanier, comme celle de l'adoption d'une

nomenclature douanière uniforme, l'étude et la comparaison des tarifs, etc.. D'autres appartiennent à la politique commerciale dans son sens large, comme la question des subsides et des primes à l'exportation, la codification des clauses des traités de commerce, la lutte contre le protectionnisme indirect, etc.. Il reste des problèmes d'ordres divers, comme celui de la conclusion d'accords vétérinaires, la défense des appellations d'origine, les remèdes à la double imposition et à l'évasion fiscale, etc..

* * *

On a accueilli les résultats de la Conférence avec des sentiments divers. Les uns ont été déçus et crient à l'échec. D'autres sont satisfaits et disent que, somme toute, la Convention est un succès. Ces mouvements d'opinion ne signifient pas grand'chose, car ils sont essentiellement relatifs et donnent surtout la mesure des espoirs qu'on avait mis dans la Conférence. Oublions ce que la Convention aurait pu être pour ne voir que ce qu'elle est réellement, que les avantages tangibles qu'elle nous apporte. Il y en a au moins quatre, qui sont :

1° La Convention stabilise le régime contractuel des pays adhérents;

2° Elle consolide le régime libéral en vigueur dans

certaines pays de tarif autonome. Pour qui sait la campagne menée dans au moins l'un d'entre eux pour l'instauration d'une politique de protection, ce résultat est considérable;

3° Elle matérialise la solidarité, purement morale jusqu'ici, que s'étaient reconnue les différents Etats en matière douanière depuis la Conférence économique internationale. La proclamation que les questions de tarif ne relèvent pas seulement de la souveraineté de chaque Etat, mais aussi, en raison de ses répercussions profondes, de la politique internationale, n'a plus seulement une valeur sentimentale. Elle a donné lieu à des engagements précis, à des recours, à des sanctions;

4° Le Protocole qui l'accompagne, pose pareillement que toute une série d'autres questions, intéressant également la liberté des échanges, doivent être résolues par voie internationale, par une entente générale et un ajustement des intérêts en cause.

Ceux qui connaissent la complexité des questions douanières, les efforts et les difficultés que comporte toute amélioration du statut international, apprécieront ces résultats. Par eux-mêmes, par le progrès qu'ils réalisent sur la situation antérieure, ils méritent déjà toute notre attention. Mais il y a plus. Ils ne sont que des résultats préliminaires. Ils ouvrent la voie. Il ne tient qu'aux Etats signataires de les parfaire et de les étendre.

LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE.

(Février-Mars)

APERÇU D'ENSEMBLE.

Nous passerons, comme de coutume, une revue générale de la situation avant d'examiner en détail les diverses industries. L'attention se porte tout naturellement vers les marchés des capitaux et de l'argent qui, pendant des années, ont constitué le point central des préoccupations de nombreuses catégories de Belges.

Antérieurement nous avons analysé ici-même le marché des capitaux mobiliers en 1929. Les dernières données que nous possédons à cet égard, nous montrent enfin un ralentissement des émissions et des augmentations de capital.

Statistique mensuelle comparée des émissions totales de sociétés. (En millions de francs)

1928 Novembre	1.332	1929 Novembre	885
1928 Décembre	711	1929 Décembre	833
1929 Janvier	2.302	1930 Janvier	1.012
1929 Février	1.042	1930 Février	278
1929 Mars	1.158	1930 Mars	193

Le marché des capitaux, encore encombré de valeurs non classées, subit donc un ralentissement marqué qui aura sa répercussion sur les commandes prochaines à passer aux industries de base.

D'autre part, le mouvement de la Chambre de compensation de Bruxelles marque un léger ralentissement.

Chambre de compensation.

(Capitaux compensés, en millions de francs)

Bruxelles et provinces.

1928 Novembre	35.137	1929 Novembre	39.103
1928 Décembre	38.697	1929 Décembre	40.024
1929 Janvier	39.468	1930 Janvier	39.271
1929 Février	35.700	1930 Février	35.053
1929 Mars	38.630	1930 Mars	37.649

Bruxelles.

1928 Novembre	22.995	1929 Novembre	26.445
1928 Décembre	26.006	1929 Décembre	26.686
1929 Janvier	26.641	1930 Janvier	25.918
1929 Février	24.022	1930 Février	23.302
1929 Mars	26.247	1930 Mars	25.312

Les données relatives à la Belgique entière (Bruxelles et provinces) permettent également d'enregistrer un très léger ralentissement général du mouvement des affaires. En effet, pour les derniers mois considérés, et après la liquidation de fin d'année, les totaux mensuels pour 1930 sont légèrement inférieurs à ceux des mois correspondants de 1929. Considérant la tendance naturelle des affaires à se développer

d'une année à l'autre, on doit conclure que le maintien des opérations au niveau de l'année antérieure est un signe de ralentissement de la production.

Les données de la Caisse de liquidation de la Bourse de Bruxelles traduisent bien le marasme boursier.

Montant des liquidations.

(En millions de francs)

Caisse du comptant.

1928 Novembre	1.231	1929 Novembre	910
1928 Décembre	1.315	1929 Décembre	759
1929 Janvier	2.272	1930 Janvier	822
1929 Février	1.894	1930 Février	697
1929 Mars	1.420	1930 Mars	716

Caisse du terme.

1928 Novembre	258	1929 Novembre	587
1928 Décembre	291	1929 Décembre	234
1929 Janvier	378	1930 Janvier	139
1929 Février	263	1930 Février	142
1929 Mars	291	1930 Mars	140

Ces données apparaîtront encore plus saisissantes si l'on tient compte que, pour les cinq mois de 1928-1929, la Caisse du comptant groupait 200 participants et que pour les cinq mois correspondants de 1929-1930, elle en groupait 250. La contraction du volume des affaires traitées en Bourse est manifeste.

Quant à l'indice de la Bourse, il marque l'intensité de la dépression des cours. On a pu constater une légère reprise au début d'avril, et, notamment, en ce qui concerne les valeurs coloniales. Rien dans la situation générale des affaires et surtout dans la vie de la colonie ne justifiait cette reprise, d'origine purement spéculative. La situation actuelle du Congo préoccupe ceux qui ont à cœur l'avenir de la colonie et il est incontestable qu'il existe un certain nombre de sociétés que l'accentuation de la baisse des produits coloniaux et la question de la main-d'œuvre menacent d'une disparition prématurée. Les récents dégrèvements accordés par le Ministre des Colonies sont loin de constituer un indice de prospérité. A côté des groupes industriels fortement organisés et puissamment soutenus, capables de recruter et d'entretenir, dans de bonnes conditions une main-d'œuvre choisie, nombreuses sont les entreprises qui ont poussé un peu au hasard et qui guettent les difficultés, une fois close l'ère des travaux préliminaires.

Mais si les titres à revenu variable demeurent affectés par la baisse, les valeurs à intérêt fixe et, tout particulièrement les fonds d'Etat subissent une hausse constante qui correspond à une baisse générale du loyer de l'argent.

Indice mensuel de la Bourse de Bruxelles.

MOIS	Dette belge directe et indirecte		Tous titres à revenu fixe		Banques		Coloniales		Tous titres à revenu variable	
	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930
Janvier ...	112	115	108	113	106	67	99	63	108	76
Février ...	112	118	109	113	114	65	109	63	117	77
Mars	116	119	111	114	109	60	103	51	114	67
Avril	115	121	111	115	106	64	102	65	113	74

Signalons encore la progression des opérations de prêts hypothécaires.

Moyenne mensuelle des inscriptions hypothécaires.

1927	205.000.000	francs.
1928	308.000.000	»
1929	426.000.000	»

Cette progression, vraiment remarquable, est attribuable en partie au « boom » du bâtiment au cours de ces dernières années, ainsi qu'à la situation devenue plus difficile de la moyenne et de la grande culture. Il faut aussi y voir une conséquence de la fièvre spéculative qui a amené bien des personnes à hypothéquer leurs immeubles pour jouer en Bourse.

Dans l'ensemble, les marchés des capitaux et de l'argent sont actuellement influencés par les excès antérieurs : nous traversons une période de reconstitution des disponibilités, de classement des titres à leur vraie valeur et de recours au crédit commercial. Il ne faut pas perdre de vue que la diminution totale de valeur des titres inscrits à la Bourse de Bruxelles, pendant l'année 1929, dépasse 36 milliards de francs et représente 30,4 p. c. de la valeur globale au début de 1929. Un tel mouvement ne peut, évidemment, s'effectuer sans pertes réelles et sans secousses dommageables. Nous nous sommes longuement expliqués là-dessus dans notre dernière chronique. Il est heureux qu'une encaisse métallique extrêmement élevée et la conjoncture mondiale permettent à la Banque Nationale de Belgique de pratiquer une politique d'argent bon marché. L'abaissement général des taux contribue certainement à amortir les conséquences de la crise boursière.

Passons maintenant à l'examen général de la vie industrielle. Vu l'importance bien connue que présente pour cette dernière l'industrie du bâtiment, nous commencerons par celle-ci. Sa situation actuelle est un peu spéciale par suite de l'activité extraordinaire provoquée par les travaux des expositions de Liège et d'Anvers.

Cependant, il est indéniable qu'il se produit un ralentissement dans l'industrie du bâtiment et que, pour les maisons bourgeoises, l'activité des construc-

tions a fait succéder une surabondance d'offres à un excès inquiétant de demandes, surtout dans les grandes villes. A Bruxelles, principalement, le nombre de maisons et d'appartements à louer est considérable; il augmentera encore avec l'achèvement des immeubles en cours et par suite de la réadaptation des spéculateurs ruinés à de nouvelles conditions de vie.

Notre statistique nous donne les chiffres suivants pour les constructions d'immeubles (agglomération bruxelloise, Anvers, Gand et Liège) :

Année 1928	3.214
Année 1929	2.911

La statistique mensuelle nous donne :

1928 Novembre	181	1929 Novembre	152
1928 Décembre	216	1929 Décembre	194
1929 Janvier	198	1930 Janvier	155
1929 Février	228	1930 Février	220

Le mouvement qui marquait en 1929 un ralentissement s'accroît donc légèrement. Mais il faut tenir compte du fait que les transformations d'immeubles donnent de l'occupation aux ouvriers du bâtiment. Ces transformations sont motivées par le prix élevé des constructions nouvelles, qui pousse à agrandir les immeubles existants, par le désir d'échapper à la loi sur les loyers et, enfin, par la prospérité commerciale qui a conduit de nombreux intermédiaires à moderniser leurs installations.

Il faut également tenir compte de la réalisation des programmes locaux de construction d'habitations à bon marché. Mais, dans l'ensemble, il est certain que le « boom » du bâtiment est fini.

Les prix préoccupent l'opinion publique : dans l'ensemble et dans la plupart des pays, ils sont à la baisse, mais cette dernière est encore contrariée dans quelques États par l'adaptation à un nouveau régime monétaire. L'évolution des prix est souvent mal comprise du grand public, qui s'étonne de ne pas trouver de synchronisme entre les prix de gros et de détail et les salaires, par exemple. Nous avons déjà dit ici que ce synchronisme est impossible et que c'est cette impossibilité même qui déclenche les crises : si tous les prix évoluaient simultanément, l'adaptation de la production et de la consommation se ferait le plus naturellement du

monde. Ce sont là des notions élémentaires sur lesquelles il ne faut pas insister.

Le tableau que l'on trouvera ci-dessous n'appelle que de brefs commentaires : il montre la baisse effective, qui se poursuit depuis 1928, d'un certain nombre de produits mondiaux et plus particulièrement des métaux non ferreux et des produits agricoles. Compte non tenu de fluctuations temporaires, l'orientation à

la baisse est fort nette. Sans insister ici sur les conséquences fâcheuses de cette situation pour les producteurs eux-mêmes, nous indiquons simplement que la baisse des prix désorganise en ce moment le commerce d'importation et que les industriels doivent faire face à une dépréciation continue de leurs stocks, si réduits s'efforcent-ils de les maintenir.

Prix de quelques produits mondiaux.

	Plus haut en 1928	Fin 1928	Fin juin 1929	Fin 1929	Fin janvier 1930	Fin février 1930	Fin mars 1930
Cuivre (std) en £, sh. et d., par tonne, à Londres	75- 0-0	75- 0-0	73-19-4 1/2	68- 0-0	72- 0-0	69-1-3	71- 2-6
Etain, en £, sh. et d. par tonne, à Londres	255- 5-0	223- 5-0	201-15-0	178- 3-9	176-13-9	168- 1-3	170-12-6
Plomb en £, sh. et d., par tonne, à Londres	23-10-0	23- 1-3	25- 5-0	21-18-9	21-15-0	20- 1-3	18-16-3
Zinc, en £, sh. et d. par tonne, à Londres	27-17-6	26-15-0	26- 8-7 1/2	19-12-6	19-18-9	18- 7-6	18- 8-9
Or (1.000/1.000), en sh. et d. par once fin, à Londres ..	84/11 1/2	84/11 1/2	84/11 1/2	84/10	84/11 1/2	84/11 1/2	84/11 1/4
Argent (std) en pence, par once std, à Londres	28. 7/8	26. 3/8	24. 1/4	21. 7/16	20	19. 1/8	19. 7/16
Caoutchouc, en deniers par Lb, à Londres	19, 7/8	8, 5/8	10. 7/16	7. 15/16	7 7/16	7. 3/4	7, 1/2
Blé, en cents par bushel, à Chicago	170 1/4	114 5/8	113 1/8	127 3/8	115 1/4	109 7/8	108
Avoine, en cents par bushel, à Chicago	68	47 5/8	43 15/16	43 5/8	43 5/16	41 15/16	42 3/4
Maïs, en cents par bushel, à Chicago	110 3/4	88	92 5/16	85 5/8	86 3/4	83 1/16	83 3/4
Café, en francs, par 50 kg., Le Havre	592 1/2	509 3/8	469 3/4	245 1/4	271 5/8	280 1/2	293 1/4
Laine, en francs, par 50 kg., Le Havre	1.900,—	1.710,—	1.490,—	1.030,—	940,—	900,—	920,—
Coton, en francs, par 50 kg., Le Havre	717,—	635,50	621,—	565,—	569,—	512,50	519,50

Le mouvement de l'indice des prix de gros en Belgique est également orienté vers la baisse ainsi que l'indique le tableau suivant :

1928 Novembre	847	1929 Novembre	834
1928 Décembre	855	1929 Décembre	823
1929 Janvier	867	1930 Janvier	808
1929 Février	865	1930 Février	(1) 791

(1) Nous donnons ci-dessous le mouvement de l'index, pendant les deux derniers mois, pour certaines catégories importantes de produits

	Janvier	Février
Combustibles	1.022	971
Goudron	832	789
Engrais chimiques	686	664
Laine	779	730
Lins	707	650
Jute	601	553
Cotons	948	942
Papier	1.168	1.067
Tabac	750	727

La baisse est sensible; cependant, elle mérite quelques commentaires :

1^o-En 1929, la moyenne des prix de gros a été de 851 contre 843 en 1928. Les effets de la réadaptation aux nouvelles conditions monétaires se sont donc encore fait sentir en 1929 et ont, en partie, masqué les conséquences de la baisse mondiale. Mais celle-ci reprend actuellement ses droits.

2^o Les produits industriels belges ne sont pas encore sensiblement affectés par le mouvement général; ce n'est qu'à partir du 1^{er} avril que certaines baisses, pour les charbons et les coques, notamment, ont été appliquées. Si les prix à l'exportation ont fléchi et se sont redressés, les prix intérieurs des produits métallurgiques traduisent des baisses insignifiantes, qui, venant après une hausse sensible, de 1928 à 1929, perdent, par cela même, une partie de leur importance. Il faudra attendre la prochaine chronique pour enregistrer des résultats sensibles.

	CHARBONS				FONTE DE MOULAGE		POUTRELLES			
	Industriel, menu, demi-gras, mi-lavé		Fines à coke		(Charleroi)		Prix à l'exportation		Prix intérieurs	
	1928-1929	1929-1930	1928-1929	1929-1930	1928-1929	1929-1930	1929-1929	1929-1930	1928-1929	1929-1930
	(En livres sterling)									
Novembre	150	190	145	180,50	595	625	5-5-0	4-17-6	940	940
Décembre	150	190	145	180,50	595	625	5-4-0	4-17-0	940	940
Janvier	155	190	145	180,50	595	625	5-0-0	4-19-0	940	940
Février	160	190	145	180,50	595	625	5-2-6	4-19-0	940	940
Mars	165	190	150	180,50	605	625	5-1-6	5- 1-6	940	940
1928, Moyenne mensuelle	147		143		615		4-18-4		905	
1929, Moyenne mensuelle	176		167		616		5- 1-5		940	

D'une année à l'autre, les prix des produits métallurgiques, et surtout ceux des billettes, marquent une tendance au fléchissement, mais il est non moins certain que ces prix ne suivent pas encore la tendance générale des prix mondiaux. Ainsi se vérifie ce qui a été plusieurs fois signalé ici-même : les prix des produits industriels nationaux continuent à hausser, pour

des raisons purement internes et notamment par suite de la réadaptation monétaire, malgré la tendance générale à la baisse.

Il n'est pas de même des produits agricoles dont la baisse est bien accusée et synchrone à celle des marchés mondiaux.

MOIS	Froment		Avoine		Pommes de terre		Lin brut	
	1928-1929	1929-1930	1928-1929	1929-1930	1928-1929	1929-1930	1928-1929	1929-1930
Novembre	160,97	156,10	162,61	128,60	67,37	42,64	220,88	175,35
Décembre	152,81	153,65	159,60	122,02	67,67	41,03	219,—	174,81
Janvier	158,55	147,97	166,39	111,16	69,53	40,52	214,01	166,84
Février	163,14	142,94	169,33	94,40	77,88	38,04	207,54	145,56
Mars	162,14	—	167,91	—	84,84	—	210,42	—

Le beurre et les œufs ne sont pas influencés par ce mouvement, car il faut tenir compte de l'accroissement de consommation dans les villes.

Voyons maintenant comment évolue l'indice des prix de détail. On sait qu'au cours des deux derniers mois il a baissé; mais son allure générale n'est pas moins intéressante à étudier.

Indice sensible des prix de détail (Royaume).

	1928-1929	1929-1930
15 novembre	845	897
15 décembre	852	897
15 janvier	856	895
15 février	859	890
15 mars	862	879

C'est donc le 15 janvier que l'on a pu constater le retournement des prix de détail. La baisse est bien faible : moins de 20 points en deux mois. Mais l'index n'avait monté, en douze mois, que de 45 points.

Il n'est pas sans intérêt d'étudier les données disponibles sur les ventes à la consommation. Les indica-

tions recueillies peuvent nous éclairer sur le mouvement des prix de détail. Nous utiliserons notre statistique des ventes à la consommation (*voir tableau ci-dessous*).

Si cette statistique ne nous fournit pas de données concluantes, elle nous permet cependant de faire ressortir un ralentissement des ventes à la consommation et, dans certains cas, un fléchissement temporaire en dessous des chiffres du mois correspondant de l'année précédente. L'indication est nette : certaines classes de la population se restreignent en ce moment, ce qui ne facilitera pas l'écoulement des stocks. Dans le commerce de l'automobile et dans l'industrie du diamant, on se trouve également devant une abstention des acheteurs. Au cours des mois à venir, il conviendra de suivre avec attention les indications des statistiques de la consommation, ainsi que celles des émissions de capitaux : si éloignées qu'elles soient l'une de l'autre, elles comportent des enseignements analogues pour la production.

La consommation de sucre et celle de margarine se maintiennent difficilement (la consommation croissante de margarine, substitut du beurre, ne peut d'ailleurs pas être considérée comme un indice de prospérité).

MOIS	GRANDS MAGASINS						MAG. A SUCCURSALES	
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage		Alimentation	
	1928-1929	1929-1930	1928-1929	1929-1930	1928-1929	1929-1930	1928-1929	1929-1930
Novembre	105	131	131	142	127	148	120	140
Décembre	140	140	168	187	192	222	150	149
Janvier	108	106	141	131	124	117	129	127
Février	93	104	119	123	109	129	122	129
Mars	140	—	140	—	116	—	133	—

La consommation de bière, par contre, est en augmentation, mais la douceur de la température pendant

l'hiver y est pour beaucoup, surtout si l'on songe au très rigoureux premier mois de 1929.

MOIS	Sucres déclarés en consommation		Quantités de matières travaillées, déclarées par les brasseries		Margarines déclarées à la consommation	
	1928-1929	1929-1930	1928-1929	1929-1930	1928-1929	1929-1930
			(En tonnes)			
Novembre	15.723	14.387	15.762	15.940	3.715	3.815
Décembre	14.646	12.441	16.659	17.851	3.974	4.242
Janvier	14.533	15.751	13.753	16.174	4.123	4.163
Février	11.497	12.323	11.776	16.107	3.391	3.265
Mars	13.302	12.573	17.157	19.570	3.703	3.516

Les données relatives aux industries soumises aux accises ne doivent être interprétées qu'avec prudence, mais des chiffres qui précèdent on peut affirmer, sans témérité, que les statistiques générales de la consommation concordent avec celles du sucre et de la margarine.

* * *

Il nous reste à étudier le mouvement de notre commerce extérieur. Après quoi, nous pourrions dire quelques mots de la production.

Pendant le mois de janvier 1930, l'Union Economique a importé pour 2.943.000.000 de francs ou 516 millions de plus que pendant janvier 1929. D'autre part, il a été exporté pour 2.210.000.000 francs ou 36 millions de plus qu'en janvier de l'année dernière.

Pendant le premier mois de l'année, le solde défavorable de la balance commerciale s'est élevé à 733 millions, contre 253 millions en janvier 1929.

Pendant le mois de février, l'Union Economique a importé pour 2.711.620.000 francs ou 29.570.000 francs de plus que pendant le mois correspondant de 1929. D'autre part, il a été exporté pour 1.813.988.000 francs ou 526.330.000 francs de moins qu'au mois de février de l'année dernière.

Pendant le second mois de cette année, la balance commerciale visible de l'Union Economique lui est défavorable pour 897.632.000 francs au lieu de 341 millions 732.000 francs l'an dernier.

L'accroissement des importations porte tant sur les matières brutes que sur les produits fabriqués. La diminution des exportations semble due principalement aux produits alimentaires et aux produits bruts.

La balance commerciale d'un pays constitue un moyen d'appréciation fort incertain. Il ne faut donc pas en exagérer l'importance. L'aggravation fort sensible du déficit commercial n'est pas, en soi, un indice favorable, évidemment, mais elle n'a rien d'alarmant. Par le jeu des paiements extérieurs et de l'exportation des devises, le déficit est susceptible de déterminer une contraction de la circulation et d'agir ainsi

dans le sens, si pas de la baisse, tout au moins de la stabilisation des prix.

Les statistiques relatives à la production industrielle donnent, ensemble, l'impression d'un ralentissement, déjà sensible.

La comparaison de la production et des stocks de houille d'une année à l'autre n'est pas pertinente, car en novembre et décembre 1928, le stock de charbon dépassait encore un million de tonnes et l'on sait que l'une des caractéristiques des crises charbonnières est le maintien d'une haute production. Mais ce qu'il faut retenir, c'est qu'après être tombé à 278 mille tonnes en septembre 1929, le stock de houille est remonté à 720.000 tonnes en février 1930 et 1.101.000 en mars. Pour l'industrie charbonnière elle-même, ce chiffre n'a rien encore d'inquiétant, mais pour la production en général il constitue un indice de ralentissement. La production des aciers est également en diminution et plusieurs hauts fourneaux sont mis hors feu ou en veilleuse. Les décisions du cartel jouent ici un rôle important mais elles sont fonction du marché.

Dans l'industrie des métaux non ferreux, la situation est mauvaise, tant par suite de la rupture du cartel du zinc que de la baisse générale des prix du cuivre, du zinc, de l'étain et de l'argent.

Les statistiques des conditionnements de laine de Verviers et de Dison marquent une réduction de la quantité de matière traitée, en même temps qu'un accroissement des stocks de peignés.

MOIS	Laine conditionnée		Stocks de peignés	
	1928-1929	1929-1930	1928-1929	1929-1930
			(En tonnes)	
Novembre	3.701	3.569	2.272	2.668
Décembre	3.225	2.761	2.216	2.685
Janvier ...	3.446	2.823	2.004	2.670
Février ...	3.064	2.620	2.016	2.451
Mars	3.455	—	1.989	—

Dans les industries du coton, du jute, de la soie artificielle et du lin, pour lesquelles on ne possède aucune statistique, la situation demeure mauvaise et le chômage partiel commence à s'y généraliser. L'industrie diamantaire, après avoir repris normalement en janvier a institué à nouveau le régime de la suspension partielle du travail.

Les statistiques officielles ne marquent pas encore un relèvement inquiétant du nombre des chômeurs pour l'ensemble des industries bien que l'opinion publique se préoccupe vivement de ce phénomène. Quel que soit le déroulement des événements économiques, quelles que soient pour la Belgique les répercussions de la dépression mondiale, il ne semble pas que notre pays sera particulièrement atteint par le chômage.

Nous ne dirons rien cette fois de l'agriculture ; sa situation ne s'est pas modifiée au cours des deux derniers mois. Mais elle nourrit l'espoir d'une année plus favorable.

* * *

De la rapide analyse qui précède, on retirera l'impression que la dépression industrielle est lente, fort lente même, à faire sentir ses effets. Il ne s'agit donc pas de crise pour le moment, sauf en ce qui concerne le marché des capitaux. Mais ce qui vaut la peine d'être noté, c'est l'attitude psychologique des producteurs et de la population tout entière : la hantise de la crise est très forte, elle agit certainement comme un frein ; elle tend même à déterminer, dans certains groupes, des réactions excessives : c'est ainsi que l'on constate dans plusieurs industries un désir de protection douanière que la Belgique ne connaît que rarement.

La situation du Congo belge, comme nous le disions plus haut, préoccupe vivement l'opinion. Le problème de la main-d'œuvre, celui des exploitations agricoles et celui des transports sont ceux qui, en ce moment, présentent pour la colonie la plus grande importance.

Il s'agit, à la fois et rapidement, d'élaborer une doctrine et de passer à l'action, de créer une œuvre et une tradition. Tâche passionnante mais lourde et d'autant plus que la Belgique n'a pas encore eu le temps de former des théoriciens-spécialistes des questions coloniales. Et cette matière, comme en toute autre, la coordination et la méthode ne peuvent être assurées que grâce à une forte organisation de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur.

* * *

D'une façon générale, l'opinion publique saisit l'importance que présente l'état de la production américaine pour la vie économique de l'Europe occidentale. Mais on peut dire également que cette même opinion n'est pas encore accoutumée à saisir l'essentiel dans les indications qui nous parviennent des Etats-Unis et des autres pays industriels.

C'est ainsi que l'on attribue souvent une importance exagérée aux déclarations optimistes des grands chefs

d'entreprises ou de banques d'outre-Atlantique. Considérant les tendances psychologiques des producteurs américains : culte de l'efficacité et de l'optimisme, importance attribuée à une politique de prospérité, obligation civique et patriotique de croire au progrès, tendances que l'on imite de plus en plus de ce côté de l'Atlantique, l'économiste n'est pas trop surpris de l'enthousiasme de commande des interviews, souvent inspirées par la philosophie pragmatique de William James. Mais en même temps, l'économiste a le droit de constater que, aux Etats-Unis, le problème du chômage devient de plus en plus grave ; que le soutien de l'Etat est réclamé pour le financement des récoltes de coton et de blé. Lorsqu'après le krach de Wall street il fut déclaré que les compagnies de chemins de fer et d'autres entreprises importantes allaient mettre en adjudication des travaux qui maintiendraient l'activité de la production, on ne se souciait pas de savoir que ces travaux avaient été décidés longtemps à l'avance et qu'il n'y avait là nul élément nouveau d'activité. De même, on oubliait de tenir compte des répercussions de la chute des ventes d'automobiles et du déclin rapide de l'industrie du bâtiment.

Ce qui précède n'a d'autre but que de mettre l'opinion en garde contre des informations fragmentaires qui nous parviennent de l'étranger. Ce n'est pas un gros contrat ou une reprise d'un groupe de valeurs à la Bourse de New-York qui marquent un tournant de la conjoncture. C'est la situation d'ensemble qu'il faut étudier, et pendant une période de temps assez longue.

Si l'on attribue à des événements épisodiques une valeur exagérée on court le risque de commettre de très grandes erreurs de jugement. La pondération est cependant nécessaire, après les excès boursiers récents, devant les incertitudes de la situation mondiale et en prévision de ses répercussions possibles sur l'économie belge.

LA CONCENTRATION.

Navigation.

La Compagnie Belge Maritime du Congo vient d'absorber le Lloyd Royal Belge sous la dénomination « Compagnie Belge Maritime du Congo (Lloyd Royal) ».

A la veille de leur fusion, la situation des deux flottes qui navigueront désormais sous le même pavillon se présentait comme suit :

La Compagnie Belge Maritime du Congo possédait six paquebots modernes assurant le transport des passagers entre la Belgique et le Congo et représentant un tonnage de 43.990 tonnes, et quatorze cargos d'une capacité totale de 85.960 tonnes, affectés au service de notre colonie, à celui de la côte occidentale et de la côte orientale d'Afrique. La flotte totale de la Compagnie Belge Maritime du Congo représentait donc une capacité totale de 129.940 tonnes, en négligeant les remorqueurs et les embarcations accessoires naviguant sur le Bas-Congo.

Le Lloyd Royal Belge, de son côté, possédait une flotte de dix-neuf navires récents, d'une portée en lourd de 157.665 tonnes. Cinq de ces navires ont été lancés et mis en service en 1929. Trois d'entre eux sont actionnés par des moteurs et sont munis d'installations pour un nombre restreint de passagers. Le Lloyd Royal Belge, gérait en outre quatre bateaux d'un tonnage de 29.335 tonnes.

L'organisme unifié dispose actuellement de 317.340 tonnes au total.

Le nouvel organisme assurera régulièrement le service des lignes suivantes, conformément à la tendance qui substitue la navigation régulière au « tromping ».

- 1) Anvers-Matadi;
- 2) Anvers-Dar-es-Salam;
- 3) Anvers-Lobito-La Plata;
- 4) Anvers-New-York;
- 5) Anvers-La Plata;
- 6) Anvers-Brésil;
- 7) Anvers-Extrême-Orient.

Grâce à la fusion le nouvel organisme sera propriétaire d'une flotte qui figurera dans ses immobilisations à un prix modéré; il occupera, à ce point de vue, l'une des meilleures places dans la liste des armements mondiaux.

L'unification, d'un autre côté, permettra des réductions importantes dans les frais d'administration et d'entretien des navires.

Charbonnages.

Dans le pays de Liège, se poursuit un mouvement constant et assez important de concentration des charbonnages :

La société anonyme de Wérister va absorber le charbonnage de la Basse-Ransy, contrôlé en partie par celui du Horloz. Ce dernier serait absorbé à son tour par le charbonnage de La Haye. Les charbonnages de Maireux et Bas-Bois fusionnent avec le charbonnage du Hasard.

Engrais synthétiques.

La presse quotidienne a parlé à différentes reprises d'un accord de courte durée conclu entre les producteurs belges d'ammoniaque synthétique, les industriels allemands et anglais. Cet accord porterait sur les prix à pratiquer en Belgique.

Selon les **Commerce Reports** du 24 mars 1930, cet accord, ne présente qu'une portée limitée, car il prend fin le 30 avril. D'après cette publication, l'accord intéresse en premier lieu les deux principales associations belges de producteurs de sulfate d'ammoniaque et porte sur une production de 200.000 tonnes. Un accord complémentaire entre producteurs belges, allemands et anglais a fixé le prix à 152 francs les 100 kilogrammes sur le marché belge.

Les négociations se poursuivent en vue d'arriver à un accord durable.

Cartel International des Bouteilles.

L'Agence Economique et Financière publie l'information suivante:

« Le Comptoir international de vente des bouteilles qui comprend en dehors des producteurs allemands, tchécoslovaques et hollandais, ceux de l'Autriche, de la Hongrie, Yougoslavie, Roumanie et de la Pologne a été constitué; il vient à échéance le 31 décembre 1939, avec possibilité de prolongation de cinq ans. Une clause territoriale prévoit que les *Hollandsche Vereenigde Glass Fabrieken* pourront faire du dumping en Belgique. »

Divers.

On relève au *Moniteur* les fusions suivantes :

Absorption de la société anonyme Walburg, à Saint-Nicolas, par la Société de Loth, à Bruxelles.

Absorption des Glaces de Sainte-Marie d'Oignies, à Aiseau, par la Société des Glaceries de Saint-Roch.

Fusion de la Compagnie Agricole du Nil et du Crédit Général du Canada, à Anvers, en vue de la constitution d'une nouvelle société au capital de 25 millions de francs.

Absorption des Etablissements Eug. Dekeyser et des Etablissements Ferdinand Demets par la *Belgian Benzine Company*.

Fusion du Comptoir Van Hoof Rodrigo et de la Compagnie Commerciale Kreglinger et Van Peborgh, en vue de la constitution de la Société anonyme commerciale *Kreglinger et Van Peborgh Limitada*, au capital de 35 millions de francs.

LES ÉMISSIONS DES SOCIÉTÉS ET LA CONCENTRATION DES CAPITAUX.

Dans notre récent article sur le marché des capitaux en Belgique (1) nous faisons remarquer que la concentration des capitaux se poursuivait rapidement. Il nous a paru utile de revenir sur cette question en nous plaçant à ce point de vue que nous n'avions envisagé qu'incidemment.

Le tableau suivant nous donne, pour les 5.719 sociétés recensées en Belgique pour l'année 1929 (Tableau des rendements) la répartition du capital suivant l'importance des entreprises : 85 p. c. des entreprises, considérées comme moyennes (capital ne dépassant pas 5 millions de francs) ne groupent que 20 p. c. du total des capitaux investis alors que 258 sociétés, ayant un capital social dépassant 20 millions de francs et formant 4 1/2 p. c. du nombre d'entreprises, absorbent 59 p. c. du capital total investi. (*Voir tableau p. 298.*)

Une fois ces chiffres obtenus, il a semblé désirable de rechercher, d'après la statistique des émissions, si le mouvement de concentration des capitaux s'accen-

(1) Cfr. « Bulletin » n° 6, vol. I, 1930, p. 205.

1929	Nombre d'entreprises	Pour cent de l'ensemble	Capitaux investis (1 = 1.000 fr.)	Pour cent de l'ensemble
Jusque 1 million	3.139	55	1.393.631	5
De 1 à 5 millions	1.721	30	4.266.079	15
De 5 à 10 millions	375	6,5	2.783.657	10
De 10 à 20 millions	226	4	3.309.822	11
De plus de 20 millions	258	4,5	16.904.802	59
Ensemble	5.719	100	28.657.991	100

tuait au cours des dernières années. Des tableaux ci-dessous on peut conclure que la proportion des très grandes entreprises va croissant et que, d'autre part,

elles absorbent une part croissante de capital qui passe de 55,5 p. c. en 1927 à 67 p. c. en 1928 et 72,5 p. c. en 1929.

**Constitutions de sociétés (anonymes en en commandite par actions)
et augmentations du capital-actions.**

(En millions de francs).

	Nombre d'entreprises	Pour cent de l'ensemble	Capitaux investis	Pour cent de l'ensemble
1927 :				
Jusque 1 million	789	58	338	5,5
De 1 à 5 millions	394	29	962	16
De 5 à 10 millions	78	6	614	10
De 10 à 20 millions	50	3,5	785	13
De plus de 20 millions	48	3,5	3.350	55,5
	1.359	100	6.049	100
1928 :				
Jusque 1 million	896	52	419	3,5
De 1 à 5 millions	505	29	1.333	11
De 5 à 10 millions	127	7	978	8
De 10 à 20 millions	87	5	1.324	10,5
De plus de 20 millions	118	7	8.197	67
	1.733	100	12.251	100
1929 :				
Jusque 1 million	950	52	444	3
De 1 à 5 millions	530	29	1.379	9,5
De 5 à 10 millions	162	9	1.246	8,5
De 10 à 20 millions	64	3,5	987	6,5
De plus de 20 millions	125	6,5	10.673	72,5
	1.831	100	14.729	100
1927-1928-1929 :				
Jusque 1 million	2.635	53,5	1.201	4
De 1 à 5 millions	1.429	29	3.674	11
De 5 à 10 millions	367	7,5	2.838	9
De 10 à 20 millions	201	4	3.096	9
De plus de 20 millions	291	6	22.220	67
	4.923	100	33.029	100

Au point de vue des méthodes statistiques nous ferons remarquer que les données globales : 4.923 sociétés et 33.029 millions de francs ne doivent pas être comparées avec celles extraites du tableau des rendements : 5.719 sociétés et 28.657 millions de francs ; nous n'avons pas à tenir compte ici des dissolutions de sociétés qui modifient sensiblement les données réelles des émissions.

**MARCHÉ DE L'ARGENT, SPÉCULATION ET COMMERCE
DE BANQUE.**

Depuis le début de l'année, l'encaisse-or de la Banque Nationale a augmenté de 35.671.000 francs ; au

3 avril, elle s'élevait à 5.911.589.000 francs. Dans ces chiffres ne sont naturellement pas compris les effets-or sur l'étranger.

On trouvera, ci-dessous, le détail de la production des mines aurifères congolais :

Production congolaise d'or brut.

Société des Mines d'or de Kilo-Moto.

Société Minière de la Télé.

Entrepreneur des Société Internationale Forestière et Minière du Congo et Société Minière de l'Aruwimi-Ituri.

Compagnie Minière des Grands Lacs Africains.
Totalisation mensuelle des productions d'or brut.

MOIS	Production congolaise	Dont Kilo-Moto
	(En kilogrammes)	
1929 Juillet	481.351	352.133
Août	502.507	362.438
Septembre	495.285	353.268
Octobre	519.516	369.856
Novembre	515.165	366.426
Décembre	566.387	409.431
Récupération	4.594	4.594
Total 2 ^e semestre 1929 ..	3.084.805	2.218.146

* * *

Un certain nombre d'entreprises belges étudient à nouveau l'émission d'emprunts obligataires à l'étranger. Le mouvement qui s'était très sensiblement réduit au cours des trois premiers trimestres de 1929, semble reprendre avec une certaine intensité. On ne peut que se louer de voir le gouvernement, sur les conseils de la Banque Nationale de Belgique, maintenir pour les communes et les administrations publiques, l'interdiction de contracter des emprunts à l'étranger. Cette interdiction renforce l'intérêt de la récente décision de rembourser la partie en circulation de l'emprunt 7 1/2 p. c. de 50 millions de dollars contracté aux Etats-Unis en 1920 (1).

* * *

La Ville de Bruxelles émet un emprunt intérieur de 150 millions de francs, 5 1/2 p. c., en obligations de 1.000 francs, émises à 98 et remboursables en 60 ans. Ces obligations ont été récemment introduites à la Bourse d'Amsterdam.

Nous extrayons du rapport du Crédit Communal pour 1929, le passage suivant, relatif au marché des titres à revenu fixe en Belgique.

« L'exercice 1929 a été marqué, en ce qui concerne l'activité du Crédit Communal de Belgique, par un retour complet au principe d'intervention financière au profit des communes sous la forme de prêts à long terme.

» Ce principe est à la base de notre institution. Si depuis 1914 les circonstances nous avaient forcés à nous en départir, nous n'avons pourtant jamais perdu de

vue la nécessité d'y revenir, et nos efforts ont toujours tendu à préparer les voies d'un retour progressif à la situation normale.

» En 1929, notre tâche a été facilitée en ce sens par l'amélioration des conditions du crédit public.

» Les titres à revenu fixe ont bénéficié d'un regain de faveur qu'expliquent la diminution progressive du loyer de l'argent, ainsi que les déceptions réservées depuis plus d'un an aux acquéreurs de titres de spéculation.

» Au cours de l'exercice écoulé, le Crédit Communal de Belgique a procédé, avec un plein succès, à l'émission de deux emprunts de 300.000.000 de francs chacun en obligations 6 p. c. nettes d'impôts, remboursables en soixante ans. Cette opération a puissamment favorisé la consolidation des dettes flottantes des communes. Elle nous a, en effet, permis de transformer en emprunts remboursables en trente et soixante ans, aux taux d'annuité respectifs de 7,60 et 6,56 p. c. un capital de fr. 344.986.858,21 de dettes communales à court terme; parallèlement en 1929, nous avons pu, par voie d'échange contre des obligations nouvelles ou par voie de rachats, résorber anticipativement à l'échéance, un montant de 127.500.000 francs de bons de caisse 5 p. c. échéant le 1^{er} octobre 1930. Nous rappelons que les 100 millions de francs de bons à 6 p. c., créés à l'échéance du 1^{er} janvier 1931, ont été remboursés par anticipation au 1^{er} juillet 1928, si bien que la dette primitive de 650.000.000 de francs en bons à 5 p. c. et 6 p. c., il ne restait plus en circulation au 31 décembre 1929 que 296.737.000 francs de bons de caisse 5 p. c. détenus par des tiers et 25.763.000 francs des mêmes titres faisant partie du portefeuille de la société.

» Nous croyons utile de signaler que toutes les mesures sont dès à présent prises pour faire face à la conversion ou au remboursement de ce capital, dût-il même être liquidé intégralement en espèces; il suffit pour s'en rendre compte de constater au bilan que les postes de Caisse et Banque, ainsi que les placements provisoires, représentent ensemble des disponibilités immédiates de fr. 427.101.850,47.

» Nos deux émissions, ensemble 600 millions de francs d'obligation à 6 p. c., placées en 1929, ont porté à 3.563.567.800 francs le total des émissions auxquelles le Crédit Communal de Belgique a procédé depuis sa fondation; le tableau ci-dessous en donne le détail et indique le montant nominal des titres restant à amortir pour chaque catégorie au 31 décembre dernier.

Emission du Crédit Communal de Belgique.

Capital émis		Capital nominal restant à amortir au 31 déc. 1929
6.800.000	fr. d'obligations à long terme 3 p. c. à primes 1861	—
15.000.000	Id. 3 p. c à primes 1868	2.124.400
70.200.000	Id. 4 1/2 p. c. sans prime	19.196.600
292.679.200	Id. 3 p. c sans prime	216.258.800
572.888.000	Id. 4 p. c. sans prime	541.600.000
550.000.000	Id. 5 p. c sans prime	536.040.000
31.000.000	fr. de bons de caisse 4 1/2 p. c. remboursés en 1925	—
550.000.000	Id. 5 p. c. remboursables le 1 ^{er} octobre 1930	322.500.000
100.000.000	Id. 6 p. c remboursés le 1 ^{er} juillet 1928	—
100.000.000	fr. d'obligations 7 p. c à vingt ans	92.160.000
900.000.000	Id. 6 p. c. à soixante ans	898.840.000
375.000.000	fr. emprunt contracté à la Caisse d'Epargne et remboursable en soixante annuités	373.940.000
3.563.567.800	francs.	Fr. 3.002.659.800

(1) Cfr. « Bulletin » n° 5, vol. I, du 10 mars 1930.

» Notre activité ne s'est pas exclusivement exercée dans le sens de la consolidation des dettes flottantes; notre intervention s'est manifestée aussi très largement au cours de l'exercice dernier pour subvenir aux multiples dépenses ordinaires et extraordinaires de nos pouvoirs publics, provinciaux et communaux.

* * *

La nouvelle législation du Grand-Duché de Luxembourg sur les sociétés holding a déterminé un certain courant d'activité financière.

On a déjà constitué à Luxembourg 54 sociétés holding, au capital de 357 millions de francs. La Belgique y a contribué pour 104.980.000 francs. C'est le plus gros souscripteur, après le Grand-Duché, lui-même.

INDUSTRIE CHARBONNIÈRE.

Le fait le plus marquant de la période sous revue est l'augmentation rapide des stocks de houille, qui regagnent le niveau élevé prévalant il y a un an :

	1928-1929	1929-1930
	(En tonnes)	
Décembre	1.088.000	321.000
Janvier	977.000	497.000
Février	774.000	720.180
Mars	606.280	1.101.630

Comme nous l'avons déjà fait ressortir à plusieurs reprises, l'existence d'un stock d'un million de tonnes, pour une production annuelle moyenne dépassant 25 millions de tonnes, n'est pas excessive; elle constitue un volant régulateur des prix, dont le niveau présente une grande importance pour nos industries. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter du stock en soi. Mais c'est la rapidité de son accroissement qui retient notre attention, comme un indice de la dépression générale.

En outre, la reconstitution du stock, qui tient en partie à des causes temporaires: retour saisonnier d'ouvriers à la mine et accroissement concomitant de la production, exerce une influence directe sur les prix qui s'étaient maintenus élevés jusqu'à présent.

C'est ainsi que le *Vingtième Siècle* du 27 mars 1930 a annoncé qu'au cours d'une réunion des délégués belges, hollandais et allemands, il a été décidé de diminuer de 15 francs par tonne, à dater du 1^{er} avril, les charbons domestiques.

Le Comptoir de vente des charbons industriels belges aurait décidé, en outre, pour les charbons industriels, une réduction de 10 francs par tonne pour enlèvements mensuels de 200 tonnes au moins et de fr. 7,50 par tonne pour enlèvements inférieurs à ce tonnage. Les charbonnages dissidents auraient d'ailleurs donné l'initiative de la baisse des prix.

Les charbons industriels belges ont à lutter de plus en plus contre la concurrence étrangère et la diminu-

tion des commandes. La concurrence anglaise est favorisée par l'abaissement des frets et les nouvelles lois minières de la Grande-Bretagne.

Dans le groupe des combustibles domestiques, l'hiver fort doux a restreint la consommation et la prévision de nouvelles baisses de prix détermine les acheteurs éventuels à retenir leurs commandes.

La reconstitution des stocks, sensible notamment en Campine, entraînera fatalement le recours des charbonnages au crédit. En même temps, les progrès incessants de la technique appellent constamment de nouvelles immobilisations. En outre, la plupart des charbonnages des bassins du Centre et du Borinage ont souscrit à la formation des sociétés de carbonisation et de synthèse, dont les usines sont en construction. La libération des souscriptions dans ces affaires entraînera pour les charbonnages, en 1930 et 1931, de nouveaux décaissements qui, en période de ralentissement des commandes et de baisse des prix, ne contribueront certainement pas à alléger les trésoreries. L'Union des Centrales Electriques du Hainaut va réaliser aux charbonnages de Hensies-Pommerœul une installation de production de vapeur.

Les charbonnages qui publient en ce moment leurs bilans accusent les effets bienfaisants de la période de prospérité de 1929 : pour cinq d'entre eux l'augmentation globale des bénéfices est de 45 p. c. Mais les dividendes distribués ne se ressentent pas dans la même mesure de la prospérité passée. Ce que nous avons dit ci-dessus explique cette réserve.

Le Syndicat des Cokes a décidé une réduction de 10 francs à la tonne, à partir du 1^{er} avril, alors qu'au 1^{er} janvier les prix avaient été relevés de 15 francs. Les cokeries indépendantes trouvent dans la baisse des prix du charbon des compensations au ralentissement de la vente.

Le marché des sous-produits est favorable et les prix des goudrons sont en hausse, par suite de grosses entreprises de réfection des routes. Suivant les *Commerce Reports* la production de goudron, en Belgique, est la suivante :

1926	147.000 tonnes.
1927	161.000 tonnes.
1928	177.500 tonnes.

INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE.

Les statistiques permettent de se rendre compte de la réduction de production qui est intervenue depuis plusieurs mois.

	Production de fonte	Production d'acier brut
	(En tonnes.)	
1929 Octobre	360.510	357.510
Décembre	340.150	312.540
1930 Janvier	343.380	329.550
Février	315.320	311.380

On n'oublie pas que février est le mois le plus court de l'année. Le nombre de hauts fourneaux en activité diminue. Sur les 62 existants, 58 étaient à feu le 1^{er} janvier, le 1^{er} février on en comptait 57 et le 1^{er} mars 56. Par contre, les usines Boël ont mis à feu un nouveau haut fourneau. Dans la métallurgie luxembourgeoise également, la réduction de production exerce ses effets sur la marche des hauts fourneaux. Le groupe Arbed-Terres Rouges a mis trois hauts fourneaux en veilleuse à partir du 1^{er} avril.

Au cours des mois sous revue, le marché des produits lourds est passé de la dépression à une certaine animation et à des relèvements de prix, sous l'influence des comptoirs, pour retomber dans un calme relatif. La baisse des prix des charbons et la stabilisation des salaires, consécutive à la baisse de l'indice des prix de détail compensent, en partie, le ralentissement d'activité des usines. Le dernier renouvellement du cartel de l'acier n'a pas été sans provoquer quelques difficultés et il ne s'est prorogé que jusqu'en octobre prochain, à son assemblée du 13 mars dernier.

Le statut des intermédiaires à l'exportation a été partiellement réglé et les commissions à payer déterminées, sauf en ce qui concerne les tôles. La situation des intermédiaires-grossistes pour l'intérieur reste imprécise.

L'entente a maintenu, sans les accentuer, les limites à la production.

La reprise de février a été particulièrement favorable aux usines belges: à fin janvier, en application de la politique d'entre-aide décidée par le cartel, des ordres leur avaient été rétrocedés par des usines étrangères, et notamment luxembourgeoises, mieux pourvues de commandes. Mais cette solution ayant présenté certains inconvénients, les usines belges ont été seules admises, jusqu'au 15 février, à coter à l'exportation en vue de regarnir leurs carnets. Les résultats en ont été favorables et depuis le 15 février on a haussé les prix de 2/- pour les demi-produits, de 2/6 pour les aciers marchands et les profilés et de 4/- pour les tôles fortes.

L'amélioration ne s'est pas maintenue et le marché s'est ralenti par suite d'une insuffisance des commandes extérieures. Les prix n'ont cependant subi aucune modification. Le mieux saisonnier ne s'est pas fait sentir, sauf légèrement pour les demi-produits et les tôles de forte épaisseur.

Le marché de l'exportation en tréfilerie et en clouterie est fort calme. Le chômage est de deux jours par semaine dans les clouteries. La situation est calme en fonderie.

Dans les boulonneries et dans les tôleries on travaille pour le magasin, afin d'occuper le personnel. Dans quelques tôleries, on a renvoyé du personnel.

Les marchés extérieurs, surtout dans le Proche-Orient, sont difficiles à maintenir et les crédits demandés sont fort longs.

CONSTRUCTION MÉTALLIQUE.

Si l'industrie lourde subit en ce moment une période de ralentissement, la construction métallique jouit, dans la plupart des centres, d'un bon courant de commandes intérieures (chemins de fer belges, chemins de fer vicinaux, etc.); 146,000 wagons belges seront munis de freins automatiques Westinghouse, au cours d'une période de quatre ans. Signalons encore une commande de 100 wagons pour le Congo, de 600 wagons de 40 tonnes pour les chemins de fer belges et de 6 locomotives et 6 tenders pour l'Afrique équatoriale française.

De l'étranger, les ordres se font plus rares. Cependant, comme nous l'avons signalé, les colonies françaises commandent en ce moment assez bien à la Belgique, par suite de l'encombrement des ateliers français.

Un accord d'exportation a été conclu entre les principaux constructeurs de matériel roulant (voitures et wagons) de l'Europe continentale; la quote-part de la Belgique serait de 37 p. c.

La construction de matériel électrique souffrirait en ce moment d'un ralentissement des commandes.

MÉTAUX NON FERREUX ET PRODUITS CHIMIQUES.

On continue à manquer de renseignements précis sur cette industrie, qui traverse une assez mauvaise période par suite de la baisse des matières premières. Le prix du zinc est tombé en dessous de 19 livres sterling.

La reconstitution du cartel du zinc souffre de la vive rivalité qui existe entre producteurs belges et allemands. Avant la guerre, la Metallgesellschaft, de Francfort, jouissait, pour la vente des minerais, d'une situation tout à fait privilégiée. La guerre, en la coupant de ses sources de ravitaillement, situées toutes en pays ennemis, lui a fait perdre cette situation qui a été reprise en partie par une société belge appuyée par les producteurs et transformateurs de Belgique et de la Colonie, ainsi que par leurs banquiers.

La fabrication des engrais chimiques demeure active; la consommation en est stimulée par la sécheresse. Par contre, ainsi qu'on le verra plus loin, les commandes de chaux sont moins importantes que de coutume.

INDUSTRIE DU VERRE.

Verreries.

En février, le courant d'ordres a été meilleur qu'en janvier. Il est cependant resté insuffisant à provoquer l'épuisement des stocks, malgré le chômage décrété par le Comptoir. La société anonyme des Verreries des Hamendes a arrêté l'exploitation de la division de Merxem pour plusieurs mois; elle mettra le chômage à profit pour effectuer des réparations.

En mars, la situation ne s'est pas améliorée. Le Comptoir laisserait une certaine liberté à ses affiliés. Le stock a continué à augmenter, malgré le chômage

partiel, ce qui pourrait amener la réduction des bassins encore en activité.

La Compagnie internationale pour la Fabrication mécanique du Verre construit en ce moment une nouvelle usine, d'une capacité de trois fours, à Houdeng-Goegnies. Elle a créé à l'usine de Moll une division pour la fabrication du verre renforcé, destiné à la construction automobile.

Il se fonde en ce moment une série d'entreprises pour la fabrication du verre de sécurité.

Glaceries.

Alors que, pendant l'année 1929, les coefficients d'utilisation de la capacité de production des glaceries belges étaient tombés de 81 p. c. à 75 p. c., la situation actuelle ne s'est pas améliorée et certaines usines de la Basse-Sambre chôment un jour par semaine, par suite de la pénurie d'ordres.

Gobeletteries.

La situation, bien plus que calme, reste bonne. La stagnation est plus particulièrement sensible en verres gravés et taillés. Mais il n'y a aucun chômage et on n'en envisage pas pour le moment.

CARRIÈRES, CIMENTS ET MATIÈRES PLASTIQUES.

Avec le retour de la bonne saison, on peut escompter une reprise d'activité de ces industries, bien que, en vérité, l'hiver extrêmement clément n'a guère ralenti le travail.

C'est ainsi que dans les cimenteries le ralentissement a été fort peu marqué, grâce à l'absence de gelée. Mais la situation reste obscurcie par des prévisions pessimistes au sujet du renforcement du protectionnisme américain. Depuis le 17 mars, d'autre part, le *Board of Trade* impose l'application d'une étiquette d'origine sur les ciments importés en Angleterre.

Les principales usines continuent de pénibles négociations pour arriver à une limitation de la production de façon à amener un relèvement des prix sur le marché intérieur. On arriverait à un relèvement de 25 à 30 francs à la tonne.

Les bilans connus à l'heure actuelle révèlent une forte diminution des bénéfices, malgré la grande activité des cimenteries; c'est la conséquence de la lutte de prix.

Les industries de produits réfractaires, terres plastiques et céramiques continuent à être bien pourvues de commandes. Par contre, la faïencerie est peu prospère.

La prochaine campagne briquetière se présente assez mal, bien que les travaux préparatoires aient pu être entrepris très tôt.

Les fours à chaux ne se ressentent pas de la dépression industrielle et les demandes pour la métallurgie sont en reprise. Par contre, les ordres de l'agriculture sont moins importants. Presque tous les fours marchent à plein rendement, mais leurs carnets ne leur assurent pas une longue période d'activité.

Dans l'ensemble, les carrières sont prospères, sauf dans le bassin de la pierre bleue de Soignies, où les carnets sont peu garnis et où une entreprise a fait chômer le tiers de ses ouvriers pendant plus d'un mois.

Dans les carrières de Lessines, les expéditions de porphyre sont très actives. Si la demande intérieure s'est ralentie, les commandes étrangères sont très nombreuses.

Les carrières de la Haute-Meuse sont en régime normal, mais dans la région hutoise on constate un ralentissement par rapport à 1929.

Les carrières et tailleries de marbre de la région de Philippeville ont une activité soutenue.

AUTOMOBILES ET PNEUMATIQUES.

Les *Commerce Reports* signalent un ralentissement des ventes d'automobiles pendant le quatrième trimestre. Les *dealers* sont parvenus à diminuer leur stock en restreignant les importations. La construction tend à rendre plus luxueux et plus confortable les autocars. La production des motocyclettes est en progrès. La fabrication indigène d'automobiles subit un certain ralentissement comme partout ailleurs. Mais ce ralentissement n'est pas dû uniquement à la dépression générale : une des plus importantes usines introduit chez elle le travail à la chaîne, ce qui entraîne des à-coups, des mises au point et des renvois de personnel.

Vente en Belgique d'automobiles neuves.

	1928	1929
Marques européennes	11.053	10.783
Marques américaines	10.646	17.241
Total	21.699	28.024

La vente a donc augmenté de 6.325 unités, soit 29,1 p. c.

Mais tandis qu'en 1928, les marques européennes comptaient pour 50,9 p. c. dans le total, en 1929, elles n'y figurent plus que pour 38,4 p. c. (1).

35 p. c. des achats actuels servent au remplacement des véhicules hors d'usage. La vente des automobiles d'occasion, par vente aux enchères publiques ou par paiements échelonnés prend de l'extension.

* * *

Un accord a été conclu entre la ville d'Anvers et la société Ford Motor au sujet de l'installation de nouvelles usines Ford au port.

(1) La Chambre syndicale des Fabricants d'Automobiles belges va demander au gouvernement qu'à l'avenir les services publics et les concessionnaires d'autobus n'emploient que des marques belges. Selon les « Commerce Reports » du 24 mars 1930, la Belgique est le principal acheteur d'automobiles américaines, venant avant l'Argentine, le Royaume-Uni, l'Australie et l'Inde.

Le journal *Neptune* donne à ce sujet les renseignements que voici :

« En vertu de cet accord, la Ford Motor Company obtient la concession d'un terrain de 21.273 mètres carrés situé derrière les quais n^{os} 200 et 202, près du goulet de raccordement.

» Sur ce terrain seront édifiées des usines pour le montage et la construction de voitures automobiles. Ces usines auront une superficie de 13.000 mètres carrés. La concession locative s'étend sur une durée de trente ans, la Ford Motor Company, toutefois, pourra résilier la location après cinq ans.

» La Société Ford pourra utiliser le quai sur une longueur de 280 mètres et sur une profondeur de 30 mètres; elle pourra également y placer tous les appareils de traction et de levage qu'elle jugera utiles.

» La ville entrera gratuitement en possession des

bâtiments et de l'outillage permanent à l'expiration ou à la résiliation de la concession. »

* * *

Nous avons signalé à plusieurs reprises l'importance prise en Belgique par la fabrication des pneumatiques et des articles de caoutchouc. La principale fabrique belge de pneus a actuellement une production de 3.000 pneus par jour. Par suite de très importants contrats avec des marques automobiles étrangères, l'usine travaille jour et nuit et ses dirigeants étudient le moyen d'augmenter la capacité de production de leurs ateliers de Liège. Ils terminent le montage d'une usine en Allemagne.

INDUSTRIE TEXTILE.

Laine.

On trouvera ci-dessous les tableaux des conditionnements et des stocks.

Conditionnements publics de Verviers et de Dison.

MOUVEMENT COMPARATIF	FÉVRIER			MARS			JANVIER A FIN MARS		
	1928	1929	1930	1928	1929	1930	1928	1929	1930
Laines, blousses, déchets lavés et carbonisés	3.278.652	2.050.105	1.894.800	3.131.821	2.439.909	2.043.240	9.258.316	6.935.396	5.993.607
Fils cardés	24.150	35.172	35.318	25.323	45.204	42.692	71.543	114.404	133.844
Laines peignées	159.694	302.466	156.206	239.465	263.366	109.550	535.212	806.717	361.466
Fils peignés	483.619	425.858	387.423	558.009	503.042	430.571	1.545.674	1.433.460	1.266.215
Simplement pesé	314.062	250.300	145.999	283.135	203.434	162.157	856.351	677.524	475.887
	4.260.177	3.063.901	2.619.746	4.238.753	3.454.955	2.788.210	12.267.096	9.967.501	8.231.019

Stocks en peignés dans les peignages à façon de Belgique. A fin mars 1930.

(Chambre arbitrale et de conciliation
pour laines et peignés).

	Janvier	Février	Mars
	(En kilogrammes.)		
Mérinos	932.402	837.400	1.004.294
Croisés	1.737.411	1.613.202	1.606.251
	2.669.843	2.450.702	2.610.545

L'industrie textile verviétoise fait l'objet, notamment à l'étranger, de commentaires assez défavorables. Dans certains milieux on ne craint pas d'affirmer que par suite de la baisse de la laine, les pertes des entreprises sont énormes et une revue de Bradford annonçait que le chômage sur la place de Verviers atteignait 65 p. c. des effectifs. Au début de mars, la Chambre de Commerce publia une rectification :

« Le nombre réel des journées chômées dans l'industrie textile pendant le mois de janvier, n'atteignait que 8,40 p. c. du total. Pendant le mois de février, ce

pourcentage ne fut que légèrement supérieur à celui de janvier. Il est certain, en tout cas, que, sous le rapport du chômage, Verviers est dans une situation bien meilleure que la plupart des autres centres lainiers ».

On sait d'ailleurs que par suite de circonstances déjà exposées, c'est le chômage qui est le phénomène le moins à craindre dans une dépression industrielle.

Quant aux pertes subies par le commerce de la laine, elles sont certaines. Mais des bilans publiés jusqu'à ce jour, il résulte qu'elles ne sont pas considérables pour l'ensemble de la place, qu'elles ne touchent que les maisons de deuxième ordre. De plus, si l'on considère qu'en un an la laine brute a perdu 50 p. c. de sa valeur, on comprend de suite qu'il ne pouvait en être autrement. Les pertes restent très certainement bien en dessous des évaluations hasardeuses que l'on a pu recueillir çà et là.

Mais la sécheresse persistante a inquiété pendant l'hiver les milieux verviétois. Le lac de la Gileppe qui fournit l'eau nécessaire à l'industrie verviétoise de la laine, ne contenait en mars que 5.700.000 mètres cubes contre une réserve normale de 14.000.000 mètres cubes.

Heureusement, les pluies d'avril sont venues combler en partie le déficit et d'ici quelques semaines, la situation redeviendra normale.

En ce moment, les achats sont réduits; les ordres en fils et en tissus sont rares et sont enlevés à des prix peu rémunérateurs.

A Eecloo, la plupart des tissages ont travaillé régulièrement pendant le mois de février. Dans l'un d'entre eux, on a cependant chômé trois jours par semaine. En mars, un certain nombre de tissages ont chômé deux jours par semaine; en général les ouvriers qualifiés sont occupés, mais l'embauche des hommes de peine est irrégulière. Les tissages travaillent en dessous de leur capacité de production.

L'industrie du tapis de la région de Mouscron bénéficiait d'un bon courant d'ordres et surtout dans les qualités inférieures. Les façonniers sont alimentés de commandes françaises.

Coton.

On trouvera, ci-dessous, les prix officiels des filés de coton à la Bourse de Gand et les cotations du produit brut à Anvers, en ce qui concerne les cotons du Congo belge.

FILÉS DE COTON	Février				Mars			
	7	14	21	28	7	14	21	28
18a. Amérique s/fuseaux	22,—	22,—	21,75	21,75	21,25	21,25	22,25	22,25
30a. " "	24,25	24,25	24,—	24,—	23,50	23,50	24,50	24,50
18a. 2 Amérique dévidé	23,75	23,75	23,50	23,50	23,—	23,—	24,—	24,—
18a. 2 " "	27,25	27,25	27,—	27,—	26,50	26,50	27,50	27,50
30a. Fuseaux Western	19,—	19,25	19,—	19,—	18,50	18,50	19,50	19,50
16a. Canettes Oomrah	17,50	17,75	17,50	17,50	17,—	17,—	18,—	18,—

A Anvers, les cotations ont été les suivantes :

Le 6 février	fr. 13,75 à fr. 14,25
13 "	» 13,50 à » 14,—
20 "	» 13,25 à » 13,75
27 "	» 12,75 à » 13,25
6 mars	» 12,25 à » 12,75
13 "	» 12,25 à » 12,75
20 "	» 13,— à » 13,50
27 "	» 13,— à » 13,50

Les arrivages de coton congolais à Anvers ont été les suivants :

	Tonnes
Février, s/s « Thysville »	242
Mars, s/s « Elisabethville »	148
» s/s « Mateba »	222
» s/s « Léopoldville »	87

La situation reste dominée par le marché du coton brut à New-York. Pendant le mois de février, ce marché a été très faible. Les coopératives américaines de fermiers, qui avaient vendu leurs cotons et racheté à terme, dans le but d'attendre des prix plus rémunérateurs ont été acculées au paiement de marges considérables.

Elles ont du être aidées indirectement par le gouvernement américain qui a autorisé l'American Cotton Corporative Association de reprendre à son compte les contrats et à payer les marges. Cette mesure n'a pas ranimé le marché.

Pendant le mois de mars, le marché a été très agité. Les baisses se sont accentuées jusqu'au 10, les ventes émanant tant des spéculateurs que de l'industrie, désireuse de couvrir ses stocks.

A partir du 10 et jusqu'à la fin du mois, on a constaté un resserrement des cours. Actuellement, les prix sont plus stabilisés.

La filature de coton belge n'a pas profité de la baisse de la matière première et la clientèle s'abstient

dans l'espoir de nouvelles chutes. Les ventes sont réduites et la clientèle ne prend livraison que lentement; le stock augmente. Les prix sont peu favorables, spécialement en qualité Amérique. A l'exportation, les ventes ont repris, par rapport à janvier, mais les prix sont peu intéressants. Les commandes viennent d'Angleterre et de Hollande, mais elles s'enlèvent mal et les prix en sont peu rémunérateurs. Si la filature belge de coton se ressent de la situation mondiale, il est juste d'ajouter que depuis trois ans le nombre de broches n'a cessé de croître :

1927 . . .	1.976.475 broches.
1928 . . .	2.111.837 »
1929 . . .	2.178.694 »

L'industrie du tissage est fortement atteinte, les commandes ne rentrent pas et l'enlèvement des ordres inscrits est fort lent. En général, la place de Gand est moins touchée que les autres centres cotonniers, mais la situation est fort inégale et varie avec les genres travaillés; certains tissages battent à pleine production, ils font du stock, exécutent des ordres anciens ou travaillent pour la clientèle des hôtels et restaurants. Dans certains établissements on chôme une semaine sur deux, dans d'autres on a recours au *short time* ou on arrête une partie des métiers.

A Renaix, la situation demeure mauvaise; le tissage paraît de plus en plus atteint: malgré deux grèves, le chômage n'est pas enrayé. Les nouvelles des marchés extérieurs sont peu encourageantes.

A Saint-Nicolas et à Nivelles, la situation des tissages de coton est difficile; les carnets sont peu garnis. Dans la filature, la dépression est un peu moins sensible, mais à Saint-Nicolas, on chôme un ou deux jours par semaine.

A Termonde, la filature du coton se poursuit en équipe simple, ce qui augmente fortement les frais généraux. Les fabriques de navettes, teintureries, sont également atteintes et une teinturerie a renvoyé un tiers de son personnel, malgré la forte organisation de cette industrie. La place d'Alost est plus fortement atteinte que précédemment. Dans certaines fabriques, on chôme trois jours par semaine. Les fabriques de couvertures d'Alost et de Termonde manquent de besogne : à Alost, on renvoie de nombreux ouvriers. Les fabriques de Termonde qui travaillent pour l'exportation ne sont occupées que deux ou trois jours par semaine et à équipes réduites. Les fabriques travaillant pour le marché intérieur sont occupées quatre à cinq jours par semaine.

Lin.

Le marché du lin souffre, à la fois, de l'influence des offres russes à des prix en baisse ainsi que de la nouvelle chute des prix du coton.

A fin mars la situation se présentait un peu plus favorablement, mais dans les fabriques les plaintes sont générales.

Les tissages de toile de Roulers ne travaillent qu'avec la moitié du personnel. A Iseghem, la plupart des tissages chôment deux jours par semaine. Ceux qui ne chôment pas ont arrêté un certain nombre de métiers.

Cotations hebdomadaires des lins en Bourse de Gand.

(Publiées par la Chambre de Commerce de Gand.)

CATÉGORIES	MOIS DE FÉVRIER				MOIS DE MARS			
	7	14	21	28	7	14	21	28
<i>Lins bruts :</i>								
Lins bleus	14,—/18,50	14,—/18,50	14,—/18,50	13,—/17,50	13,—/17,50	13,—/17,50	13,—/17,50	13,—/17,50
Lins rouis sur terre	11,50/14,—	11,50/14,—	11,50/14,—	11,50/18,—	11,50/13,—	11,50/13,—	11,50/13,—	11,50/13,—
Lins jaunes ordinaires	12,50/19,—	12,50/19,—	12,50/19,—	11,50/18,—	11,50/18,—	11,50/18,—	11,50/18,—	11,50/18,—
Lins jaunes moyens	19,25/22,50	19,25/22,50	19,25/22,50	18,25/21,50	18,25/21,50	18,25/21,50	18,25/21,50	18,25/21,50
Lins jaunes supérieurs	22,75/32,50	22,75/32,50	22,75/32,50	21,75/32,—	21,75/32,—	21,75/32,—	21,75/32,—	21,75/32,—
<i>Fils de lin :</i>								
30 lin chaîne	275	275	275	275	265	265	265	265
40 "n chaîne	235	235	235	235	225	225	225	225
50 lin chaîne	210	210	210	210	220	220	220	220
60 lin chaîne	195	195	195	195	185	185	185	185
30 lin trame	255	255	255	225	220	220	220	220
40 lin trame	200	200	200	200	195	195	195	195
50 lin trame	190	190	190	190	185	185	185	185
60 lin trame	180	180	180	180	175	175	175	175

Jute.

L'industrie du jute est fort calme, après avoir connu des années de grande prospérité. La baisse de la matière première ralentit les ordres. Il n'a pas été possible de faire décréter une réduction générale des heures de travail, mais un certain nombre de tissages adoptent isolément cette mesure.

Bonneterie.

De tous les points du pays arrivent de moins bonnes nouvelles, concernant la bonneterie : Gand, Marche, Leuze, Alost.

C'est le moment où sont faites les commandes pour l'hiver prochain. Mais la baisse de la laine fait retenir les ordres et les détaillants conservent beaucoup d'inventus de la saison dernière. On arrête l'embauchage de nouveau personnel et on licencie les ouvriers dans plusieurs maisons. La concurrence allemande est vive, surtout pour les produits contenant de la soie.

CUIRS ET CHAUSSURES.

On trouvera ci-dessous les statistiques de la place d'Anvers :

Ventes sur place

Au 5 février	1.330 cuirs
12 février	1.110 »
19 février	7.427 »
26 février	2.600 »
5 mars	4.498 »
12 mars	3.485 »
19 mars	6.429 »
26 mars	3.265 »

Stocks à Anvers.

Le 31 janvier	110.544 cuirs
5 février	111.900 »
12 février	114.700 »
19 février	106.900 »
26 février	105.900 »
28 février	108.358 «
5 mars	106.600 »
12 mars	103.300 »
19 mars	97.200 »
26 mars	98.600 »

La situation du marché demeure fort calme.

Les tanneries reçoivent des ordres réduits qui leur permettent de travailler sans arrêt mais à une allure modérée. Dans certaines tanneries, les heures de travail ont été temporairement diminuées. Les prix de vente sont insuffisants.

L'industrie de la chaussure traverse une période difficile, notamment à Mons: la concurrence entre fabricants est fort active; la semelle de caoutchouc « crêpe » fait concurrence, par sa solidité, aux souliers de cuir; elle diminue, par son long usage, la consommation de ce dernier. C'est ainsi que l'on constate une régression sensible de la vente des chaussures pour garçonnets. Les fabriques mécaniques de chaussures d'Iseghem sont, par contre, satisfaites de leurs commandes, tant pour la Belgique que pour l'Angleterre. Cependant, cette dernière a tendance à remettre l'échéance de ses paiements.

MEUBLES, PAPETERIES ET ALLUMETTES.

La situation de l'industrie du meuble est très inégale: elle est bonne dans la région de Nivelles; à Courtrai, Malines, Grammont, Eecloo et Ath, il n'en est pas de même. C'est ainsi que l'industrie du meuble de Courtrai a presque complètement perdu son débouché hollandais. A Grammont, le manque de commandes justifie la résistance des patrons aux revendications des ouvriers en grève. A Eecloo et à Malines, on constate du chômage, sauf dans les entreprises spécialisées.

Les commandes intérieures diminuent et les magasins des grandes villes écoulent difficilement les mobiliers commandés.

L'industrie allumettière, dont la presse s'est beaucoup occupée depuis quelques semaines, obtient satisfaction: le droit de douane va être renforcé et le droit d'accise sera diminué. La plupart des usines de Grammont travaillent six jours par semaine.

Dans les papeteries, on constate un ralentissement de l'activité des usines. Les prix ont fortement baissé. C'est ainsi que l'indice des prix de gros pour les papiers est tombé de 1168 à 1067 de février à mars. L'exportation se ralentit et dans certaines usines on a profité des fêtes de carnaval pour chômer une semaine entière.

INDUSTRIES ALIMENTAIRES.

Les meuneries continuent à se plaindre de la baisse des blés ainsi que de l'exportation de farines. Les résultats d'exploitation sont franchement mauvais.

L'activité des brasseries marque un accroissement de consommation et les bénéfices réalisés sont, en général, élevés.

L'hiver anormalement doux a entravé la vente des conserves de légumes et les détaillants ne pourront que difficilement exécuter leurs contrats d'enlèvement.

Les cultures maraîchères semblent promettre une activité moins grande que l'an dernier.

Les sucreries ont toutes terminé l'exploitation; le raffinage des sucres indigènes est fort avancé et on commence à travailler le sucre brut exotique; les prix sont en baisse mais l'exportation est satisfaisante. La ristourne de 20 francs accordée l'an dernier sur les droits d'accise sur les sucres sera maintenue, de façon à avantager les agriculteurs.

INDUSTRIES DU DIAMANT.

Vu la situation économique mondiale, on s'attendait pour le mois de janvier, à des affaires fort réduites. En fait, elles demeurèrent inférieures aux prévisions. Un nombre assez considérable d'acheteurs étrangers ont visité la place; cependant, les ventes de janvier n'atteignirent que le quart environ du chiffre d'affaires moyen.

Le marché américain se réserve, en attendant de connaître le sort qui sera réservé au projet du gouvernement fédéral de réduire les droits d'entrée de 20 à 10 p. c. sur les pierres taillées et de les abolir sur les pierres brutes. On assure que les stocks aux Etats-Unis sont très minimes et qu'un courant important d'achats se produirait très probablement si la révision des tarifs, apportait le changement espéré. Un vote favorable a été obtenu au Sénat et l'on attend la ratification du Congrès.

La réduction de production, rigoureusement pratiquée en janvier à raison de trois jours par semaine d'abord, d'une semaine sur deux ensuite, semblait avoir produit les résultats qu'on en attendait et avait été favorablement appréciée tant dans les milieux anversois qu'à l'étranger.

Après avoir limité, comme chez nous, sa production à 50 p. c. pendant le mois de janvier et le début de février, la place d'Amsterdam décida de reprendre toute liberté de travail à partir du 16 février. Les diamantaires anversois ont à leur tour pris la décision « de lever la mesure de réglementation du travail », et l'on pouvait annoncer à fin février que l'industrie diamantaire avait repris une activité normale. Mais il s'est produit à nouveau un chômage croissant qui atteindrait actuellement les 60 p. c. environ de la main-d'œuvre totale. Cette situation a amené l'industrie de la taille à Anvers et à Amsterdam à prendre la décision de rétablir, à partir du 15 avril, le régime de la réduction de 50 p. c. des journées de travail. Les syndicats patronaux et ouvriers ont décidé de commun accord de limiter le travail à trois jours par semaine à Amsterdam et à une semaine sur deux à Anvers.

Le marché du brut n'a pas varié à Londres, où le Syndicat maintient ses prix.

Le gouvernement sud-africain vient de conclure un arrangement avec le groupe de la De Beers et avec le Syndicat de Londres afin de réglementer rigoureusement la production et la vente du diamant brut. Les offres seront maintenues au niveau des demandes de manière à éviter la surproduction.

On se souvient des tentatives faites par le gouvernement de l'Afrique du Sud pour implanter au Cap l'industrie de la taille des diamants.

La presse annonce maintenant qu'une des premières tailleries du Cap va fermer et renvoyer en Europe les ouvriers recrutés. Elle avait perdu environ 20.000 £.

La majorité des tailleries du Rand sont inactives et leurs ouvriers s'embarquent vers l'Europe.

L'industrie d'Anvers se trouve donc libérée de la

menace d'un concurrent installé sur les lieux de production.

LES IMPORTATIONS CONGOLAISES A ANVERS.

La Société anonyme Bunge vient de publier son tableau annuel des produits importés à Anvers du Congo belge, via Matadi et Boma, par les vapeurs de la Compagnie Belge Maritime du Congo et d'autres lignes maritimes. Nous en extrayons les chiffres ci-après :

	1926		1927		1928		1929	
	Tonnes	Valeurs 1.000 fr.	Tonnes	valeurs 1.000 fr.	Tonnes	Valeurs 1.000 fr.	Tonnes	Valeurs 1.000 fr.
Noix palmistes	78.223	233.481	67.347	225.730	69.623	234.700	62.872	190.287
Huile de palme	9.860	48.319	8.369	38.840	11.592	52.700	11.317	58.310
Gomme copal	20.973	69.507	16.930	52.700	15.320	58.000	17.325	66.475
Caoutchouc	1.814	45.620	1.779	40.027	1.808	21.500	1.260	13.671
Ivoire	264	38.137	182	38.530	199	42.000	161	30.823
Cacao	904	6.578	752	8.910	872	9.500	1.061	8.890
Café	446	5.140	319	3.350	517	6.500	660	7.780
Coton	1.700	20.318	3.668	55.637	5.215	83.500	7.717	119.855
Cuir	37	520	52	836	100	1.500	89	979
Graines de sésame	1.274	4.712	1.835	7.528	2.621	10.000	2.611	7.833
Graines de ricin	31	76	44	105	173	300	50	137
Noix Mabula-Panza	21	18	—	—	—	—	—	—
Cire d'abeilles	5	147	11	322	12	350	73	1.752
Manioc	16	40	—	—	—	—	—	—
Bois	1.366	1.025	4.036	3.600	7.336	6.500	5.892	8.248
Cuivre brut	—	—	—	—	643	7.000	28.434	369.642
Tabac	—	—	1	3	6	50	—	—
Minéral de cuivre	877	—	1	—	3.994	—	2.799	—
Ivoire végétal	5	—	18	18	—	—	—	—
Huile de bambou	—	—	—	—	64	200	54	148
Graines diverses	6	15	—	—	—	—	—	—
Arachides	136	249	49	122	—	—	—	—
Huile d'arachides	—	—	—	—	6	36	—	—
Huile de ricin	—	—	—	—	10	60	—	—
Poivre	—	—	—	—	1	8	11	147
	117.958	473.902	106.179	476.258	120.112	534.404	142.386	884.977

Les valeurs mentionnées sont basées sur les cours du jour au moment de l'arrivée des produits.

ACTIVITÉ DU PORT D'ANVERS.

Pendant le mois de février, il est entré au port d'Anvers :

En 1930: 863 navires, d'ensemble 1.778.929 tonnes, dont 1 voilier de 144 tonnes;

En 1929: 654 navires, d'ensemble 1.436.191 tonnes, dont 3 voiliers d'ensemble 1.074 tonnes.

Pendant le mois de mars, il est entré au port d'Anvers :

En 1930: 940 navires, d'ensemble 1.991.047 tonnes (tonnage moyen: 2.118 tonnes), dont 3 voiliers, d'ensemble 202 tonnes;

En 1929: 979 navires, d'ensemble 2.072.654 tonnes (tonnage moyen: 2.119 tonnes), dont 13 voiliers, d'ensemble 3.915 tonnes.

Pendant les trois premiers mois de l'année, il est entré au port d'Anvers :

En 1930: 2.810 navires, d'ensemble 5.863.767 tonnes, dont 9 voiliers, d'ensemble 967 tonnes;

En 1929: 2.612 navires, d'ensemble 5.557.845 tonnes, dont 23 voiliers, d'ensemble 7.232 tonnes.

On trouvera ci-dessous les statistiques relatives aux bateaux d'intérieur : (Voir tableau p. 308)

La situation de la navigation rhénane en 1930 ne se présente pas favorablement. Les tarifs préférentiels décrétés par l'Administration des chemins de fer allemands (« Seeausnahmetarife ») continuent à enlever au trafic rhénan une partie des transports de l'Allemagne du Sud. Les chemins de fer suisses, de leur côté, ont introduit le 1^{er} juillet 1929 un nouveau tarif qui a eu pour conséquence qu'une très grande partie de la Suisse, laquelle recevait les céréales par le Rhin avec transbordement sur wagons à Strasbourg ou à Bâle, peut désormais faire venir ces marchandises plus avantageusement du port de Gènes par chemin de fer. Enfin, la France a diminué, de son côté, plusieurs tarifs de transport pour ses ports maritimes.

	Janvier 1930		Février 1930	
	Nombre de chalands	Tonnage Kgs	Nombre de chalands	Tonnage Kgs
<i>Mouvement à l'entrée :</i>				
Provenances :				
Intérieur du pays	2.570	573.933	2.304	524.198
France	43	14.560	22	7.326
France (Alsace)	75	94.976	44	58.199
Allemagne	402	329.417	357	291.823
Hollande	689	142.780	593	136.674
Totaux	3.779	1.155.666	3.320	1.018.220
<i>Mouvement à la sortie :</i>				
Destinations :				
Intérieur du pays	2.687	622.022	2.393	545.842
France	53	18.432	28	8.653
France (Alsace)	27	33.061	27	31.115
Allemagne	299	219.611	185	155.228
Hollande	727	290.736	662	258.428
Suisse	7	7.405	12	11.808
Totaux	3.800	1.191.267	3.307	1.011.074

On connaît, d'autre part, la très vive alerte causée au commerce anversois par l'annonce d'une entente, en voie de réalisation, concernant le trafic des potasses d'Alsace, entre la Société Française des Potasses d'Alsace et les autorités municipales de Rotterdam. Les pourparlers viennent d'être abandonnés. Il est à espérer que cette décision mettra définitivement fin aux inquiétudes qu'éprouvait la place d'Anvers :

On sait qu'il y a quelques années Anvers avait obtenu de la société française le trafic, actuellement de 600.000 tonnes par an, des potasses d'Alsace. La ville avait construit de vastes hangars pour y entreposer les potasses de façon à les stocker en période de hautes eaux et éviter ainsi l'arrêt des expéditions lors de l'abaissement du niveau du Rhin.

* * *

Anvers souffre, dans une assez forte mesure, de la crise mondiale des céréales. Il s'y accumule des stocks très importants. Le stock en céréales à Anvers se composait le 15 mars de :

Blé	55.000	tonnes
Maïs	10.000	»
Orge	35.000	»
Seigle	730	»
Avoines	11.000	»

* * *

L'outillage flottant du port n'est pas aussi complet que l'outillage sur quai et il présente quelques lacunes. L'emploi de la grande grue flottante de 150 tonnes étant onéreux, il sera mis en service, à bref délai, une grue flottante de 40 tonnes dont la portée (avec une charge de 15 tonnes) sera de 30 mètres. Cette grue permettra de décharger directement les navires sur wagons sans qu'on soit obligé d'intercaler la grue entre le navire et le quai.

D'autre part, l'outillage flottant sera augmenté, à partir de la fin de l'été, de deux grues flottantes de 10 tonnes dont la portée sera beaucoup plus grande que celle des grues actuelles. Elle sera de 27 mètres et la flèche complètement abaissée aura une hauteur de 29 mètres au-dessus du niveau de l'eau. On pourra desservir, au moyen de ces grues, les plus grands navires qui entrent dans le port.

Si l'outillage ainsi complété par trois nouveaux appareils devait encore se révéler insuffisant, l'administration examinerait la possibilité d'acquérir des appareils supplémentaires pour l'année 1931.

L'outillage flottant se composera donc à bref délai de :

4 grues de	5 tonnes
2 grues de	8 »
4 grues de	10 »
1 grue de	40 »
1 ponton de	40 »
1 grue de	150 »

LA CONSTRUCTION FLUVIALE BELGE EN 1929. (1)

Une enquête a été menée auprès des constructeurs navals belges afin d'établir quelle avait été la production de leur chantier en bateaux d'intérieur neufs pendant l'année 1929.

Trente chantiers ont fait parvenir les renseignements demandés qui ont été publiés dans le « Bulletin quotidien de la Société d'Etudes et d'Informations économiques ».

Bateaux en fer lancés en 1929.

A. — Bateaux sans propulsion mécanique :

10 chalands rhénans (plus de 750 tonnes) jaugeant 11.000 tonnes ;

24 bateaux, type campinois, jaugeant 14.782 tonnes ;

20 bateaux, type sambrésien, jaugeant 9.050 tonnes ;

(1) Voir « Bulletin » n° 10, vol. II, 1928, p. 379.

1 bateau de 42 mètres, jaugeant 450 tonnes;
 67 bateaux, type spits (38 m. 50) jaugeant 23.569 T. :
 9 bateaux-tanks jaugeant 1.226 tonnes;
 Au total: 165 bateaux jaugeant 67.637 tonnes.
 34 bateaux, types divers, jaugeant 7.560 tonnes.

B. — Bateaux avec propulsion mécanique :

104 bateaux, type spits (38 m. 50) avec moteur, 7.123 I. HP., 35.298 tonnes;
 5 bateaux-tanks à moteur, 275 I. HP., 1.000 tonnes;
 9 bateaux, types divers (à vapeur ou à moteur), 1.306 I. HP., 1.987 tonnes;
 2 remorqueurs à moteur, 610 I. HP. ;
 Au total: 120 bateaux, 9.314 I. HP., 38.285 tonnes, soit un total général de 285 bateaux neufs lancés en 1929 jaugeant 105.932 tonnes, 9,324 I. HP., et dont la valeur est estimée à 100 millions de francs.

Dans le tableau ci-dessus ne sont pas compris, ni les bateaux en bois, ni le matériel fluvial spécial (tels les dragues, ponton-grues, yachts, canots, matériels d'entrepreneur, etc.).

Les chantiers navals belges ont occupé environ 5.000 ouvriers en moyenne pendant l'année 1929, tant pour les constructions de bateaux neufs que pour les nombreuses réparations qui leur avaient été confiées.

L'ARMEMENT PÉTROLIER BELGE.

La flotte pétrolière belge s'est augmentée d'une nouvelle unité, le m/s. « Laurent Meeus », lancé le 12 décembre aux chantiers « De Nieuwe Waterweg » à Schiedam, de la Rotterdamsche Droogdok Maatschappij.

Les caractéristiques du « Laurent Meeus » sont les suivantes : longueur 125 mètres, largeur 16,80 mètres, tirant d'eau — en pleine charge : 23 pieds, portée en lourd, 9.200 tonnes. — Sa propulsion est assurée par un moteur Diesel de 3.600 HP.

Le « Laurent Meeus » appartient à la Société « Purfina Maritime », une des sociétés d'armement constituées par la Compagnie Financière Belge des Pétroles (Petrofina). Ce groupe possède actuellement quatre

pétroliers de haute mer d'une portée totale en lourd de 25.000 tonnes.

Si l'on ajoute à ces bateaux-citernes, les pétroliers possédés par la Société d'Armement, d'Industrie et de Commerce et l'American Petroleum Company, nous arrivons aux totaux suivants :

Les bateaux de la première de ces sociétés, au nombre de six, ont une portée totale en lourd de 48.060 tonnes.

L'American Petroleum Company est propriétaire de deux navires pétroliers d'une portée en lourd de 23.056 tonnes.

Le tonnage des trois groupes s'élève donc à 96.000 tonnes, ce qui représente un potentiel de transport de 768.000 tonnes par an, en supposant que la durée moyenne d'un voyage aller et retour de Belgique aux bases de ravitaillement en produits de pétrole soit de 45 jours.

La consommation de la Belgique en produits de pétrole étant de 450.000 tonnes environ, l'armement pétrolier belge peut non seulement assurer par ses propres moyens le ravitaillement du pays, mais contribuer aussi à l'amélioration de la balance des comptes par les transports effectués pour les tiers.

INDUSTRIE DE LA PÊCHE MARITIME.

Le produit de la vente de poissons frais à la Minque d'Ostende en février 1930, s'est élevé à fr. 2.730.201,50. Ce chiffre est en diminution de fr. 1.031.235,50 sur celui de février 1929 (3.761.437 francs) les apports accusant également une diminution de 192.737 kilogrammes (chiffre total 671.350 kilogrammes) en février 1929, 864.087 kilogrammes.

Le produit de la vente s'est élevé en mars à 6 millions 242.740 francs. Ce chiffre est en augmentation de 595.881 francs sur celui de mars 1929 (5.646.859 francs), tandis que les apports accusent une diminution de 160.441 kilogrammes (chiffre total 1.731.428 kilogrammes), en mars 1929, 1.891.869 kilogrammes.

Voici le détail des chiffres ci-dessus :

Vente de poissons frais à la Minque d'Ostende.

	Février		Mars	
	Produits francs	Apports kilos	Produits francs	Apports kilos
Chalutiers à vapeur	1.993.071,50	475.648	3.948.912,—	1.112.996
Chaloupes à moteur	648.999,—	168.289	2.209.060,—	589.034
Chaloupes voiles	28.141,—	7.686	16.155,—	5.164
Divers	40.243,—	10.295	62.200,—	19.775
Poissons de provenances étrangères	10.747,—	9.432	6.413,—	4.459
Février 1930	2.730.201,50	671.350	6.242.740,—	1.731.428
Février 1929	3.761.437,—	864.087	5.646.859,—	1.891.869
En moins	1.031.235,50	192.737		160.441
En plus			595.881,—	

Les pêches d'esprot et harengs guais sont terminées; voici les chiffres officiels :

Esprot.

	Kg.	Pour fr.
D'octobre 1929 à mars 1930. — 2,667 pêches	2.670.863	4.813.162,66
Prix moyen : 180 fr. les 100 kg.		
De novembre 1928 à Mars 1929	2.627.028	4.270.172,66
Prix moyen : 162 r. les 100 kg.		
Saison 1929-1930, en plus	43.835	542.990,—

La saison 1929-1930 a été suffisamment rémunératrice pour les pêcheurs; prix plus élevés du poisson, toutefois approvisionnement irrégulier et insuffisant pour les fabriques de conserves de poissons.

Harengs Guais.

	Kg.	Pour fr.
De décembre 1929 à mars 1930. — 1.545 pêches	11.282.163	16.998.754,62
Prix moyen : 150 fr. les 100 kg.		
De décembre 1928 à mars 1929 Prix moyen : 95 fr. les 100 kg.	12.121.753	11.605.255,—
Saison 1929-1930, en plus		5.393.499,62
en moins ...	839.590	

Ce résultat est considéré comme brillant et très rémunérateur pour les pêcheurs. Les bateaux à moteur ont participé en plus grand nombre aux pêches.

Jusque vers fin février, les demandes de harengs pour l'étranger ont été très actives.

AGRICULTURE.

C'est avec satisfaction que l'on note un début d'année climatériquement favorable, bien que les réserves d'eau ne se soient pas complètement reconstituées au cours de l'hiver (1). Les semis s'annoncent bien.

Selon toute probabilité, les ensemencements en lin subiront une diminution importante, de nombreux agriculteurs détenant encore en stock une partie de la récolte de l'an dernier. Par contre, il semble que l'action des sucreries, le soutien du gouvernement et les avantages que présente cette culture pour les fermes mixtes détermineront les fermiers à maintenir, si pas à augmenter, la superficie consacrée aux betteraves à sucre.

Le commerce du bétail a repris une ampleur considérable et les prix sont en hausse, particulièrement pour les vaches laitières.

Les foires aux chevaux sont assez fréquentées et l'on y rencontre un plus grand nombre d'acheteurs étrangers. En baisse par rapport à l'an dernier, les prix sont cependant assez fermes. Le Ministère de la Défense Nationale est actuellement obligé d'assurer sa remonte en Angleterre et en Allemagne, le type de chevaux, produits dans les Ardennes, étant trop lourd pour l'artillerie montée et les transports du train.

Le prix des œufs a subi une baisse par suite de l'abondance de la ponte, mais la mise en conserve en a bientôt amené le relèvement. De plus en plus, les aviculteurs procèdent au tri des œufs, selon grosseur, et adoptent la vente au poids.

(1) Les fortes pluies de la mi-avril ont fortement contribué à combler le déficit.

LE LIBRE ECHANGE
LA HOLLANDE ET LA BELGIQUE.

Les questions d'importation et d'exportation sont loin d'être indifférentes à la politique monétaire, car leur solution influence singulièrement la balance des comptes entre pays. La libre circulation des marchandises est la meilleure base pour la libre circulation des capitaux.

Dans les polémiques que soulèvent les questions fiscales il n'est pas rare d'entendre dire, notamment en Angleterre, que la Grande-Bretagne seule est restée fidèle au libre échange. Il n'en est pas ainsi. La Hollande se trouve dans le même cas. La Belgique peut également dans une large mesure se réclamer d'une politique douanière libérale en ce sens que nos droits ne sont inspirés que par des considérations fiscales : les quelques exceptions qui existent ne dépassent pas celles qui ont déjà été appliquées en Angleterre en vertu du Safeguarding of Industries Act.

Pour la Hollande, au cours d'une réunion récente tenue à Paris, un économiste distingué, M. J. Pierson, a donné quelques renseignements intéressants sur les résultats de la politique libre-échangiste, maintenue par les Pays-Bas depuis 1872, date à laquelle elle renonça aux droits différentiels dans ses colonies.

M. Pierson commence par rappeler la puissance morale du libre échange : dans la lutte économique entre les nations, dit-il, il ne peut y avoir de place permanente que pour celle qui met en œuvre toutes ses capacités en s'appuyant sur sa seule énergie. Le libre échange suppose, éveille et développe cette énergie.

Après cette observation, qui est particulièrement vraie pour les petits pays, l'auteur fait les constatations suivantes, qui sont dignes d'intérêt.

« La Hollande, après la période mondiale si difficile et troublée, de la fin du XVIII^e siècle, lorsqu'elle fut encore République des Provinces Unies, plus tard, République Batave, puis Royaume (exception faite du court intervalle de la domination française), la Hollande disais-je, se trouvait appauvrie, privée de ses colonies, en plein déclin. Mais le courage revint.

Ses colonies lui furent restituées, à l'exception de Ceylan et du Cap, que conserva l'Angleterre. Elle put se mettre au travail.

Les idées libérales, naissantes, eurent leur influence ; la lutte acharnée de Cobden en Angleterre, attira son attention et bientôt le libre-échange fut adopté comme la meilleure politique économique. En 1872, la Hollande renonça aux droits différentiels dans ses colonies et établit également le principe de la porte ouverte. Cette dernière politique fut inspirée par une meilleure conception des droits des indigènes et des devoirs de la mère-patrie à leur égard.

Les résultats heureux, tant pour les colonies que pour la mère-patrie, ont témoigné de la correction de ses vues.

1. Chiffre d'affaires de quelques pays par tête d'habitant : Hollande, 2,660 ; Angleterre, 2,300 ; Etats-Unis, 1,060 ; France, 1,220.

2° L'industrie de la margarine née en France, vers 1874 (Mouriès inventeur), c'est en Hollande qu'elle se développa rapidement, au point qu'à l'heure qu'il est, deux trusts hollandais, très puissants, dominant complètement le marché.

3° Des hauts fourneaux ont été établis en Hollande loin des mines de houille, loin des mines de minerais. Ils s'agrandissent, payent un dividende et à proximité viennent s'établir d'importantes industries annexes.

4° Le long du Rhin et de la Meuse, depuis Strasbourg jusqu'à Rotterdam, il y avait de nombreux chantiers de construction pour la construction des chalands qui naviguent sur le Rhin. Petit à petit, les chantiers allemands ont diminué et en nombre et en importance : en Hollande ils ont augmenté.

Les trois quarts des navires, naviguant sur le Rhin, sont de construction hollandaise, le coût de la main-d'œuvre par bateau et le dumping allemand ont opéré ce miracle au grand profit des Pays-Bas.

5° L'industrie cotonnière, protégée à outrance autrefois, et bénéficiant des droits différentiels aux colonies, abandonnés en 1872, était autrefois la forteresse de la protection. Depuis elle a fait l'expérience de la liberté et de la politique de la porte ouverte aux Indes : elle est maintenant la forteresse du libre-échange. Il suffit de lire les rapports annuels de l'industrie cotonnière de Twente, grand et puissant centre de cette industrie.

6° La Hollande pouvant acheter son blé, son maïs, son avoine à bas prix dans d'autres marchés, sa flotte en a profité, de même que ses ports. 7° Les cultivateurs ont été obligés de changer leur fusil d'épaule.

Ils ont utilisé leurs terres pour développer l'industrie maraîchère, la culture des plantes, des fleurs, des fruits. Ils ont établi des serres qui occupent un nombre important d'hectares. Résultat :

a) Les terres ont augmenté de valeur considérablement. L'exportation est prospère ;

b) Voici quelques chiffres :

En 1929, 165 millions de francs fr. de tomates ont été exportés ;

70 millions de francs de concombres ;

400 millions de bulbes de tulipes, etc. ;

50 millions de francs fr. de fleurs coupées, etc. ;

80,00 tonnes de charbon ont été brûlées dans des serres chaudes pour remplacer le soleil du midi, faire mûrir les fruits et primeurs.

7° La construction de grands vapeurs à passagers pour les colonies et pour d'autres pays d'outre-mer, celle des bateaux à marchandises a pris un grand développement.

8° Etant donnée l'absence de toute complication douanière, la Hollande a pu établir un très important marché de tabacs, où se traitent de 230,000 à 250,000 balles par an. Les acheteurs, même de pays éloignés, s'y rendent tous les ans pour assister aux ventes publiques.

9° En tenant compte du chiffre de la population, la flotte commerciale hollandaise occupe une des premières places dans le monde.

10° Le 1925 à 1928, la production houillère a augmenté de 53 1/2 p. c., comme le constate le rapport annuel de la Société des Houillères de France, qui place les Pays-Bas en haut de la liste.

11° En cinquante ans, la population a doublé, ce qui, certes, est un signe de prospérité, on a été obligé de vider les mers intérieures pour procurer des terres nouvelles à l'agriculture.

12° Le chiffre de la mortalité est le plus bas. La bonne hygiène, mais non moins la nourriture abondante et à bon marché, ont contribué largement à ce résultat ».

* * *

Dans une large mesure on pourrait faire les mêmes constatations pour la Belgique. Libre-échangiste également, notre pays a été obligé par les charges de la guerre de relever sensiblement ses tarifs, il y a quelques années, en vue de faire face à son budget de dépenses. Malheureusement même imposés dans un but fiscal, les droits, à un certain étiage, agissent dans un sens protectionniste. Mais l'un des effets collatéraux du changement d'étalon monétaire a été de réduire automatiquement un grand nombre de ces droits. Avec une juste compréhension des besoins supérieurs du pays, et désireux de ne pas augmenter le coût de la vie et les prix de revient, le Gouvernement belge n'a pas relevé ces taux. Par là, notre politique douanière, tout à fait libre-échangiste pour les matières alimentaires et les produits bruts, est revenue également à une orientation libérale en matière de produits

manufacturés. On ne peut que s'en féliciter. Les Chambres appuient cette politique. Tout récemment un droit proposé en matière d'avoines, par exemple, a été rejeté par le Sénat.

La période de grande prospérité que nous venons de traverser est suffisamment éloquente au sujet du mérite de cette politique. Ce serait une erreur fatale que de se laisser dominer par le ralentissement actuel des affaires pour écouter les intéressés à courte vue, qui, sous des prétextes de péréquation, veulent obtenir un redressement des droits. C'est oublier que les droits spécifiques avaient été fixés à un niveau assez élevé par des raisons fiscales exceptionnelles et temporaires, et nullement pour protéger l'une ou l'autre industrie. Or, le budget est aujourd'hui en équilibre; il n'y a donc plus aucune raison de recourir à cet égard à des mesures qui maintenant prendraient le caractère d'une véritable protection.

On abuse également dans les polémiques de l'argument du « dumping ». Dans les périodes difficiles, il arrive à toutes les industries de tous les pays de vendre à plus bas prix sur le marché international que sur le marché intérieur. Une industrie aussi puissante que la nôtre peut résister à ce genre de concurrence dont elle peut être amenée à user comme toute autre industrie. A réclamer en pareil cas une protection artificielle, on aboutit simplement à donner raison à ceux qui critiquent notre propre concurrence sur leur marché, sous prétexte que les salaires et les conditions d'existence sont meilleur marché chez nous. On sait à quels risques on s'expose dans cette voie. Il y a quelque temps on pouvait lire en même temps en Belgique des doléances à propos de l'importation de certains produits étrangers chez nous et... en Angleterre des récriminations à propos du prix de l'article manufacturé par les usines belges avec ces produits et exporté en Angleterre. Et dans les deux cas, on parlait de dumping! Cet exemple montre combien il faut être prudent en ces matières.

LES PAYEMENTS DE L'ALLEMAGNE

du 1^{er} septembre 1929 au 31 mars 1930.

En exécution du protocole de La Haye du 31 août 1929, complété par l'accord du 20 janvier 1930, et pendant la durée de la période de transition, qui a commencé le 1^{er} septembre 1929, date où a pris fin le plan Dawes, et qui s'étendra jusqu'au jour où sera mis officiellement en vigueur le plan Young, les états mensuels publiés par l'agent général des paiements de réparations sont divisés en trois parties, applicables : la première à la liquidation des sommes restant en caisse et provenant du plan Dawes; les deux autres à la période de transition qui précède l'application officielle du plan Young. Voici le détail des opérations effectuées du 1^{er} septembre 1929 au 31 mars 1930 par M. Parker Gilbert :

La liquidation du plan Dawes.

L'état I indique, sous la forme habituelle, les fonds disponibles et les transferts effectués au titre du plan des experts de 1924 (plan Dawes). Cet état donne, en d'autres termes, les transferts effectués au moyen des fonds encore disponibles au titre du plan Dawes, depuis le 1^{er} septembre 1929, où le plan a pris fin avec la 5^e annuité, jusqu'au 31 mars 1930, ainsi que le solde en espèces à cette dernière date.

Du 1^{er} septembre 1929 au 31 mars 1930, les sommes disponibles au titre du plan Dawes, comprenant le solde en espèces au 31 août dernier et les recouvrements effectués sur le compte Dawes depuis cette date se sont élevés à 320.118.721,10 mark-or. Sur ce total il a été transféré 295.048.299,65 mark-or, dont 11.394.170,28 mark-or en mars. Il restait donc en caisse, au titre du plan Dawes, le 31 mars, 25.070.421 mark-or.

Le régime de transition

Les états II et III indiquent : le total des recettes provenant de l'Allemagne pour la période postérieure à la 5^e année d'application du plan Dawes; le total des allocations prélevées sur ces recettes pour être réparties entre les puissances créancières ou d'autre façon, conformément aux dispositions du protocole de La Haye du 31 août 1929 complété par l'accord de La Haye du 20 janvier 1930; enfin les transferts effectués.

Ces protocoles prévoient que, pendant la période de transition et jusqu'à la ratification par le Reich du plan Young, l'Allemagne fera à l'Agent des paiements de réparations les paiements prévus par le plan Dawes. Le service de l'emprunt extérieur allemand 1924 constitue, bien entendu, une charge de priorité sur ces paiements. Les puissances créancières ont consenti de leur côté, sous réserve de l'entrée en vigueur définitive du plan Young, que les montants à recevoir par elles sur les paiements à effectuer par l'Allemagne postérieurement à la 5^e année du plan Dawes seraient limités,

en ce qui concerne la part de chaque puissance, aux sommes inscrites dans la répartition des annuités du plan Young. Le gouvernement allemand s'est engagé à fournir en outre : 1^o Une somme, qui ne dépassera pas 6 millions de reichsmarks, à prélever sur les paiements faits par l'Allemagne pendant la période de transition pour les dépenses des commissions et des organismes du plan Dawes, dépenses couvertes précédemment par les annuités Dawes; 2^o une somme forfaitaire de 30 millions de reichsmarks à verser, une fois pour toutes, au fonds de réserve en vue de couvrir les frais des armées d'occupation et ceux de la haute commission interalliée des territoires rhénans.

C'est dans ces conditions que, pendant la période de transition, du 1^{er} septembre 1929 au 31 mars 1930, l'Allemagne a versé 1.203.760.582,67 mark-or (dont 184.546.825,84 mark-or en mars), savoir :

Intérêt et amortissement des obligations de réparations des chemins de fer, déduction faite de l'escompte	mark-or 324.259.934,02
Contribution budgétaire	727.346.120,—
Impôt sur les transports	144.068.529,96
Intérêt et différence de change	7.485.998,69

Total mark-or 1.203.760.582,67

Les allocations effectuées pendant cette période de sept mois, conformément aux dispositions rappelées ci-dessus des protocoles de La Haye, se sont élevées à 834.290.150,83 mark-or (dont 113.477.443,36 mark-or en mars), ainsi réparties :

Pour le service de l'emprunt extérieur allemand 1924	mark-or 55.490.150,85
Pour répartition entre les puissances créancières, conformément à l'arrangement relatif à la période de transition, (annexe III du protocole de La Haye)	742.800.000,—
Contribution au fonds de réserve pour frais d'occupation (prévue à l'annexe IV du protocole de La Haye)	30.000.000,—
Contribution au fonds pour dépenses des commissions et des organismes du plan Dawes (prévue à l'annexe III du protocole de La Haye)	6.000.000,—

Total mark-or 834.290.150,83

L'Allemagne avait donc versé du 1^{er} septembre 1929 au 31 mars 1930, une somme de 369.470.431,84 mark-or, en excédent des allocations effectuées conformément au protocole de La Haye. Cette somme fut, conformément aux accords de La Haye du 20 janvier 1930, placée presque totalement en bons du Trésor du Reich à un mois.

Sur les 834.290.150,83 mark-or représentant les fonds disponibles pour la période de transition, il a été transféré du 1^{er} septembre au 31 mars 695.907.372,41 mark-or (dont 127.807.295,76 mark-or en mars). Voici le détail (en mark-or) des transferts effectués depuis l'ouverture de la période de transition (1^{er} septembre 1929-31 mars 1930) :

En monnaies étrangères :	
Service de l'emprunt extérieur allemand	
1924	mark-or 55.490.150,83
Reparation Recovery Act.	67.543.000,—
Livraisons en vertu d'accord	21.479.333,40
Transferts en espèces	275.857.010,93
Frais des commissions et des organismes du plan des experts de 1924 imputables au fonds spécial pour lesdites dépenses	3.892.443,67
Total	mark-or 424.261.938,83
Au moyen de paiements en reichsmarks pour :	
Livraisons en nature	mark-or 253.122.377,16
Armées d'occupation.	1.558.376,34
Divers	765.567,22
Frais d'occupation imputables au fonds de réserve.	14.831.769,98
Frais des commissions et des organismes du plan des experts de 1924 imputables au fonds pour lesdites dépenses	1.367.342,88
Total	mark-or 271.645.433,58
Total des transferts.	mark-or 695.907.372,41

Et il restait en caisse le 31 mars, en espèces, au titre de la période transitoire, 138.382.778,42 mark-or.

Sur les 695.907.372,41 mark-or transférés du 1^{er} septembre 1929 au 31 mars 1930, au titre de la période transitoire, ont été prélevés par priorité le service de l'emprunt extérieur allemand, les frais d'occupation (armée française et commission rhénane) imputables au fonds de réserve, les frais des commissions et des organismes du plan Dawes imputables au fonds spécial pour lesdites dépenses. Le reste, soit 620.325.665,05 mark-or a été réparti entre les puissances.

La part de la Belgique est la suivante :

	En Reichsmarks	En francs belges
	—	—
Armée d'occupation.	154.188,17	1.320.775,86
Matières colorantes et produits pharmaceutiques	5.227.271,56	44.776.808,18
Engrais chimiques et produits azotés	590.119,29	5.054.961,84
Sous-produits du charbon	578.857,75	4.958.495,49
Livraisons diverses	13.781.624,52	118.053.395,65
Transferts d'espèces	46.045.811,83	394.428.424,14
Totaux	66.377.873,12	568.592.861,16

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DES CHANGES.

La quinzaine écoulée, écourtée par plusieurs jours de fête, a vu se ralentir sensiblement l'activité de notre Bourse des changes. Les cours n'ont pas beaucoup varié, à une ou deux exceptions près dues à des causes étrangères à notre marché.

Le dollar s'est élevé de 7,1645 à 7,1658. La livre sterling s'est, au contraire, repliée de 34,8540 à 34,8305, niveau qu'elle n'a plus touché depuis longtemps. Ces tendances divergentes résultent du changement survenu dans le rapport de ces deux devises entre elles, lequel est actuellement de \$ 4,8610 environ contre 4,8645, il y a quinze jours. Ajoutons qu'en outre des offres nombreuses de change sur Londres se sont renouvelées constamment jusqu'au milieu de ce mois.

Nous retrouvons le franc français à 28,095 venant de 28,0480, hausse qui s'est produite en sympathie avec celle qui a été enregistrée en même temps sur diverses places étrangères, notamment à Londres où l'on cote aujourd'hui 123,91 au lieu de 124,26, il y a moins de deux semaines. Même tendance parallèle du florin sur notre marché et sur d'autres. Par rapport au belga, celui-ci est revenu de 287,64 à 288,31, tandis qu'il passait à Londres de 12,11 3/4 à 12,08. Le franc suisse, toujours recherché, a oscillé comme précédemment entre 138,80 et 138,90. Le reichsmark s'est tenu un peu au-dessous de 171. La lire italienne s'est rapprochée tantôt de 37,55, tantôt de 37,57. La devise espagnole a eu un marché relativement stable, mais elle reste d'une extrême sensibilité comme le prouvent les cours qu'elle toucha en l'espace de ces quinze jours, à savoir: au plus bas, 89,20, au plus haut, 89,95.

Les changes sur Stockholm, Oslo et Copenhague terminent tous trois la quinzaine au-dessous de leur niveau précédent; ils valent respectivement 192,55, 191,70 et 191,74 contre 192,675, 191,85 et 191,825.

La tendance de la livre sterling à trois mois est restée soutenue; l'écart en faveur du terme par rapport au comptant a généralement été supérieur à 3/100^e de belga. La prime payée pour le franc français livrable dans un même délai s'est au contraire réduite de 5/100^e à 3/100^e de belga.

Le taux du « call money », après une tension passagère autour de l'échéance du 15 avril, est descendu graduellement à 2 p. c.

L'escompte hors banque a été négocié à 3 1/4 et 3 3/8 p. c.

Le 23 avril 1930.

MARCHE DES TITRES

Comptant.

Le marché du comptant a marqué de l'hésitation durant cette dernière quinzaine. Dans son ensemble, la tendance reste toutefois soutenue, comme le montre le tableau comparatif ci-après des cours faits les 4 et 17 avril.

Aux rentes : 3 p. c. Dette Belge 2^e série, 72,50-71,25; 5 p. c. Restauration Nationale, 96,25-95,60; 5 p. c. Intérieur à prime (titre de 25.000 fr.), 510-512,75; idem

(titre unitaire), 505,50-507,75; 6 p. c. Consolidé 1921, 102,30-101; 4 p. c. Dommages de guerre 1921, 204-205,25; 5 p. c. Dommages de guerre 1922, 256-255; 5 p. c. Dommages de guerre 1923, 515,50-523,50; 6 p. c. Association Nationale des Industriels et Commerçants pour la Réparation des dommages de guerre, 102,75-101,90.

Aux assurances et banques : Assurances Générales sur la Vie, 8500-8600; Banque Belge pour l'Étranger, 1295-1250; Banque de Bruxelles, 1375-1400; Banque Nationale de Belgique, 3200-3210; Société Nationale de Crédit à l'Industrie 965-985; part de réserve, Société Générale de Belgique, 11100-11750.

Aux entreprises immobilières, hypothécaires, et hôtelières : action ordinaire, Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 900-842,50; part de fondateur, idem, 30875-30500; action de capital, Hypothécaire Belge Américaine, 8350-8250; action de dividende, idem, 16775-16725; Immobilière de Belgique, 960-935.

Aux chemins de fer et canaux : Société Nationale des Chemins de Fer belges, 604,50-607; action privilégiée, 6 p. c. Katanga, 1375-1370; 10^e action de jouissance, Tournai-Jurbise, 3200-3500; action de jouissance, Welkenraedt, 21800-24000.

Aux tramways, chemins de fer économiques et vicinaux : action de capital, Bruxellois, 2275-2200; action de dividende, idem, 6800-6675; action de capital, Buenos-Ayres, 475-555; action de dividende, idem, 405-500; part sociale, Le Caire, 1550-1500; action de dividende, Pays de Charleroi, 1160-1255.

Apx tramways et électricité (trusts) : 1/5^e action ordinaire, Centrale Industrielle Electrique, 7350-7000, 10^e part de fondateur Electrofinia, 1220-1240; part sociale, Electricité et Traction, 4225-3950; Engetra, 970-1040; part de fondateur, Railways et Electricité, 7300-7225; action ordinaire, Sofina, 25375-24900.

Aux entreprises de gaz et d'électricité : part sociale, Auxiliaire d'Electricité, 3360-3225; Centrales des Flandres et du Brabant, 2760-2610; action ordinaire, Société Générale Belge de Distributions Electriques, 23525-27375; part de fondateur, Bruxelloise d'Electricité, 11200-11750; 100^e part de fondateur, Intercommunale Belge d'Electricité, 4800-4900; 10^e part de fondateur, Electricité du Nord de la Belgique, 9675-9525; action de capital, Force Eclairage et Docks de Gand, 3810-3150; part de fondateur, Gaz et Electricité du Hainaut, 10900-11225.

Aux industries métallurgiques : Forges de Clabecq, 33000-33500; Cockerill, 2230-2300; Espérance Longdoz, 5300-5150; 10^e part de fondateur, Hauts Fourneaux et Mines d'Halanzy, 3400-3600; action ordinaire, Sambre et Moselle, 5500-5275; Hauts Fourneaux de Thy-le-Château, 9000-9350.

Aux charbonnages : Gouffre, 17600-19300, Mariemont-Bascoup, 7525-8250; Maurage, 10500-10675; Produits au Flénu, 3250-3825; Wérister, 7775-8425.

Aux zincs, plombs et mines : 1/5^e action privilégiée, Nouvelle Montagne, 580-530; part sociale, Overpelt-Lommel et Corphalie, 1350-1280; 1/10^e action Vieille Montagne, 4125-4225.

Aux **glaceries** : Moustier-sur-Sambre, 23725-22850; St-Roch, 30150-32025.

Aux **verreries** : part sociale, Industrie Mécanique du Verre, 725-740; action de jouissance, Libbey Owens, 9750-9950.

Aux **industrie de la construction** : Produits Réfractaires et Céramiques de Baudour, 3325-3340; action ordinaire, Ciments de Visé, 4590-4525; action de capital, Tuileries du Pottelberg, 9200-9000.

Aux **industries textiles et soieries** : action de dividende, Etablissements Américains Gratry, 6700-7800; part de fondateur, Le Peigné, 1700-2000; Linière La Lys, 15250-15725; action privilégiée, Soie Artificielle de Tubize, 1085-1255; action de capital, Soie Viscose, 2100-2500; Tresses et Lacets Torley, 4510-4600.

Aux **produits chimiques** : part de fondateur, Industries Chimiques, 6400-7000; actions de capital, Sidac se répète à 6150; part sociale, Union Chimique Belge, 3715-3550.

Aux **valeurs coloniales** : action de capital, Ciments du Katanga, 6800-6325; action de capital, Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 7450-7875; Géomines, 1485-1375; action privilégiée, Katanga, 84900-79000; action ordinaire, idem, 72000-70900; action privilégiée, Union Minière du Haut Katanga, 6530-6012,50.

Aux **valeurs de plantations caoutchoutières** : part de fondateur, Hallet, 5000-4975; part de fondateur, Lacour, 1005-1060.

Aux **industries diverses** : part sociale, Englebert, 6625-6975; action de capital, Imprégnation des Bois, 4200-4125; Oxhydrique Internationale, 660-597,50.

Aux **papeteries** : Godin, 1975-1800; part sociale, Papeteries de Saventhem, 1745-1710.

Aux **actions étrangères** : Nitrates Railways, 900-870; part de fondateur, Banque Agricole d'Egypte, 132000-125000; action de dividende, Cairo Héliopolis, 7300-7325; Chade, 15675-15325; Banque de Paris et des Pays-Bas, 4350-4530; part de fondateur, Chemins de Fer Economiques du Nord, 5800-5850; Fabrique de Fer de Maubeuge, 3790-3940; part bénéficiaire, Parisienne, 5550-5685; part de fondateur, Exploitations Indes orientales, 18050-19000; part sociale, Arbed, 9725-9650.

Terme.

Banque de Paris et des Pays-Bas, 4420-4610; Barcelona Traction, 1270-1350; Brazilian Traction, 1742,50-1837,50; action de capital, Gaz du Nord, 1755-1810; Héliopolis, 2760-2815; Pétrofina, 960-1020; action ordinaire, Hydro Electric Securities, 1867,50-1875; Soengei Lipoet, 1560-1585; action privilégiée, Soie de Tubize, 686,25-857,50.

STATISTIQUES

MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES 1930	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en com- pensation	marché
<i>a) La dernière quinzaine :</i>							
7 avril 1930	3,50	4,—	5,—	3,375	4,—	2,75	2,625
8 —	3,50	4,—	5,—	3,375	4,—	2,50	2,25
9 —	3,50	4,—	5,—	3,375	—	2,50	2,50
10 —	3,50	4,—	5,—	3,375	4,—	2,25	2,25
11 —	3,50	4,—	5,—	3,375	—	2,25	2,25
12 —	3,50	4,—	5,—	3,375	—	2,125	2,125
14 —	3,50	4,—	5,—	3,375	—	2,75	2,75
15 —	3,50	4,—	5,—	3,375	—	2,875	2,875
16 —	3,50	4,—	5,—	3,375	—	2,375	2,50
17 —	3,50	4,—	5,—	3,375	—	2,—	2,375
18 —	3,50	4,—	5,—	3,375	—	2,—	2,—
<i>b) Les derniers mois (1) :</i>							
1928	4,25	4,75	5,75	4,0555	4,2764	2,6586	2,7813
1929	4,35	4,85	5,85	4,3018	5,1545	2,8324	2,8473
1929 Janvier	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,115	2,111
Février	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,672	2,663
Mars	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,583	2,654
Avril	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,606	2,64	2,635
Mai	4,—	4,50	5,50	3,96354	4,905	3,151	3,239
Juin	4,—	4,50	5,50	3,9725	5,205	2,80	2,833
Juillet	4,—	4,50	5,50	4,04	5,25	3,481	3,176
Août	5,—	5,50	6,50	4,92894	5,80357	3,351	3,405
Septembre	5,—	5,50	6,50	4,9375	5,8977	3,045	3,185
Octobre	5,—	5,50	6,50	4,9375	6,031	3,393	3,421
Novembre	4,50	5,—	6,—	4,5652	5,531	2,283	2,342
Décembre	4,50	5,—	6,—	4,4018	5,50	2,475	2,504
1930 Janvier	3,50	4,—	5,—	3,4014	4,3125	1,452	1,590
Février	3,50	4,—	5,—	3,4141	4,25	2,635	2,588
Mars	3,50	4,—	5,—	3,310	4,208	2,447	2,553

Taux des reports (Caisse Générale de Reports) au 20 Avril 1930 { sur les valeurs au comptant 6, %
sur les valeurs à terme..... 5,50 %

(1) Les chiffres annuels sont des moyennes; les chiffres mensuels sont les taux officiels à la fin de chaque mois ou des moyennes mensuelles en ce qui concerne les taux « hors banque » et les taux du « call money ».

II. — Taux des dépôts en banque au 20 avril 1930.

BANQUES	Comptes à vue	Comptes de quinzaine	Comptes à préavis de 15 jours	Comptes de dépôts à :						
				1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans
Société Générale	1,20	3,70	—	3,85	4,—	4,25	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	1,20	3,70	3,75	3,85	4,—	4,25	—	—	—	—
Caisse de Reports	1,20	3,78	—	—	3,75	4,—	4,—	4,—	—	—
Société Nationale de Crédit à l'Industrie	—	—	—	—	4,—	4,25	4,50	4,50	4,50	4,50

Taux des dépôts sur livrets à la Caisse Générale d'Epargne sous la garantie de l'Etat : 4 p. c. jusqu'à 20.000 francs : 3 p. c. pour le surplus.

MARCHE DES CHANGES.

I. — Cours quotidiens des changes à Bruxelles.

DATES 1930	LONDRES 1 £ = 35 belgas	PARIS 100 fr. = 28,1773 b.	NEW-YORK (câble) 1 \$ = 7,19193 b.	AMSTERDAM 100 fl. = 289,086 b.	GENÈVE 100 fr. = 138,77 b.	MADRID 100 P. = 138,77 b.	ITALIE 100 litres = 37,852 b.	STOCKHOLM 100 cr. = 192,736 b.	OSLO 100 cr. = 192,736 b.	COPENHAGUE 100 cr. = 192,736 b.	PRAGUE 100 Kč = 21,3036 b.	MONTRÉAL 1 \$ = 7,19193 b.	BERLIN 100 M. = 171,321 b.	VIENNE 100 sch. = 101,20 b.	VARSOVIE 100 zl. = 80,68 b.	BUDAPEST 100 pengő = 125,79 b.
7-4 ...	34,854	28,048	7,1645	287,64	138,86	89,55	37,57	192,675	191,85	191,825	21,23	7,155	171,04	101,075	80,30	125,025
8-4 ...	34,849	28,0515	7,16375	287,77	138,785	89,65	37,56	192,575	191,75	191,75	21,2275	7,155	171,—	101,05	80,20	125,05
9-4 ...	34,8425	28,049	7,1644	287,71	138,825	89,75	37,5425	192,50	191,775	191,725	21,215	7,152	171,—	101,05	80,25	125,05
10-4 ...	34,84	28,049	7,16125	287,66	138,84	89,60	37,55	192,60	191,70	191,70	21,22	7,155	170,98	100,975	80,30	125,08
11-4 ...	34,8385	28,046	7,16	287,675	138,82	89,20	37,545	192,525	191,80	191,70	21,215	7,149	170,9375	101,05	80,35	125,05
14-4 ...	34,8315	28,045	7,16175	287,70	138,825	89,225	37,53	192,55	191,75	191,70	21,2175	7,1505	170,92	100,975	80,30	125,05
15-4 ...	34,835	28,066	7,16375	287,87	138,87	89,45	37,555	192,575	191,75	191,73	21,2175	7,155	170,95	100,99	80,25	125,05
16-4 ...	34,8345	28,09	7,1625	287,925	138,89	89,95	37,56	192,58	191,75	191,775	21,225	7,155	170,97	101,—	80,25	125,05
17-4 ...	34,833	28,083	7,1645	288,15	138,88	89,65	37,57125	192,60	191,70	191,70	21,22	7,152	170,985	100,99	80,20	125,10

II. — Moyennes annuelles et mensuelles des changes à Bruxelles.

	Londres	Paris	New-York (câble)	Amsterdam	Genève	Madrid	Italie	Stockholm	Berlin	Vienne
1928.....	34,935	28,151	7,1791	288,76	138,27	119,14	37,751	192,41	171,29	101,06
1929.....	34,902	28,142	7,1859	288,59	138,55	105,48	37,612	192,50	171,09	101,03
1929 Janvier.....	34,899	28,124	7,1955	288,61	138,45	117,20	37,663	192,44	171,03	101,16
Février.....	34,922	28,107	7,1966	288,22	138,41	112,02	37,674	192,37	170,77	101,07
Mars.....	34,952	28,130	7,2024	288,47	138,53	108,38	37,716	192,40	170,85	101,22
Avril.....	34,949	28,135	7,2013	289,05	138,60	106,21	37,711	192,33	170,71	101,13
Mai.....	34,931	28,140	7,2010	289,45	138,67	102,41	37,707	192,44	171,13	101,11
Juin.....	34,917	28,160	7,2020	289,16	138,56	101,70	37,680	192,76	171,70	101,12
Juillet.....	34,906	28,176	7,1957	288,78	138,41	104,32	37,643	192,89	171,42	101,23
Août.....	34,874	28,149	7,1919	288,09	138,38	105,45	37,610	192,69	171,27	101,29
Septembre.....	34,877	28,155	7,1940	288,37	138,60	106,12	37,628	192,69	171,28	101,25
Octobre.....	34,869	28,147	7,1607	288,18	138,50	103,73	37,499	192,24	170,97	100,72
Novembre.....	34,867	28,150	7,1485	288,48	138,64	99,77	37,426	192,11	171,—	100,57
Décembre.....	34,862	28,133	7,1418	288,20	138,83	98,54	37,390	192,59	171,—	100,51
1930 Janvier.....	34,934	28,192	7,1742	288,64	138,83	94,118	37,546	192,65	171,36	100,91
Février.....	34,897	28,105	7,1779	287,84	138,48	91,026	37,577	192,58	171,35	101,05
Mars.....	34,883	28,071	7,1730	287,69	138,78	88,677	37,571	192,68	171,13	101,07

III. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas).

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
A 1 mois :								
7 avril 1930.....	R 0,012	—	—	R 0,026	R 0,0017	—	R 0,20	—
8 —.....	—	R 0,013	—	R 0,014	R 0,0015	—	R 0,20	—
9 —.....	R 0,009	R 0,011	R 0,020	R 0,022	—	R 0,0020	R 0,20	—
10 —.....	R 0,012	—	R 0,024	—	R 0,0015	—	R 0,20	—
11 —.....	R 0,013	R 0,015	R 0,026	—	R 0,0013	—	R 0,20	—
12 —.....	R 0,009	—	R 0,026	—	R 0,0020	—	—	—
14 —.....	—	R 0,018	R 0,024	—	R 0,0020	—	R 0,20	—
15 —.....	R 0,011	—	—	R 0,024	—	R 0,0025	R 0,20	—
16 —.....	R 0,008	R 0,009	R 0,012	R 0,016	—	R 0,0020	—	R 0,10
17 —.....	R 0,012	—	R 0,014	—	R 0,0020	—	R 0,20	—
18 —.....	R 0,012	—	R 0,014	—	—	R 0,0010	—	pair
A 3 mois :								
7 avril 1930.....	R 0,025	R 0,030	—	R 0,064	R 0,0035	—	R 0,40	—
8 —.....	—	R 0,032	—	R 0,044	R 0,0025	—	R 0,40	—
9 —.....	R 0,022	R 0,026	R 0,040	R 0,044	—	R 0,0045	R 0,40	—
10 —.....	R 0,030	—	R 0,048	—	R 0,0035	—	R 0,40	—
11 —.....	R 0,032	R 0,034	R 0,050	—	R 0,0040	—	R 0,40	—
12 —.....	R 0,036	—	R 0,058	—	R 0,0045	—	—	—
14 —.....	—	R 0,042	R 0,058	—	R 0,0040	—	R 0,40	—
15 —.....	R 0,034	R 0,038	—	R 0,050	—	R 0,0045	R 0,40	—
16 —.....	R 0,030	R 0,032	R 0,028	R 0,034	—	R 0,0045	—	R 0,30
17 —.....	R 0,032	—	R 0,030	—	R 0,0040	—	R 0,40	—
18 —.....	R 0,036	—	R 0,030	—	—	R 0,0030	—	pair

MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX EN BELGIQUE.

(En millions de francs)

PÉRIODES	Nombre de comptes à la fin de la période	Avoir journalier moyen des titulaires	CRÉDITS		DÉBITS		Mouvement général	Pourcentage des opérations sans emploi de numéraire
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements		
1928 Moyenne mensuelle	(*) 224.997	1.613	3.469	8.393	3.444	8.391	23.697	86,7
1929 Moyenne mensuelle	(*) 249.121	1.900	4.082	9.779	4.051	9.785	27.698	87,1
1929 Janvier	227.881	1.766	4.030	9.349	4.114	9.352	26.845	86,0
Février	229.737	1.743	3.298	8.304	3.392	8.309	23.303	87,0
Mars	231.869	1.706	3.773	9.226	3.673	9.229	25.900	87,0
Avril	233.918	1.817	3.982	9.514	3.993	9.517	27.006	86,6
Mai	235.864	1.846	3.974	9.574	3.853	9.581	26.982	86,8
Juin	237.636	1.904	3.939	9.756	3.909	9.759	27.362	87,6
Juillet	239.445	1.946	4.499	10.470	4.470	10.476	29.915	87,4
Août	241.082	1.911	4.208	10.028	4.190	10.040	28.465	88,6
Septembre	243.040	1.946	4.100	9.734	4.036	9.738	27.608	87,3
Octobre	245.296	2.062	4.714	11.058	4.540	11.072	31.384	87,0
Novembre	247.242	2.072	4.090	10.148	4.196	10.156	28.591	87,3
Décembre	249.121	2.087	4.383	10.186	4.247	10.195	29.011	87,0
1930 Janvier	251.752	2.097	4.575	10.551	4.509	10.565	30.201	86,4
Février	253.872	2.105	3.815	9.752	4.015	9.760	27.342	87,7
Mars	256.072	2.004	4.164	10.083	4.051	10.109	28.408	87,5

(*) Au 31 décembre.

**RAPPORT DES EFFETS IMPAYES AUX EFFETS PRESENTES A L'ENCAISSEMENT
PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE.**

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés	Effets impayés	%
				(en milliers de francs)		
1928 Année	1.317.634	71.310	5,41	8.301.615	178.493	2,15
1929 Année	1.509.718	85.168	5,64	12.664.998	263.518	2,08
1928 Décembre	124.894	7.165	5,74	698.122	17.473	2,50
1929 Janvier	110.496	6.281	5,68	784.814	15.850	2,02
Février	100.035	6.187	6,18	744.535	17.541	2,36
Mars	104.199	5.891	5,65	846.848	16.422	1,94
Avril	123.618	6.206	5,02	908.563	17.086	1,88
Mai	126.695	6.378	5,03	942.239	19.143	2,03
Juin	137.524	7.134	5,19	1.104.771	22.402	2,03
Juillet	142.417	7.866	5,52	1.253.290	23.125	1,85
Août	126.182	7.353	5,83	1.213.463	24.303	2,—
Septembre	123.205	7.078	5,74	1.233.667	24.616	2,—
Octobre	132.142	7.103	5,38	1.269.760	23.576	1,86
Novembre	136.024	7.886	5,80	1.221.852	27.876	2,28
Décembre	147.181	9.805	6,66	1.141.197	31.574	2,77
1930 Janvier	139.746	9.650	6,91	1.181.061	36.084	3,06
Février	128.719	9.177	7,13	1.082.241	32.564	3,01

**DECLARATIONS DE FAILLITE
ET HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS A LA FAILLITE
PUBLIEES AU MONITEUR DU COMMERCE BELGE.**

PÉRIODES (13 semaines)	Nombre de faillites			Nombre de concordats homologués		
	1928	1929	1930	1928	1929	1930
Première période	126	105	138	24	34	39
Deuxième période	127	105		34	22	
Troisième période	109	95		35	23	
Quatrième période	133	139		17	23	

ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION EN BELGIQUE.

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES		COMPTANT			TERMÉ
	Nombre de chambre à la fin de la période	Nombre de pièces compensées (en milliers)	Capitaux compensés (en millions de francs)	Nombre de pièces compensées (en milliers)	Capitaux compensés (en millions de francs)	Nombre de séances	Nombre de participants à la fin de la période	Montant des liquidations (en millions de francs)	Montant des liquidations (en millions de francs)
1928 Moyenne mensuelle	38 (*)	377	36.936	170	24.932	16	200 (*)	675	378
1929 Moyenne mensuelle	38 (*)	409	40.293	181	27.068	20	250 (*)	1.263	304
1929 Janvier	38	415	39.468	189	26.641	22	200	2.272	378
Février	38	370	35.700	166	24.022	19	200	1.894	263
Mars	38	394	38.630	177	26.247	20	200	1.420	291
Avril	38	409	40.913	183	27.675	21	200	1.223	368
Mai	38	412	38.993	180	25.872	19	200	961	237
Juin	38	407	40.700	179	27.388	20	200	1.167	195
Juillet	38	432	44.018	192	29.720	21	250	999	265
Août	38	412	41.098	183	27.677	19	250	1.143	285
Septembre	38	390	40.544	171	26.904	21	250	1.158	240
Octobre	38	443	44.328	197	29.541	22	250	1.255	311
Novembre	38	401	39.103	175	26.445	19	250	910	587
Décembre	38	425	40.024	185	26.686	20	250	759	234
1930 Janvier.....	38	421	39.271	186	25.918	21	250	822	139
Février.....	38	388	35.063	173	23.302	20	250	697	142
Mars.....	38	408	37.649	183	25.312	20	250	716	140

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois

(*) Au 31 décembre.

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.
A. — Recettes et dépenses d'exploitation (en millions de francs).

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Produits extraordinaires	Ensemble			
1928 Moyenne mensuelle	65,0	185,1	5,7	255,8	214,7	41,1	83,92
1929 Moyenne mensuelle	72,2	216,6	6,5	295,3	254,0	41,3	85,99
1928 Décembre	64,1	185,3	5,3	254,7	228,4	26,3	89,65
1929 Janvier	58,4	190,0	7,0	255,4	230,6	24,8	90,28
Février	47,9	173,2	6,4	227,5	226,4	1,1	99,52
Mars	67,2	236,9	6,8	310,9	242,7	68,2	78,06
Avril	64,8	228,3	6,4	299,5	241,9	57,7	80,74
Mai	72,7	212,0	5,5	290,2	247,1	43,1	85,15
Juin	76,0	215,3	6,4	297,7	238,8	58,9	80,19
Juillet	89,4	223,8	6,7	319,9	266,5	53,4	83,30
Août	99,5	224,0	6,6	330,1	264,4	65,6	80,12
Septembre	87,2	216,5	6,2	309,9	257,1	52,7	82,98
Octobre	69,8	240,3	7,1	317,2	274,4	42,8	86,51
Novembre	64,6	228,0	6,3	298,9	279,8	19,1	93,62
Décembre	69,3	210,4	7,0	286,7	277,8	8,9	96,89
1930 Janvier (chiffres provis.)	64,0	217,4	8,0	289,4	281,0	8,4	97,10
Février (chiffres provis.)	55,4	197,8	5,8	259,0	270,8	-17,8	104,56

B. — Statistique du trafic.

1°) Trafic général.

PÉRIODES	VOYAGEURS		MARCHANDISES					
	Nombre (1 = 1.000)	Voyageurs-km. (1 = 1.000.000)	Tonnes totales (1 = 1.000)	Tonnes-km. (1 = 1.000.000)				
				Service intérieur	Service mixte	Service internat.	Transit	Total
1927 Moyenne mensuelle	18.079	492	6.386	208	50	267	131	656
1928 Moyenne mensuelle	19.054	521	6.783	239	49	258	105	651
1928 Septembre	19.354	541	6.805	241	46	260	96	643
Octobre	20.431	532	8.004	292	57	289	98	736
Novembre	19.421	502	7.729	281	55	267	97	700
Décembre	19.853	515	6.744	242	52	249	97	640
1929 Janvier	20.560	519	7.011	258	53	258	110	679
Février	17.427	444	6.074	222	44	221	97	584
Mars	19.291	530	7.672	273	54	288	127	742
Avril	19.791	519	7.583	269	55	279	117	720
Mai	19.623	551	7.301	262	53	271	108	694
Juin	18.570	521	7.373	267	54	266	106	693
Juillet	20.935	610	7.836	273	56	287	111	727
Août	20.188	621	7.744	262	73	290	119	744
Septembre	20.652	580	7.364	249	65	273	116	703
Octobre	20.625	538	7.781	247	64	298	112	721
Novembre	19.077	503	7.659	232	64	292	122	710

2°) Transports de charbons, produits métallurgiques et minerais.

PÉRIODES	NOMBRE DE TONNES (1 = 1.000)								
	Charbons			Produits métallurg.			Minerais		
	Service intérieur et mixte	Service internat.	Transit	Service intérieur et mixte	Service internat.	Transit	Service intérieur et mixte	Service internat.	Transit
1927 Moyenne mensuelle	1.321	406	574	392	338	47	113	417	94
1928 Moyenne mensuelle	1.510	461	428	437	308	43	92	445	86
1928 Septembre	1.516	407	385	442	327	32	60	490	81
Octobre	1.754	487	400	498	370	31	99	484	77
Novembre	1.618	474	400	474	319	33	81	442	85
Décembre	1.573	442	424	474	296	34	86	427	77
1929 Janvier	1.872	353	493	533	302	29	124	452	89
Février	1.575	608	468	401	249	28	103	409	71
Mars	1.759	720	526	489	303	30	124	428	166
Avril	1.595	565	527	503	334	31	104	464	100
Mai	1.509	584	457	499	291	36	110	423	101
Juin	1.585	559	483	505	282	32	104	470	104
Juillet	1.782	577	515	429	321	36	158	538	103
Août	1.672	625	493	444	373	24	131	463	102
Septembre	1.594	566	486	447	321	30	117	441	115
Octobre	1.543	634	469	419	362	31	112	471	107
Novembre	1.387	660	529	394	322	37	104	465	103

C. — Nombre de wagons fournis à l'industrie.

a) Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes;

b) Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes;

c) Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

Périodes	a	b	c	a + c
1928 Moyenne mensuelle	490.573	128.013	170.669	661.242
1929 Moyenne mensuelle	518.112	131.745	181.305	699.417
1928 Décembre	482.210	125.621	165.452	647.662
1929 Janvier	496.341	149.309	167.460	663.801
Février	430.651	130.456	152.766	583.417
Mars	507.628	138.470	200.133	707.761
Avril	518.314	133.537	182.348	700.662
Mai	512.156	117.893	174.331	686.487
Juin	514.708	139.453	175.299	690.007
Juillet	543.406	134.773	187.592	730.998
Août	530.529	128.253	191.200	721.729
Septembre	513.113	120.064	193.843	706.956
Octobre	580.137	129.938	196.097	776.234
Novembre	563.704	130.202	180.478	744.182
Décembre	506.656	128.591	174.112	680.768
1930 Janvier	520.429	131.651	177.002	697.431
Février	475.812	113.328	159.886	635.698

TAUX D'ESCOMPTE

DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION.

	Depuis le	P. c.
Allemagne	21 mars 1930	5
Autriche	21 mars 1930	6
Belgique	1 ^{er} janvier 1930	3,50
Bulgarie	1 ^{er} juillet 1929	10
Danemark	6 mars 1930	4,50
Dantzig	7 mars 1930	5,50
Espagne	19 décembre 1928	5,50
Estonie	3 octobre 1929	8
Etats-Unis (Federal Res. Bank of New-York)	14 mars 1930	3,50
Finlande	16 novembre 1928	7
France	31 janvier 1930	3
Grande-Bretagne	20 mars 1930	3,50
Grèce	30 novembre 1928	9
Hollande	25 mars 1930	3
Hongrie	29 mars 1930	6
Indes	3 avril 1930	6
Italie	3 mars 1930	6,50
Japon	10 octobre 1927	5,48
Lettonie	1 ^{er} avril 1928	6
Lithuanie	21 janvier 1930	6,50
Norvège	20 mars 1930	4,50
Pologne	14 mars 1930	7
Portugal	26 juillet 1926	8
Roumanie	23 novembre 1929	9
Suède	3 avril 1930	3,50
Suisse	3 avril 1930	3
Tchécoslovaquie	8 mars 1927	5
U. R. S. S.	1 ^{er} avril 1923	8
Yougoslavie	22 juin 1922	6

COMMERCE SPECIAL DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE
AVEC LES PAYS ETRANGERS.

Chiffres globaux.

PÉRIODES	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS			Déf. (—) ou Exc. (+) de la balance commer- ciale (millions de francs)	Rapport des exporta- tions aux importa- tions
	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Prix moyen par tonne (francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Prix moyen par tonne (francs)		
1928 Moyenne mensuelle	3.311	2.678	809	2.224	2.580	1.160	— 99	96,3
1929 Moyenne mensuelle	3.747	2.959	790	2.147	2.686	1.251	— 273	90,8
1928 Décembre	3.518	2.823	803	2.633	3.364	1.278	+ 541	119,1
1929 Janvier	3.098	2.427	783	1.660	2.175	1.310	— 253	89,6
Février	3.002	2.642	893	1.564	2.340	1.496	— 342	87,3
Mars	3.626	3.058	843	1.933	2.705	1.400	— 353	88,4
Avril	3.598	2.991	831	2.225	2.833	1.273	— 159	94,7
Mai	3.783	3.231	854	(1) 2.043	(1) 2.464	1.213	— 146	97,7
Juin	3.677	3.043	828	(1) 3.010	(1) 3.664	1.213	— 146	97,7
Juillet	3.973	3.073	773	2.188	2.519	1.152	— 553	82,0
Août	4.095	3.094	756	2.183	2.566	1.175	— 528	82,9
Septembre	4.160	2.949	709	2.265	2.847	1.257	— 102	96,6
Octobre	4.303	3.215	747	2.281	2.853	1.251	— 362	88,7
Novembre	3.710	2.849	768	2.161	2.548	1.179	— 301	89,4
Décembre	3.933	2.916	741	2.239	2.764	1.234	— 152	94,8
1930 Janvier	4.023	2.943	732	1.998	2.211	1.106	— 733	75,1
Février	3.597	2.712	754	1.433	1.814	1.266	— 898	66,9

(1) Une partie du trafic du mois de mai a été reportée sur le mois de juin.

COMMERCE SPECIAL DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS.

Détail par catégories.

	Animaux vivants		Objets d'alimentation et boissons		Matières brutes ou simplement préparées		Produits fabriqués		Or et argent non ouvrés et monnaies d'or et d'argent		TOTAUX	
	Quantités 1.000 kil.	Valeur 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.
IMPORTATIONS :												
1928 L'année	10.974	61.342	3.235.787	6.795.109	35.322.089	17.170.775	1.103.453	7.994.386	33	119.079	39.732.336	32.140.691
1929 L'année	14.493	88.522	3.495.173	7.239.089	40.184.447	18.486.097	1.264.094	9.603.899	6	92.511	44.958.213	35.510.118
1928 Décembre	1.086	6.365	275.590	596.688	3.146.962	1.523.620	93.929	684.345	1	12.094	3.517.569	2.823.112
1929 Janvier	1.233	6.593	234.134	521.531	2.772.616	1.226.800	89.961	661.604	—	650	3.097.945	2.427.178
Février	1.826	10.269	227.651	510.980	2.680.040	1.445.376	92.703	709.444	1	5.981	3.002.221	2.682.050
Mars	1.736	9.834	267.314	598.856	3.246.194	1.568.863	110.812	862.388	1	18.453	3.626.058	3.058.394
Avril	1.603	8.880	282.914	584.238	3.196.425	1.573.309	116.610	817.752	—	7.204	3.597.553	2.991.383
Mai	802	4.580	311.114	627.834	3.346.175	1.723.050	125.359	868.871	—	6.332	3.783.451	3.230.667
Juin	638	4.039	287.017	595.362	3.286.657	1.608.989	102.537	826.374	—	8.279	3.676.850	3.043.043
Juillet	728	4.709	300.374	578.536	3.561.357	1.658.896	110.771	823.941	—	6.710	3.973.230	3.072.792
Août	827	5.720	323.148	670.212	3.664.837	1.590.540	106.016	820.503	13	6.878	4.094.841	3.093.853
Septembre	736	5.630	296.836	592.868	3.771.657	1.574.446	91.111	766.322	—	9.438	4.160.341	2.948.704
Octobre	1.052	7.297	357.206	709.889	3.829.393	1.619.154	115.556	867.401	1	11.101	4.303.209	3.214.842
Novembre	1.612	9.695	295.508	604.587	3.310.914	1.422.866	101.608	804.143	—	7.346	3.709.644	2.848.637
Décembre	1.783	11.992	312.078	644.863	3.518.404	1.474.678	100.836	774.720	1	9.716	3.933.102	2.915.969
1930 Janvier	2.126	14.198	293.843	610.137	3.615.692	1.429.214	111.829	880.950	1	8.832	4.023.490	2.943.331
Février	2.805	17.160	267.912	542.072	3.221.153	1.289.812	104.869	850.044	1	12.532	3.596.741	2.711.620
EXPORTATIONS :												
1928 L'année	16.656	154.607	920.030	2.526.501	18.446.205	10.435.999	7.310.527	17.763.794	98	73.539	26.693.516	30.954.440
1929 L'année	14.364	141.550	870.112	2.526.905	17.929.203	10.608.508	6.954.851	18.892.380	89	65.206	25.768.619	32.234.549
1928 Décembre	923	10.386	76.285	235.545	1.642.428	1.022.409	913.073	2.086.864	10	8.608	2.632.719	3.363.812
1929 Janvier	1.103	11.418	50.226	195.933	1.228.346	822.357	380.393	1.138.874	8	5.980	1.660.076	2.174.562
Février	1.032	10.412	46.993	173.104	1.133.261	882.106	382.826	1.269.582	8	5.114	1.564.120	2.340.318
Mars	1.494	16.672	75.961	233.846	1.343.561	912.017	511.732	1.534.651	11	8.060	1.932.759	2.705.246
Avril	1.282	13.279	72.882	211.693	1.540.462	912.892	610.190	1.690.217	6	4.443	2.224.821	2.832.524
Mai (1)	1.193	12.456	46.243	177.207	1.461.588	865.031	533.667	1.404.474	6	4.532	2.042.698	2.463.700
Juin (1)	1.135	11.521	59.097	224.099	1.951.192	1.051.589	998.103	2.370.775	9	6.404	3.009.536	3.664.388
Juillet	1.382	13.348	95.606	222.169	1.537.126	836.533	553.605	1.444.806	4	2.440	2.187.722	2.519.296
Août	1.314	11.991	80.469	214.937	1.518.940	792.388	582.424	1.539.883	10	6.670	2.183.158	2.565.869
Septembre	1.270	11.919	84.006	230.523	1.563.641	935.382	615.939	1.665.384	5	3.995	2.264.861	2.847.203
Octobre	1.401	12.056	91.810	214.957	1.583.282	937.294	604.809	1.682.949	8	5.873	2.281.311	2.853.129
Novembre	1.144	11.022	91.753	206.621	1.506.746	812.125	561.850	1.511.907	6	5.895	2.161.499	2.547.570
Décembre	629	5.594	75.277	227.690	1.560.827	835.154	602.631	1.689.736	8	5.759	2.239.372	2.763.933
1930 Janvier	1.004	9.442	65.639	167.260	1.387.786	644.871	543.934	1.384.314	6	4.653	1.998.369	2.210.570
Février	604	5.681	52.765	126.301	945.255	542.210	433.936	1.135.944	6	3.852	1.432.566	1.813.988

(1) Une partie du trafic du mois de mai a été reportée sur le mois de juin.

RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.

I. — Classement par genre d'industrie.

MARS 1930.

RUBRIQUES	Capital versé		Résultats nets				Bénéfice distribué aux actionn.	Dette obligataire	Payement de coupons d'obligat.	
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Bénéfice total		Perte totale					Solde
			Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs		
Banques	29	1.971.128	28	419.272	1	337	418.935	275.544	82.805	4.433
Assurances	3	6.205	2	1.132	1	41	1.091	1	—	—
Opérations financières	89	592.242	82	46.823	7	98.561	—51.738	31.581	314.550	15.178
Exportations, importations	10	18.888	10	1.018	—	—	1.018	492	—	—
Commerce de fers et métaux	1	400	1	78	—	—	78	30	—	—
Commerce d'habillem. et d'ameublement ..	20	22.098	18	7.426	2	73	7.353	2.974	—	—
Commerce de produits alimentaires	25	23.001	21	3.183	4	2.139	1.044	1.285	—	—
Commerces non dénommés	86	102.826	67	8.031	19	1.463	6.568	3.546	534	—
Sucreries	1	400	1	55	—	—	55	—	—	—
Meuneries	6	9.325	5	895	1	326	569	609	—	—
Brasseries	24	67.007	23	21.615	1	82	21.533	10.802	3.891	—
Distilleries d'alcool	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres industries alimentaires	11	13.744	8	1.792	3	202	1.590	950	—	—
Carrières	10	17.090	10	3.600	—	—	3.600	1.162	—	—
Charbonnages	5	45.625	5	30.251	—	—	30.251	21.085	5.263	239
Mines et autres industries extractives ..	2	4.000	2	627	—	—	627	170	—	—
Gaz	4	325.000	1	14.210	3	428	13.782	13.500	—	—
Électricité	9	187.570	9	27.254	—	—	27.254	23.254	—	—
Constructions électriques	3	1.720	2	179	1	54	125	125	—	—
Hôtels, théâtres, cinémas	24	15.288	16	1.156	8	576	580	356	—	—
Imprimerie, publicité	35	27.340	29	13.430	6	487	12.943	2.715	—	—
Textiles (lin, coton, laine, soie)	76	462.782	57	60.925	19	12.846	48.079	31.394	14.709	154
Matériaux artificiels et produits céramiques	23	91.626	19	16.912	4	569	16.403	9.345	1.300	60
Métallurgie, sidérurgie	54	113.120	45	22.826	9	878	21.948	12.034	1.349	55
Construction	59	99.008	54	24.837	5	384	24.453	5.848	—	—
Papeteries (Industries)	2	17.000	2	4.444	—	—	4.444	2.410	—	—
Plantations et sociétés coloniales	6	88.303	4	1.507	2	3.567	—2.060	—	—	—
Produits chimiques	18	32.172	12	7.211	6	933	6.278	2.952	143	—
Industries du bois	9	32.210	7	2.119	2	345	1.774	1.007	300	—
Tanneries et corroiries	10	32.800	8	5.647	2	219	5.428	2.002	—	—
Automobiles	6	104.100	5	38.620	1	19	38.601	13.212	—	—
Verreries	7	9.150	7	832	—	—	832	234	—	—
Glaceries	5	10.420	3	63.957	2	90	63.867	38.105	—	—
Industries non dénommées	55	125.630	45	15.916	10	5.867	10.049	8.723	—	—
Chemins de fer	1	3.000	1	2.219	—	—	2.219	600	—	—
Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Navigation et aviation	13	18.939	11	8.584	2	294	8.290	4.750	—	—
Télégraphe, téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways électriques	3	26.734	2	1.830	1	14	1.816	1.378	1.457	55
Autobus	2	8.226	2	59	—	—	59	27	—	—
Transports non dénommés	6	5.120	4	377	2	113	264	156	—	—
Divers non dénommés	28	11.483	24	3.306	4	183	3.123	1.990	250	—
TOTAL	780	4.742.720	652	884.155	128	131.030	753.125	526.444	426.551	20.174

II. — Classement par ordre d'importance du capital versé.

Jusqu'à 1 million	483	208.818	392	42.282	91	8.396	33.886	18.358	3.360	60
De plus de 1 à 5 millions	195	462.304	172	114.521	23	7.299	107.222	44.556	6.784	—
De plus de 5 à 10 millions	51	385.551	47	171.696	4	2.898	168.798	86.373	319.120	15.520
De plus de 10 à 20 millions	24	376.829	16	44.401	8	11.938	32.463	25.990	3.033	110
De plus de 20 millions	27	3.309.218	25	511.255	2	100.499	410.756	351.167	94.254	4.484
TOTAL	780	4.742.720	652	884.155	128	131.030	753.125	526.444	426.551	20.174

EMISSIONS DES SOCIETES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES.

I. — Détail des émissions (en milliers de francs).

MARS 1930.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				AUGMENTATIONS DE CAPITAL					Apports en nature compris dans les souscript. et augment. de capital	PART PRISE PAR LES BANQUES DANS LA FORMATION DU CAPITAL DES ENTREPRISES		DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS			
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit		Actions			Obligations			Montant	Désignation	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit	
	Nombre	Montant (*)	Nombre	Montant minimum	Nombre	Capital ancien	Augmentation (*)	Nombre	Montant				Nombre	Montant	Nombre	Montant
											Nombre	Montant				
Banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	20.000	—	—
Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérations financières	7	23.950	1	750	6	9.988	6.232	—	—	37.387	—	—	6	163.320	—	—
Exportations, importations	2	1.100	—	—	1	2.500	1.000	—	—	775	—	—	—	—	1	500
Commerce de fers et métaux	1	1.400	1	8	—	—	—	—	—	1.380	—	—	—	—	—	—
Commerce d'habillem. et d'ameubl.	3	3.750	—	—	—	—	—	—	—	2.600	—	—	1	775	—	—
Commerce de prod. alimentaires	4	4.850	2	27	—	—	—	—	—	3.251	—	—	1	500	1	5
Commerces non dénommés	11	5.917	4	87	2	250	370	—	—	688	—	—	6	1.530	—	—
Sucreries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Meuneries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Brasseries	1	2.300	—	—	1	2.250	4.500	—	—	1.800	—	—	1	840	—	—
Distilleries d'alcool	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres industries alimentaires	4	2.680	—	—	—	—	—	—	—	2.190	—	—	1	1.000	2	235
Oarrières	1	1.700	—	—	—	—	—	—	—	1.425	—	—	—	—	—	—
Charbonnages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines et autres industr. extractives.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Électricité	2	1.500	—	—	—	—	—	—	—	548	—	—	—	—	—	—
Constructions électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Hôtels, théâtres, cinémas	4	2.900	1	35	1	200	100	—	—	1.232	—	—	—	—	—	—
Imprimerie, publicité	6	3.593	1	100	1	27	54	—	—	1.624	—	—	—	—	—	—
Textiles (lin, coton, laine, soie)	6	6.620	1	10	4	23.500	18.200	—	—	14.227	—	—	2	3.600	—	—
Matér. artif. et prod. céramiques	2	2.570	1	307	—	—	—	—	—	237	—	—	—	—	—	—
Métallurgie, sidérurgie	4	2.147	—	—	1	1.170	430	—	—	1.876	—	—	1	3.000	—	—
Construction	2	4.500	1	231	1	1.500	3.296	—	—	6.586	—	—	—	—	—	—
Papeteries (industries)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations et soc. coloniales	1	1.250	—	—	2	8.500	14.000	—	—	137	—	—	1	5.000	—	—
Produits chimiques	1	100	—	—	1	2.240	1.120	—	—	—	—	—	1	800	—	—
Industries du bois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tanneries et corroiries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Automobiles	3	2.150	—	—	—	—	—	—	—	595	—	—	1	1.500	—	—
Verreries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries non dénommées	8	13.165	—	—	2	5.500	3.500	—	—	3.001	—	—	2	2.250	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Navigation et aviation	3	1.630	—	—	3	115.600	50.400	—	—	50.346	—	—	1	90.000	—	—
Télégraphe, téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transports non dénommés	1	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers non dénommés	—	—	8	306	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	77	89.822	21	1.861	26	173.225	103.202	—	—	131.905	—	—	26	294.115	4	740

(*) Montant nominal, y compris les apports autres qu'en espèces.

EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES.

EN MARS 1930.

**II. — Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité sociale
et selon l'importance du capital social ou de l'augmentation de capital (en milliers de francs).**

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				AUGMENTATIONS DE CAPITAL					DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS			
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit		Actions			Obligations		anonymes et en comman- dite par actions		coopératives et unions du créd.	
	Nom- bre	Montant (*)	Nom- bre	Montant minimum	Nom- bre	Capital ancien	Augmen- tation (*)	Nom- bre	Montant	Nom- bre	Montant	Nom- bre	Montant minim.

1° Selon le lieu où s'exerce leur activité sociale.

En Belgique.....	76	88.572	21	1.861	24	164.725	89.202	—	—	25	289.115	4	740
En Belgique et à l'étranger.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au Congo belge.....	1	1.250	—	—	2	8.500	14.000	—	—	1	5.000	—	—
TOTAL ...	77	89.822	21	1.861	26	173.225	103.202	—	—	26	294.115	4	740

2° Selon l'importance du capital social ou de l'augmentation de capital.

Jusqu'à 1 million.....	54	23.724	21	1.861	14	14.382	6.994	—	—	16	7.615	4	740
De plus de 1 à 5 millions ...	20	40.598	—	—	8	15.343	17.708	—	—	6	16.500	—	—
De plus de 5 à 10 millions ...	3	25.500	—	—	2	21.500	15.500	—	—	1	10.000	—	—
De plus de 10 à 20 millions ...	—	—	—	—	1	7.000	13.000	—	—	1	20.000	—	—
De plus de 20 millions.....	—	—	—	—	1	115.000	50.000	—	—	2	240.000	—	—
TOTAL ...	77	89.822	21	1.861	26	173.225	103.202	—	—	26	294.115	4	740

(*) Montant nominal, y compris les apports en nature.

**INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES (1).**

PÉRIODES	Montants calculés d'après les droits d'inscription perçus (cfr. <i>Moniteur belge</i>)
	milliers de fr.
1928 Moyenne mensuelle	308.001
1929 Moyenne mensuelle	426.906
1928 Décembre.....	402.238
1929 Janvier.....	339.703
Février.....	302.410
Mars.....	387.623
Avril.....	364.287
Mai.....	455.946
Juin.....	404.310
Juillet.....	456.245
Août.....	101.914
Septembre.....	732.827
Octobre.....	560.175
Novembre.....	483.426
Décembre.....	534.028
1930 Janvier.....	487.510
Février.....	483.637

RECOURS DES PROVINCES ET DES COMMUNES A L'EMPRUNT.

PÉRIODES	CRÉDIT COMMUNAL DE BELGIQUE				Emprunts directs des provinces et communes
	Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis pour le paiement de :				
	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires (Ouvertures de crédits gagés par les impôts cédulaires et additionnels)		
	Prélèvements sur comptes	Remboursem. nets	Avances nettes	Remboursem. nets	
	en milliers de francs				francs
1928 Moyenne mensuelle	24.136	3.495	14.171	19.250	\$ 10 millions (1)
1929 Moyenne mensuelle	27.765	4.355	14.400	14.372	300 millions (1)
1929 Janvier.....	37.894	3.744	18.023	10.677	néant
Février.....	13.675	3.184	12.233	11.610	néant
Mars.....	22.315	2.438	14.653	9.886	néant
Avril.....	28.880	4.102	14.844	5.934	néant
Mai.....	20.965	1.070	17.914	5.794	néant
Juin.....	38.868	2.137	20.735	10.021	néant
Juillet.....	55.287	4.215	16.410	13.292	300 millions
Août.....	30.399	3.976	9.025	30.615	néant
Septembre.....	40.473	2.224	10.104	20.164	néant
Octobre.....	56.801	9.028	13.042	18.509	néant
Novembre.....	38.682	8.226	10.104	19.006	néant
Décembre.....	48.942	7.918	15.718	16.972	néant
1930 Janvier.....	81.017	4.458	11.089	18.607	néant
Février.....	37.439	3.126	14.701	9.651	néant
Mars.....	85.02	4.710	19.668	10.387	150 millions (2)

(1) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

(1) Total par année.

(2) Emprunt de 150 millions de francs, 5,50 p. c., ville de Bruxelles, émis à 98.

NOTES. Le Crédit Communal a émis un emprunt de 900 millions de francs, 6 p. c., à 99, dont il a placé :

- 300 millions de francs, jouissance 1^{er} mai 1927;
- 300 " " " " " 1^{er} mai 1929;
- 300 " " " " " 1^{er} novembre 1929.

En outre, il a été autorisé à émettre un emprunt de 500 millions de francs, 5,50 p. c., dont il a placé une première tranche de 100 millions, à 97, jouissance 1^{er} mars 1930, et dont il place une seconde tranche de 100 millions, à 98, jouissance 1^{er} mars 1930.

RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.

Tableau rétrospectif.

PÉRIODES	Capital versé		Bénéfice total		Perte totale		Solde	Bénéfice distribué aux actionn.	Dette obligataire	Payement de coupons d'obligat.
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs				
Année 1928	5.063	21.600.552	4.177	5.263.572	886	331.675	4.931.897	2.897.866	4.053.892	240.975
Année 1929	5.719	28.657.991	4.709	6.159.409	1.010	362.910	5.796.499	3.478.660	4.089.402	204.069
3 premiers mois 1929 ..	813	2.880.534	687	722.137	126	57.727	664.410	379.401	259.879	12.567
3 premiers mois 1930 ..	1.080	5.793.552	890	1.151.858	190	161.573	990.285	651.589	892.747	44.614
1929 Janvier	133	568.107	97	127.274	36	46.099	81.175	50.916	23.173	1.321
Février	105	221.028	87	34.608	18	3.146	31.462	16.653	78.935	3.465
Mars	575	2.091.399	503	560.255	72	8.482	551.773	311.832	157.771	7.781
Avril	1.300	4.760.941	1.096	1.062.905	204	40.020	1.022.885	517.404	1.079.487	53.513
Mai	1.022	5.366.915	852	1.153.822	170	66.461	1.087.361	747.327	591.640	30.699
Juin	662	2.846.823	518	406.575	144	35.920	370.655	208.004	310.730	14.216
Juillet	403	2.292.068	313	538.405	90	39.170	499.235	335.044	93.896	4.757
Août	191	1.739.195	148	433.771	43	21.453	412.318	262.312	719.535	36.099
Septembre	206	650.070	167	137.427	39	10.754	126.673	76.463	18.347	843
Octobre	492	3.524.203	402	722.277	90	54.773	667.504	460.891	230.709	13.485
Novembre	375	2.964.760	317	639.754	58	22.265	617.489	319.592	611.076	28.310
Décembre	255	1.632.482	209	342.336	46	14.367	327.969	172.222	174.103	9.580
1930 Janvier	158	722.232	127	209.915	31	21.087	188.828	100.763	459.476	24.173
Février	142	328.600	111	57.788	31	9.456	48.332	24.382	6.720	267
Mars	780	4.742.720	652	884.155	128	131.030	753.125	526.444	426.551	20.174

ÉMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES.

Tableau rétrospectif.

PÉRIODES	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Ensemble des émissions (sociétés anonymes et en commandite par actions)	Apports en nature compris dans les souscriptions et augmentations de capital	Dissolutions de sociétés			
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit	Actions			Obligations			anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit	
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs (*)		Nombre de sociétés	Nombre de sociétés	Capital ancien en milliers de francs	Augmentation en milliers de francs (*)			Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs		Nombre de sociétés
Année 1928 ...	999	6.312.470	211	734	7.208.508	6.938.630	8	11.880	12.262.980	1.955.792	289	1.168.076	21
Année 1929 ...	1.064	7.800.965	207	767	8.596.173	6.928.418	11	236.560	14.965.943	3.065.222	286	1.027.808	31
3 pr. mois 1929	307	2.703.295	47	204	2.196.315	1.798.858	1	1.260	4.503.413	1.060.511	61	293.404	12
3 pr. mois 1930	230	899.985	74	124	703.128	484.763	1	100.000	1.484.748	617.057	75	569.000	6
1929 Janvier ..	124	1.644.504	18	70	972.644	656.858	1	1.260	2.302.622	605.716	28	63.776	4
Février ..	97	544.396	14	63	363.039	497.788	—	—	1.042.182	187.921	12	47.658	4
Mars ...	86	514.395	15	71	860.632	644.214	—	—	1.158.609	268.874	21	181.970	4
Avril	100	318.805	20	81	856.406	824.030	1	1.500	1.144.335	99.258	30	55.364	2
Mai	91	411.686	18	67	991.799	1.136.084	—	—	1.547.770	184.213	30	34.390	2
Juin	66	186.194	13	62	710.507	665.558	1	100.000	951.752	104.359	22	29.230	1
Juillet ...	105	1.246.379	17	79	578.010	425.319	3	5.300	1.676.998	482.545	38	193.399	3
Août	76	552.126	14	79	848.184	534.072	—	—	1.086.198	133.209	17	22.685	2
Septembre	71	349.926	11	62	654.519	358.588	2	114.000	822.514	170.757	22	38.185	4
Octobre .	81	1.302.591	19	39	231.601	197.871	2	13.500	1.513.962	415.162	17	54.665	1
Novembre .	81	415.989	26	67	825.649	469.503	—	—	885.492	273.209	29	147.401	3
Décembre	86	313.974	22	67	703.183	518.535	1	1.000	833.509	141.999	20	159.085	1
1930 Janvier ..	93	675.225	30	69	327.170	237.646	1	100.000	1.012.871	432.490	32	238.285	1
Février ..	60	134.938	23	39	202.733	143.915	—	—	278.853	52.662	17	36.600	1
Mars	77	89.822	21	26	173.225	103.202	—	—	193.024	131.905	26	294.115	4

(*) Montant nominal, y compris les apports en nature.

PRIX DE GROS DE QUELQUES PRODUITS INDUSTRIELS (par tonne).

ÉPOQUE	CHARBONS					SIDÉRURGIE									
	P ^r foyer domest. brais. anthr. 20/30	Industr. menu 1/2 gras mi-lavé	Fines & coques	Briquettes du pays	Coke ordinaire	Fonte de moulage Charleroi	Blooms		Billettes		Poutrolles		Rails		
							Prix à l'exportation	Prix intérieurs	Prix à l'exportation	Prix intérieurs	Prix à l'exportation	Prix intérieurs	Prix à l'exportation	Prix intérieurs	
fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	£	fr.	£	fr.	£	fr.	£	fr.		
1928 Moyenne mensuelle	264,—	147,—	143,—	176,—	172,—	615,—	4-6-6	833,—	4-11-6	866,—	4-18-4	905,—	6-8-1	1162,—	
1929 Moyenne mensuelle	303,—	176,—	167,—	202,—	194,—	616,—	4-10-2	867,—	4-17-9	886,—	5-1-5	940,—	6-10-0	1250,—	
1929 Février	280,—	160,—	145,—	185,—	175,—	695,—	4-9-0	867,50	5-1-0	887,—	5-2-6	940,—	6-10-0	1250,—	
Mars	290,—	165,—	150,—	190,—	175,—	605,—	4-9-0	867,50	5-1-0	887,—	5-1-6	940,—	6-10-0	1250,—	
Avril	290,—	170,—	155,—	195,—	200,—	620,—	4-9-0	867,50	5-1-0	887,—	5-1-6	940,—	6-10-0	1250,—	
Mai	290,—	170,—	170,—	195,—	205,—	620,—	4-9-0	867,50	5-1-0	887,—	5-1-6	940,—	6-10-0	1250,—	
Juin	295,—	175,—	175,—	200,—	200,—	620,—	4-9-0	867,50	5-1-0	887,—	5-3-0	940,—	6-10-0	1250,—	
Juillet	300,—	180,—	175,—	210,—	200,—	620,—	5-0-0	867,50	5-3-0	887,—	5-5-0	940,—	6-10-0	1250,—	
Août	310,—	185,—	175,—	215,—	200,—	620,—	4-14-0	867,50	4-17-0	887,—	5-3-6	940,—	6-10-0	1250,—	
Septembre	315,—	185,—	175,—	215,—	200,—	620,—	4-10-0	867,50	4-13-6	887,—	5-2-6	940,—	6-10-0	1250,—	
Octobre	320,—	185,—	180,50	215,—	200,—	625,—	4-10-0	867,50	4-13-6	885,—	5-1-6	940,—	6-10-0	1250,—	
Novembre	330,—	190,—	180,50	215,—	200,—	625,—	4-8-0	867,50	4-11-0	885,—	4-17-6	940,—	6-10-0	1250,—	
Décembre	340,—	190,—	180,50	215,—	200,—	625,—	4-7-0	867,50	4-10-0	885,—	4-17-0	940,—	6-10-0	1250,—	
1930 Janvier	340,—	190,—	180,50	215,—	200,—	625,—	4-7-0	867,50	4-10-0	885,—	4-19-0	940,—	6-10-0	1250,—	
Février	340,—	190,—	180,50	215,—	200,—	625,—	4-7-0	867,50	4-10-0	885,—	4-19-0	940,—	6-10-0	1250,—	
Mars	330,—	190,—	180,50	215,—	200,—	625,—	4-7-0	750,—	4-13-0	810,—	5-1-6	940,—	6-10-0	1325,—	
Avril	315,—	180,—	170,—	205,—	190,—	615,—	4-7-0	750,—	4-13-0	810,—	5-1-6	940,—	6-10-0	1325,—	

PRIX MOYENS DES GRAINS ET AUTRES DENREES AGRICOLES

VENDUS SUR LES MARCHES REGULATEURS DE BELGIQUE («Moniteur belge »).

ÉPOQUES	Fro-ment	Seigle	Avoine	Orge	Pomm ^{es} de terre	Lin brut	Chanvre brut	Beurre	Laine	Oeufs
	par 100 kilos							par kilo		par 26
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1928 Moyenne mens.	168,84	168,25	178,66	171,90	75,56	216,58	880,10	28,88	54,61	25,67
1929 Moyenne mens. .	160,97	146,45	152,42	156,17	59,14	195,92	—	30,69	(*)21,86	27,50
1928 Décembre	152,81	154,48	159,60	157,53	67,67	219,—	900,—	34,47	55,—	33,04
1929 Janvier	158,55	157,24	166,39	161,79	69,53	214,01	—	33,78	(*)22,—	30,46
Février	163,14	160,20	169,33	164,97	77,88	207,54	—	33,27	23,50	30,92
Mars	162,14	159,18	167,91	164,70	84,84	210,42	—	28,37	23,—	23,13
Avril	161,59	158,30	169,55	164,05	76,93	204,08	—	28,92	23,—	19,20
Mai	162,49	157,39	168,10	161,37	69,55	195,75	—	26,96	23,—	19,99
Juin	158,70	149,55	159,64	158,64	52,68	196,72	—	27,—	23,—	21,62
Juillet	167,17	150,62	160,78	160,67	60,08	209,41	—	27,25	23,—	23,20
Août	168,60	144,45	147,70	157,35	48,96	200,16	—	29,33	23,—	25,17
Septembre	161,61	137,30	137,45	148,71	44,17	184,29	—	33,25	23,—	28,68
Octobre	157,93	131,66	133,54	145,47	41,36	178,46	—	34,16	20,80	35,29
Novembre	156,10	126,48	128,60	143,12	42,64	175,35	—	32,89	16,75	39,09
Décembre	153,65	125,04	122,02	143,18	41,03	174,81	—	33,11	18,25	33,27
1930 Janvier	147,97	113,08	111,16	135,08	40,52	166,84	—	31,87	15,80	25,85
Février	142,94	97,13	94,40	121,30	38,04	145,56	—	32,02	14,25	21,60

(*) Depuis janvier 1929, les prix mentionnés sont ceux de la laine brute, tandis que précédemment on cotait la laine travaillée.

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires.
(en milliers de francs)

ACTIF	30-12-1913	18-4-1920	3-4-1930	10-4-1930	16-4-1930
Encaisse :					
Or	(1) 306.377	4.656.206	5.911.589	5.912.160	5.914.743
Traités et disponibilités « or » sur l'étranger	170.328	2.429.017	2.931.096	3.065.713	3.175.026
Portefeuille-effets sur la Belgique et sur l'étranger	603.712	3.790.052	4.172.421	4.146.661	4.204.169
Avances sur fonds publics	57.901	217.304	245.068	200.648	202.644
Bons du Trésor belge et autres fonds publics (arrêté royal du 25-10-26)	—	1.717.737	1.551.145	1.568.685	1.569.903
PASSIF					
Billets en circulation	1.049.762	12.147.188	14.341.381	14.509.063	14.481.561
Comptes courants particuliers	88.333	529.151	256.268	348.761	441.778
Compte courant du Trésor	14.541	166.169	276.506	95.328	198.551
Total des engagements à vue	1.152.636	12.842.508	14.874.155	14.953.152	15.121.890
Rapport de l'encaisse aux engagements à vue	41,36 %	55,17 %	59,45 %	60,04 %	60,11 %
Taux d'escompte des traités acceptés	5,— %	4,— %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Taux des prêts sur fonds publics	5,— %	5,50 %	5,— %	5,— %	5,— %

(1) Y compris 57,351 « Argent, billon et divers ».

Banque du Congo Belge

Principaux postes des situations mensuelles (en milliers de francs).

ACTIF	31-12-1927	31-10-1929	30-11-1929	31-12-1929	31-1-1930
Encaisse-or :					
Lingots et monnaies d'or	24.818	35.631	35.631	37.431	41.027
Devises-or sur l'étranger	28.768	40.260	41.285	44.561	44.155
Encaisses diverses et avoirs en banque	78.031	254.419	249.588	284.011	336.474
Effets sur la colonie, la Belgique et l'étranger	263.880	249.340	249.227	245.446	249.667
Comptes-courants	163.234	124.168	125.864	98.830	101.028
PASSIF					
Billets en circulation	124.619	170.086	172.382	183.632	190.524
Créditeurs :					
A vue	222.030	304.649	287.701	312.618	305.515
A terme	68.465	155.619	161.753	123.695	135.364
Rapport de l'encaisse en valeurs-or à la circulation fiduciaire	42,99 %	44,62 %	44,62 %	44,65 %	44,71 %

Banque de France

Situations hebdomadaires (en milliers de francs).

DATES	Encaisse (1) or (Monnaies et lingots)	Disponi- bilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et d'effets publics			Avances sur titres	Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue %
			Effets de commerce escomptés		Effets négociables achetés				
			Sur la France	Sur l'étranger					
1928 Moyenne jusqu'au 25 juin	5.886.468 (2) 2.531.125	57.987	1.865.109	11.905	—	1.765.498	58.892.670	8.778.523	(3) 12,44
Après le 25 juin ..	30.531.680	14.384.929	3.236.260	34.185	16.837.942	2.074.224	61.366.988	16.573.267	39,17
1929 Moyenne annuelle	37.174.406	8.636.912	6.949.433	53.286	18.557.204	2.419.263	64.736.617	19.084.455	44,35
1929 Février	8 34.018.098	12.302.943	4.836.061	118.984	18.208.246	2.314.091	63.101.466	19.366.736	41,25
Mars	8 34.023.888	11.476.025	5.290.014	129.793	18.349.112	2.366.089	63.414.800	18.838.815	41,36
Avril	5 34.190.820	10.610.479	5.944.679	84.961	18.427.303	2.463.598	64.123.948	18.045.369	41,61
Mai	10 36.525.431	7.987.715	5.743.588	34.691	18.446.725	2.415.400	63.420.111	18.344.374	44,67
Juin	7 36.602.836	7.512.884	6.643.333	24.486	18.502.915	2.429.467	63.486.423	18.317.210	44,74
Juillet	5 36.650.056	7.304.435	7.669.984	20.108	18.501.897	2.525.350	64.840.868	17.996.839	44,24
Août	9 38.472.461	7.284.338	8.376.615	44.676	18.653.371	2.442.986	65.016.637	19.086.884	45,42
Septembre ...	6 39.006.475	7.228.653	8.022.830	33.926	18.740.301	2.481.113	65.780.959	19.184.218	45,91
Octobre	4 39.784.175	7.199.817	8.714.226	19.805	18.784.917	2.547.736	67.320.636	18.982.336	46,10
Novembre ...	8 40.298.110	7.311.576	9.753.045	22.688	18.764.321	2.658.071	67.099.717	21.023.257	45,73
Décembre ...	6 41.131.409	7.167.641	8.358.057	21.863	18.777.766	2.669.887	67.291.168	20.028.211	47,10
1930 Janvier	10 42.458.382	7.201.903	6.675.522	23.670	18.729.297	2.586.240	69.346.770	18.022.927	48,60
Février	7 42.931.049	6.978.660	6.398.696	24.870	18.777.088	2.578.449	69.429.472	17.539.960	49,36
Mars	7 42.753.011	6.959.689	5.626.538	16.436	18.775.599	2.634.594	70.373.157	15.576.486	49,74
Avril	4 42.357.643	6.013.223	5.059.551	34.852	18.773.151	2.697.241	71.575.902	13.323.443	49,89

Taux d'escompte { actuel : 3 %, depuis le 24 janvier 1930.
précédent : 3 ½ %, depuis le 19 janvier 1928.

(1) Jusqu'au 25 juin 1928 l'encaisse comprenait de l'or et de l'argent; depuis cette date, elle ne comprend plus que de l'or.

(2) Achats d'or, d'argent et de devises (loi du 7-8-1926).

(3) Y compris le poste « Achats d'or, d'argent et de devises ».

Nederlandsche Bank

Situations hebdomadaires (en milliers de florins).

DATES	Encaisse métallique	Portefeuille-effets		Avances sur nantisse- ments	Compte du Trésor (débitteur)	Billets en circulation	Comptes courants créditeurs (particuliers) et Trésor)	Assignations de Banque	Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger						
1928 Moyenne annuelle	457.813	66.805	194.447	114.016	5.506	807.149	45.708	469	53,73
1929 Moyenne annuelle	460.196	89.243	165.793	103.536	6.683	815.755	22.939	344	54,88
1929 Février	4 457.048	59.426	205.657	108.348	8.436	807.905	38.599	47	53,98
Mars	4 455.873	98.047	132.330	117.860	2.369	808.766	12.194	270	55,51
Avril	8 443.387	97.019	28.759	114.588	13.607	810.219	14.683	242	53,73
Mai	6 457.796	143.035	121.744	134.148	—	850.429	16.482	236	52,79
Juin	10 458.082	175.123	171.601	103.063	—	803.815	14.704	198	55,95
Juillet	8 465.101	70.368	175.860	110.619	1.408	819.017	20.970	253	55,35
Août	5 468.801	89.798	178.720	92.796	14.178	827.361	28.432	201	54,77
Septembre ...	9 462.784	66.391	168.977	110.526	14.785	824.058	14.262	286	55,18
Octobre	7 461.514	82.442	195.975	89.250	11.894	840.169	18.059	159	53,77
Novembre ...	4 463.172	78.066	213.059	115.537	12.010	878.025	20.070	410	51,55
Décembre ...	9 471.092	60.124	219.464	85.699	4.356	829.225	20.709	226	55,41
1930 Janvier	6 471.584	72.648	219.271	94.174	—	845.623	23.510	355	54,24
Février	10 464.214	52.456	211.528	82.590	11.350	795.381	20.593	346	56,87
Mars	10 463.867	56.857	200.911	84.408	9.954	801.411	17.476	201	56,63
Avril	7 458.981	51.486	204.394	104.191	11.954	819.893	12.843	410	55,09

Taux d'escompte { actuel : 3 %, depuis le 25 mars 1930.
précédent : 3,50 % depuis le 7 mars 1930.

Banque d'Angleterre

Situations hebdomadaires (en milliers de £.)

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts	Rapport de l'encaisse du Banking Department au solde de ses dépôts (prop. of reserve to liabilities) %
	Or (Issue Department)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Department)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble			
1928 Moyenne jusqu'au 21 novembre ..	163.259	1.767	33.495	52.333		85.828	135.147 *292.416	117.469	42.2
Moyenne après le 21 novembre ..	156.514	518	60.042	34.688		94.730	377.126	116.751	34.1
1929 Moyenne annuelle	146.895	774	55.917	11.198	19.868	86.983	362.297	114.360	39.75
1929 Février 7	149.626	291	55.387	8.714	15.528	79.629	357.519	113.858	46.0
Mars 7	151.473	355	44.797	10.379	16.115	71.292	355.088	109.765	51.6
Avril 4	154.046	422	59.957	13.221	16.358	89.536	363.319	122.374	41.7
Mai 9	160.213	667	39.782	11.607	15.706	67.095	362.794	107.440	54.0
Juin 6	162.968	883	43.107	6.215	21.000	70.322	361.577	114.806	54.2
Juillet 4	154.525	1.181	37.282	52.321	22.958	112.560	369.101	141.155	33.—
Août 8	140.181	1.251	74.267	6.835	24.329	105.430	376.203	112.528	22.4
Septembre ... 5	136.256	1.292	75.807	4.310	27.073	107.190	366.230	120.234	26.—
Octobre 10	130.737	1.261	72.707	8.836	20.750	102.293	363.841	112.790	24.9
Novembre ... 6	131.262	1.004	67.172	6.754	19.816	93.742	358.404	109.897	30.8
Décembre ... 5	133.726	544	60.429	9.623	18.731	88.783	361.086	104.124	31.8
1930 Janvier 9	149.061	154	69.886	15.082	15.285	100.253	362.922	128.489	36.—
Février 6	150.784	428	49.895	5.603	13.915	69.413	348.690	113.773	54.9
Mars 6	151.602	688	38.632	6.841	15.104	60.577	347.296	107.294	60.5
Avril 10	159.829	952	55.862	6.288	11.063	73.213	359.250	117.079	52.5

Taux d'escompte { actuel : 3,50 %, depuis le 20 mars 1930.
précédent : 4 %, depuis le 6 mars 1930.

* Currency notes (incorporées à la circulation de la « Bank of England », depuis le 21 novembre 1928.)

Reichsbank (Allemagne)

Situations hebdomadaires (en milliers de Rm.).

DATES	Encaisse or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divisionnaires	Portefeuille effets	Avances sur nantissements	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagements à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1928 Moyenne annuelle	2.189.394	216.031	83.464	2.224.573	60.407	4.395	4.234.661	557.539	50.22
1929 Moyenne annuelle	2.258.007	248.302	120.363	2.221.523	110.107	54.248	4.403.358	543.250	60.78
1929 Février 7	2.729.111	140.295	119.634	1.707.182	44.405	—	4.236.122	501.314	60.57
Mars 7	2.682.289	127.938	113.260	1.749.409	153.795	21.100	4.337.660	502.947	58.07
Avril 6	2.579.525	33.695	113.985	2.148.390	96.548	143.800	4.446.672	668.538	51.09
Mai 7	1.765.619	53.580	127.896	2.783.468	208.725	201.950	4.442.428	584.768	36.10
Juin 7	1.764.424	308.548	120.009	2.758.704	113.410	97.810	4.372.539	632.125	41.42
Juillet 6	1.994.459	368.928	116.891	2.688.138	79.852	110.430	4.610.013	603.845	45.33
Août 7	2.148.318	330.723	126.000	2.413.564	43.808	16.050	4.472.149	490.404	49.95
Septembre ... 7	2.183.343	320.296	114.438	2.472.576	52.190	45.660	4.602.590	471.609	49.34
Octobre 7	2.211.960	349.566	95.909	2.403.871	76.681	101.990	4.686.802	444.678	49.92
Novembre ... 7	2.229.010	366.665	100.000	2.319.469	50.653	31.690	4.550.369	497.446	51.42
Décembre ... 7	2.244.653	398.784	94.138	2.263.037	57.082	26.840	4.684.044	438.732	51.60
1930 Janvier 7	2.283.832	403.824	107.016	2.369.881	51.224	23.850	4.604.679	584.513	51.79
Février 7	2.325.941	393.837	138.328	1.959.917	54.753	50	4.380.954	451.011	56.29
Mars 7	2.462.149	401.801	138.446	1.918.176	95.573	15.010	4.480.231	530.286	57.16
Avril 7	2.544.427	350.286	126.385	2.027.022	56.326	17.140	4.667.390	519.414	56.91

Taux d'escompte { actuel : 5 %, depuis le 24 mars 1930.
précédent : 5,50 %, depuis le 8 mars 1930.